

POURPARLERS DE TIANJIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 4-9 OCTOBRE 2010

Du 4 au 9 octobre 2010, la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 14) et la douzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 12) se réuniront à Tianjin, Chine, dans le cadre des négociations en cours en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto. Les deux Groupes de travail spéciaux (AWG) devront présenter le résultat de leurs travaux à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Cancún, au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

L'AWG-LCA 12 se concentrera sur l'examen de son texte de négociation (FCCC/AWG/LCA/2010/14). Ce texte couvre les principaux aspects du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13), notamment une vision commune de l'action concertée à long terme, l'atténuation, l'adaptation, les finances, la technologie et le renforcement des capacités. Dans sa note de scénario, la présidente Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) souligne que l'AWG-LCA peut ne pas être en mesure de résoudre toutes les questions avec le temps encore disponible et suggère que l'accent soit mis sur les points qui se prêtent à une résolution dans le délai imparti, en gardant à l'esprit la nécessité de parvenir à un équilibre.

L'AWG-KP 14 examinera la proposition du président présentée aux parties lors de l'AWG-KP 13 (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2). Le document contient plusieurs projets de décisions sur entre autres, les amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9 (nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I), les mécanismes de flexibilité et l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Dans sa note de scénario, le président John Ashe (Antigua et Barbuda), suggère de s'employer à limiter le nombre d'options contenues dans le document et à faire progresser le travail de fond sur toutes les questions en suspens.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la CCNUCC en 1992, qui a établi un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, aux fins d'éviter "les interférences anthropiques dangereuses" avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 194 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième Conférence des parties (CdP 3) tenue à Kyoto, Japon, avaient convenu d'un Protocole relevant de la CCNUCC, engageant les pays

industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à réaliser des objectifs de réduction de leurs émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de manière à abaisser les niveaux d'une moyenne de 5,2% par rapport à ceux de 1990, et ce, au cours de la période entre 2008-2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs spécifiques, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 parties.

En 2005, lors de la première Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 1), tenue à Montréal, Canada, les parties ont établi l'AWG-KP en vertu de l'Article 3.9 du Protocole, qui donne mandat de considérer de nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant l'expiration de la première période d'engagement. En outre, la CdP 11 a décidé, à Montréal, d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers connus sous le nom de "Dialogue de la Convention", qui s'est poursuivie jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB) (décision 1/CP.13), établissant l'AWG-LCA, chargé de se concentrer sur les éléments clés de la coopération à long terme, déterminés au cours du Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, et le financement et le transfert de technologie. La Conférence de Bali a également permis l'accord des parties sur un processus biennal, la Feuille de route de Bali, qui a établi deux "voies" de négociation menées au titre de la Convention et du Protocole et fixé un délai pour la conclusion des négociations à la CdP 15 et la CdP/RdP 5 à Copenhague, en décembre 2009.

DE BALI À COPENHAGUE: En 2008, les deux Groupes de travail spéciaux (AWG) ont tenu quatre sessions de négociation parallèles: avril à Bangkok, Thaïlande; juin à Bonn, Allemagne; août à Accra, Ghana; et décembre à Poznań, Pologne. En 2009, les AWG se sont réunis en avril, juin et août à Bonn, Allemagne; octobre à Bangkok, Thaïlande; novembre à Barcelone, Espagne; et décembre à Copenhague, Danemark.

AWG-LCA: En ce qui concerne l'AWG-LCA, la première partie de 2009 a été consacrée à l'élaboration du projet de texte de négociation. Ce processus a abouti à un texte d'environ 200 pages couvrant l'ensemble des éléments fondamentaux du Plan d'action de Bali (PAB). En raison de la longueur du texte, les délégués ont commencé à produire des documents non officiels, des guides de lecture, des tableaux et des matrices visant à rendre le texte de négociation plus facile à gérer. Le résultat a été une série de documents non officiels transmis à Copenhague en annexe au rapport de la réunion. Au moment de leur départ pour Copenhague, beaucoup avaient le sentiment que l'AWG-LCA

avait réalisé des progrès satisfaisants sur des questions telles que l'adaptation, la technologie et le renforcement des capacités, mais que de "profondes divergences de vues" persistaient sur l'atténuation et sur certains aspects du financement.

AWG-KP: Pour ce qui est de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les "chiffres" en 2009, en particulier, sur les réductions des émissions globales et individuelles des parties visées à l'Annexe I, au-delà de 2012, lorsque la première période d'engagement du Protocole arrive à terme. Les parties ont également poursuivi l'examen des autres questions du programme de travail de l'AWG-KP, y compris les mécanismes de flexibilité, l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie (l'UTCATF), et les conséquences potentielles des mesures de riposte aux changements climatiques. Les discussions s'appuyaient sur la documentation dont une partie portait sur les propositions d'amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9 (nouveaux engagements pour les parties à l'Annexe I) et l'autre sur le texte relatif aux autres questions, telles que l'UTCATF et les mécanismes de flexibilité. La plupart avaient le sentiment qu'aucun progrès significatif n'avait été accompli sur les objectifs globaux et individuels des parties visées à l'Annexe I, et des divergences ont également apparues entre pays développés et pays en développement sur la question de savoir si le résultat de Copenhague devrait être un amendement au Protocole de Kyoto ou un nouvel accord unique en vertu des deux AWG.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009 à Copenhague, Danemark et a englobé la CdP 15 et la CdP/RdP 5, les 31^e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), de même que l'AWG-KP 10 et l'AWG-LCA 8. Plus de 110 dirigeants du monde ont assisté au segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CdP/RdP, du 16 au 18 décembre.

L'événement a été marqué par des controverses liées à la transparence et au processus. Des divergences sont notamment apparues sur la question de savoir si les travaux devraient être menés au sein d'un groupe plus restreint des "amis du président" ou dans des groupes de contact ouverts à tous. Une proposition par la présidence danoise de CdP, de mettre sur la table de négociation deux textes reflétant le travail accompli par les AWG, a également donné lieu à des divergences. Nombre de parties ont rejeté le texte danois, demandant que seuls les textes élaborés par les AWG soient utilisés. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein de groupes composés des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé l'"Accord de Copenhague".

À la suite de l'adoption de l'Accord par ce groupe restreint, les délégués représentant toutes les parties ont été convoqués à nouveau pour la plénière de clôture de la CdP. Au cours des 13 heures qui ont suivi, ils ont discuté de la transparence du processus et de la question de savoir si la CdP devrait adopter l'Accord de Copenhague. Plusieurs ont soutenu son adoption en tant que décision de la CdP, afin de le rendre opérationnel comme étape vers un "meilleur" accord futur. Quelques pays en développement se sont cependant opposés à l'Accord, conclu au cours de ce qu'ils ont qualifié de processus de négociation "non transparent" et "non démocratique".

Finalement, les parties ont convenu d'adopter une décision par laquelle la CdP "prend note" de l'Accord de Copenhague. Les parties ont également établi un processus permettant aux pays d'indiquer leur soutien à l'Accord de Copenhague et, en date du 2 septembre 2010, 139 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction d'émissions et d'autres mesures d'atténuation, conformément à l'Accord.

Le dernier jour de la Conférence sur les changements climatiques de Copenhague, la CdP et la CdP/RdP ont également accepté de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6 à Cancún.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (avril et juin 2010): Les négociations ont repris en 2010, et l'AWG-LCA 9 et l'AWG-KP 11 se sont déroulées du 9 au 11 avril. Les discussions ont principalement porté sur l'organisation et les méthodes de travail pour 2010, de façon à permettre à chaque AWG d'accomplir son mandat et de présenter ses résultats à Cancún. Lors de l'AWG-LCA, les délégués ont chargé la présidente de préparer un texte en vue de la session de juin. L'AWG-KP a décidé de poursuivre l'examen des réductions des émissions globales et individuelles des parties de l'Annexe I, de même que diverses autres questions.

Les discussions se sont poursuivies à Bonn du 31 mai au 11 juin. Les travaux de l'AWG-LCA 10 ont porté sur le nouveau projet de texte de la présidente. Tard dans la soirée du 10 juin, la présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a fait distribuer l'avant-projet d'un texte révisé qui, a-t-elle indiqué, pourrait être considéré par l'AWG-LCA 11. Certains pays en développement avaient le sentiment que l'avant-projet était « non équilibré » et qu'il ne devrait pas être utilisé comme base de négociation en août, à moins que leurs points de vue n'y soient reflétés de manière complète. Une version révisée du texte a été distribuée en juillet.

L'AWG-KP 12 s'est concentrée sur les réductions d'émission des parties visées à l'Annexe I et d'autres questions, y compris les mécanismes de flexibilité et l'UTCATF. Les délégués ont également abordé les manières d'éviter un décalage entre la première période d'engagement et les suivantes, et ont demandé au Secrétariat de préparer un texte sur les options juridiques.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (AOÛT 2010): L'AWG-LCA 11 a examiné un texte distribué par la présidente Mukahanana-Sangarwe en juillet 2010 (FCCC/AWGLCA/2010/8). Le texte visait à faciliter les négociations en vue d'un résultat à la CdP 16. L'AWG-KP a poursuivi l'examen de l'échelle des réductions des émissions des parties à l'Annexe I du Protocole. Le Groupe a également examiné les questions juridiques, y compris un éventuel décalage entre la première période d'engagement du Protocole (2008-2012) et les périodes suivantes. En outre, les délégués se sont penchés sur l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité et les conséquences potentielles des mesures de riposte aux changements climatiques. L'AWG-KP a décidé de transmettre à Tianjin une proposition de la présidente (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2) sur les nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I pour la poursuite des discussions à Tianjin.

FAITS MARQUANTS DE L'INTERSESSION

DIALOGUE DE GENEVE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Les 2 et 3 septembre 2010, le Dialogue de Genève sur les changements climatiques a eu lieu à Genève, en Suisse. À l'invitation de la Suisse et du Mexique, un groupe de ministres et de représentants gouvernementaux de 46 pays, ainsi que l'Union européenne, la présidente de l'AWG-LCA et le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, se sont réunis dans un cadre informel pour discuter des thèmes d'actualité liés au financement dans les négociations en cours de l'ONU sur le climat. Les questions débattues incluaient l'architecture financière, le nouveau Fonds pour le climat, le rôle du secteur privé et les sources de financement à long terme. Dans leur compte rendu, les co-présidents ont qualifié la réunion de positive et ont parlé de la nécessité de transmettre l'esprit constructif aux négociations formelles de la CCNUCC.

FORUM DES GRANDES ÉCONOMIES SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT : La huitième réunion au niveau des représentants des dirigeants du Forum des grandes économies sur l'énergie et le climat s'est tenue à New York, États-Unis, les 20 et 21 septembre 2010. Cet événement a rassemblé des représentants de 17 grandes économies, des Nations unies, Barbade, Danemark, Égypte, Singapour et Espagne. Les participants ont recommandé que le prochain cycle de négociations à Tianjin, Chine mette l'accent sur les questions clés qui devront être résolues à Cancún, y compris par le biais de sous-groupes ciblés et «d'extraits» du texte de négociation.

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 LUNDI 4 OCTOBRE 2010

Les pourparlers de Tianjin sur les changements climatiques ont débuté lundi avec une cérémonie de bienvenue. Dans la matinée, le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) a tenu sa séance plénière d'ouverture, suivie par la plénière d'ouverture du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP). Dans l'après-midi, les groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour examiner la vision commune, l'adaptation, les finances, la technologie et le renforcement des capacités. Les groupes de contacts sur les réductions des émissions de l'Annexe I et les autres questions se sont réunis dans le cadre de l'AWG-KP).

CÉRÉMONIE DE BIENVENUE

Huang Xingguo, Maire de Tianjin, a souhaité aux participants la bienvenue à Tianjin, ville qu'il a décrite comme le modèle chinois pour ce qui est du développement des économies circulaires. Il a déclaré que la réunion est une illustration des efforts de la Chine pour mettre en œuvre la Feuille de route de Bali. Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné la nécessité de faire en sorte que le multilatéralisme ne soit pas considéré comme "une route sans fin" et a exhorté les parties à empêcher les impacts des changements climatiques d'effacer les progrès du développement. Elle a déclaré qu'un ensemble de décisions de la CdP et de la CdP/RdP pourrait constituer un résultat réalisable à Cancun, décisions qui pourraient inclure les cadres pour l'adaptation et le transfert de technologie, le renforcement des capacités, un mécanisme financier et le lancement d'une phase préparatoire pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Elle a souligné que l'examen de ces questions ne peut pas progresser sans la clarté sur les questions politiques sensibles, y compris le financement de démarrage rapide, l'avenir du Protocole de Kyoto, l'officialisation des engagements antérieurs pris par les parties, le financement à long terme, les mesures de riposte et une compréhension de l'«équité» pour guider travail à long terme.

Dai Bingguo, Conseiller d'Etat de la Chine, a exhorté les délégués à trouver sans délai, un consensus sur un accord juridiquement contraignant. Il a souligné les objectifs d'atténuation de la Chine et suggéré que les parties doivent respecter le cadre de la CCNUCC et s'appuyer sur les résultats

de la Conférence de Copenhague pour promouvoir la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto; respecter les principes de responsabilités communes mais différenciées lors de la fixation des objectifs pour les pays développés et « étoffer » le soutien financier et technologique aux pays en développement; et trouver un équilibre entre le développement économique, l'éradication de la pauvreté et la protection du climat.

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DE L'AWG-LCA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), la présidente, a décrit cette session comme celle où devront se "faire ou défaire les résultats vers Cancun". Elle a suggéré que les parties se concentrent sur les questions susceptibles d'être résolues avec le temps encore disponible avant Cancun, en gardant à l'esprit la nécessité d'un équilibre entre les éléments du Plan d'action de Bali (PAB). Elle a également indiqué son intention de présenter à la CdP 16, un ensemble de projets de décisions qui sont sur le point d'être approuvées entièrement. Les parties ont ensuite adopté l'ordre du jour (FCCC/AWGLCA/2010/12) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/AWGLCA/2010/12 et 13).

PRÉPARATION D'UN RÉSULTAT À LA CdP 16: Le Secrétariat a présenté le document (FCCC/AWGLCA/2010/13-14; MISCs.6-7). Dans le rapport sur les réunions de l'intersession, le Mexique a souligné les préparatifs pour Cancun, notamment : le dialogue ministériel informel sur le financement du climat ; une série d'activités tenues parallèlement à la 65e session de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2010 à New York, Etats-Unis ; et un atelier technique international pour les États et les peuples autochtones en vue de la CdP 16, organisé également en septembre 2010 au Mexique.

Le représentant de la SUISSE a présenté les résultats du Dialogue ministériel informel sur le financement du climat, qui s'est tenu les 2 et 3 septembre 2010 à Genève, en Suisse. Il a noté que quatre questions ont été examinées: un nouveau fonds pour le climat ; le rôle du secteur privé ; la structure du fonds ; et les sources de financement à long terme. Il a conclu que les propositions constructives qui ont été faites au cours de ce dialogue informel alimenteront les négociations officielles en vertu de la CCNUCC.

DECLARATIONS D'OUVERTURE: Les parties ont généralement exprimé leur appui à l'adoption d'un ensemble équilibré de décisions à Cancun. Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a souligné que les travaux de l'AWG-LCA devraient être fondés sur les principes et les dispositions de la Convention et du PAB, et ne doivent pas reclasser ou établir des différences entre les pays en développement. Il a appelé à la poursuite des

négociations et à la détermination des éléments prêts à être inclus dans un ensemble équilibré ; l'adoption de décisions à Cancun conformément au PAB ; le respect de l'équilibre entre les deux voies de négociation, soulignant la nécessité de veiller à ces décisions ne compromettent pas l'objectif ultime d'un résultat global et ambitieux juridiquement contraignant.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à l'établissement de nouveaux mécanismes, y compris un comité sur l'adaptation chargé de fournir un appui technique pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation accrues, et un fonds dans le cadre de la CdP, auquel contribueraient les pays développés à hauteur de 1,5% de leur produit intérieur brut (PIB) par an. Il a déclaré que l'AWG-LCA devrait se concentrer sur l'amélioration du niveau d'ambition des pays de l'Annexe I non-parties au Protocole de Kyoto, et sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, le REDD et la conservation (REDD+). Il a appelé les parties à éviter l'insertion de texte qui s'écarte de ce qui a été convenu lors des sessions précédentes.

La représentante de Grenade, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ETATS INSULAIRES (AOSIS), a déclaré que la CdP 16 devra démontrer que la communauté internationale livrera un résultat juridiquement contraignant dans un délai précis. Elle a proposé des décisions sur: la création d'un organe permanent pour aider à la conception et à l'exécution des mesures d'adaptation; les arrangements institutionnels pour traiter les pertes et dommages; REDD +; le renforcement des capacités et les mesures de riposte. S'agissant de l'atténuation, elle a recommandé de s'appuyer sur le Protocole de Kyoto pour la mise en œuvre du dispositif de MRV par les pays développés, et suggéré l'adoption de nouvelles règles pour les pays en développement sur les communications nationales et la fréquence des inventaires. Au sujet du financement, elle a appelé à la création officielle d'un nouveau fonds et d'un nouvel organe de supervision.

Le Lesotho, au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a exhorté les parties à identifier et à mettre l'accent sur les questions susceptibles de faire l'objet de décisions concrètes à Cancun. Il a appelé à un financement accru de manière substantielle, accessible et supplémentaire en faveur des PMA et, à propos de l'adaptation, a déclaré que les PMA devraient recevoir 70% des 1,5% proposés du PIB des parties l'Annexe I, destinés à l'adaptation.

Le représentant de l'UE a souligné que son objectif global pour Cancun est de faire autant de progrès que possible vers un résultat ambitieux, global et juridiquement contraignant en vue de l'objectif de 2 ° C. Il a ajouté que l'UE attend avec intérêt la mise en place d'un cadre d'adaptation et d'un mécanisme de la technologie ainsi que les arrangements institutionnels y afférents, et a noté la nécessité d'une décision sur la création du Fonds vert sur le climat annoncé à Copenhague et le financement de démarrage rapide. Il a réaffirmé que l'UE contribuera annuellement 2,4 milliards d'Euros cours de la période 2010-2012 pour le financement de démarrage rapide.

La représentante d'Australie, au nom de GROUPE DE COORDINATION, a noté que les décisions devraient consolider les réalisations obtenues à ce jour; indiquer les grandes lignes pour aller de l'avant ; et galvaniser l'action immédiate en mettant en œuvre l'Accord de Copenhague. Elle a également souligné le dispositif de MRV, la consultation et l'analyse internationales comme éléments essentiels de tout ensemble de décisions équilibré à Cancun.

La Suisse, au nom du GROUPE DE L'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE, a souligné l'importance des progrès réalisés dans le cadre de l'AWG-LCA et indiqué que les parties devraient s'efforcer pour parvenir à un ensemble de projets de décisions avant la fin de la semaine.

Belize, au nom SYSTEME D'INTEGRATION CENTRAMERICAINE (SICA), s'est dit favorable à un pic des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2015 et a appelé à des progrès sur l'adaptation et le financement.

La représentante du Venezuela, au nom de l'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMERIQUE (ALBA), a appelé à des progrès équilibrés sur tous les éléments du PAB, afin de permettre l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant à Cancun, pour renforcer et compléter le Protocole de Kyoto. Elle a ajouté que l'instrument devra inclure tous les pays développés.

Le représentant d'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a plaidé pour une concentration des négociations sur les questions qui pourraient être résolues et permettre d'aboutir à un accord équilibré. Il a déclaré que le PAB constitue la base des négociations pour les deux AWG et que les résultats de Cancun doivent être conformes aux principes de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, y compris le principe de responsabilités communes, mais différenciées, et la fourniture de financement et de technologie aux pays en développement.

Le représentant du CHILI, s'exprimant également pour la Colombie, le Costa Rica, le Pérou et la République dominicaine, a noté qu'un ensemble équilibré de décisions n'est « ni nébuleux, ni vague. »

L'ICLEI-Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des gouvernements locaux et des autorités municipales, s'est dit préoccupé par l'absence de référence au niveau local et à l'action décentralisée, en particulier dans le texte sur l'atténuation.

La Chambre de commerce internationale, au nom des ONG du COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (BINGO), a demandé de donner la priorité aux résultats qui prévoient: des mesures comparables et de coopératives à long terme; des conseils sur les méthodes d'inventaire de GES ; et l'examen des MRV des actions nationales.

Climate Action Network, au nom des ONG environnementales (ONGE), a exprimé de grandes attentes pour Cancun, exhortant les parties à aller au-delà « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu » et soulignant la nécessité de convergence en vue de s'accorder sur un mandat clair pour un accord contraignant à être conclu à la CdP 17. Les Amis de la Terre, au nom des ONGE, ont déploré les tentatives de « démantèlement » de l'architecture de la CCNUCC en vue de la remplacer par une approche basée sur des promesses, et déclaré que le financement climatique ne doit pas être utilisé comme monnaie d'échange contre les pays en développement.

Campagne mondiale pour l'action climatique, au nom des ONG pour la jeunesse (YOUNGO), a noté qu'en dépit de Copenhague, le mouvement climatique ne cesse de s'amplifier et que de plus en plus de personnes expérimentent les impacts du changement climatique dans leur pays. Elle a appelé à un accord international en conformité avec la science et la justice.

La Fédération internationale des producteurs agricoles, au nom de FARMERS CONSTITUENCY, a souligné l'importance: d'assurer la sécurité alimentaire locale et mondiale; de répondre aux besoins d'adaptation des agriculteurs et d'inclure l'agriculture dans le texte de négociation.

Tebtebba, au nom des PEUPLES AUTOCHTONES, a appelé à la reconnaissance des droits des peuples autochtones conformément à la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (DDPA).

La représentante de Gender CC-Women pour la justice climatique, au nom des ONG pour les questions sexospécifiques, a souligné l'importance du développement durable à faible émissions carboniques, déclarant que les femmes souhaitent voir une société disposant de transport en commun, des énergies renouvelables et de logement à consommation énergétique efficace.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA : Mukahanana-Sangarwe, la présidente, a ouvert la première réunion du groupe de contact de l'AWG-LCA. Elle a proposé la poursuite des

quatre groupes de rédaction créés à l'AWG-LCA 11, à savoir l'AWG sur : une vision commune, facilité par Anders Turesson (Suède) ; l'adaptation, facilité par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) ; l'atténuation, facilité par Richard Muyungi (Tanzanie) et Audun Rosland (Norvège) ; et les finances, la technologie et le renforcement des capacités, facilité par Burhan Gafoor (Singapour) et Maas Goote (Pays-Bas). Elle a indiqué que des sous-groupes peuvent également être établis pour travailler sur des questions spécifiques.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-LCA

GROUPE DE RÉDACTION SUR L'ADAPTATION :

Kishan Kumarsingh, le facilitateur, a donné un aperçu du travail effectué au cours de la session d'août. Il a indiqué que le but des discussions sera de continuer à réduire les options dans chaque section afin de rationaliser le texte.

Après discussion, les parties ont convenu de commencer par l'examen de deux options sur les dispositions institutionnelles: créer un comité sur l'adaptation, ou renforcer, améliorer et mieux utiliser les dispositifs institutionnels existants. De nombreux pays en développement ont exprimé leur préférence pour la première option. Certaines parties ont également noté que des éléments de la deuxième option pourraient être intégrés dans la première option. Certains pays industrialisés ont également relevé que certains éléments de la deuxième option pourraient être intégrés dans la première option. Un pays développé a souligné que la première option devrait tenir compte des institutions existantes et a fait appel à la cohérence entre ce qui est proposé et ce qui existe déjà.

Les Parties ont également examiné deux options sur le traitement des pertes et dommages: l'établissement d'un mécanisme international, ou le renforcement de la coopération internationale et de l'expertise.

COMITÉ DE RÉDACTION SUR UNE VISION

COMMUNE: Le groupe de rédaction sur une vision commune a examiné la séquence de travail et commencé la lecture du texte paragraphe après paragraphe. De nombreux pays en développement ont souligné que tous les éléments du PAB doivent être traités de manière intégrée dans le texte sur une vision commune.

Les parties ont convenu d'entamer des discussions avec le paragraphe 68 du projet de texte sur l'examen périodique de l'objectif à long terme, à la lumière de l'objectif ultime de la Convention. Dans plusieurs libellés du texte, un groupe diversifié de pays, contré par d'autres, ont appuyé l'examen de l'« adéquation » de l'objectif, des engagements et des mesures à long terme pour l'atténuation, l'adaptation, le financement, le développement et le transfert de technologie, et le renforcement des capacités.

A propos du paragraphe 69, l'examen des éléments devra prendre en compte la proposition d'un groupe de pays en développement d'utiliser les impacts sur les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID) comme points de référence clés pour évaluer l'adéquation de l'objectif à long terme. Un pays développé a suggéré d'inclure des informations sur la disponibilité de la technologie, les coûts économiques, le niveau d'effort et les « obstacles individuels et collectifs au déploiement des efforts supplémentaires. » Plusieurs pays en développement ont demandé le remplacement de "meilleure" science disponible par science "revue par des pairs".

GROUPE DE RÉDACTION SUR LES FINANCES, LA TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES

CAPACITÉS: Dans l'après-midi, les discussions ont porté sur la création d'un nouveau fonds (par. 60, chapitre I et paragraphe 8, chapitre III, FCCC/AWGLCA/2010/14), proposition qui a reçu un soutien général des parties. Plusieurs pays en développement ont souligné la nécessité de déterminer l'ampleur et les sources de financement, et noté que le fonds devrait faire partie du processus de la CCNUCC.

Certains pays développés ont souligné la nécessité de produire un ensemble équilibré à Cancun, en notant que le financement, la technologie et le renforcement des capacités constituent les éléments clés de cet ensemble. Certaines parties ont maintenu que le fonds devra être doté : d'une structure de gouvernance placée sous la tutelle de la CdP; d'un mécanisme de contrôle clairement identifiable; et d'une représentation équilibrée et équitable des parties. D'autres parties ont parlé de la nécessité pour le fonds d'être soumis au MRV.

Le groupe de contact a décidé de créer un sous-groupe sur le nouveau fonds.

AWG-KP PLENIERE D'OUVERTURE

QUESTIONS D'ORGANISATION : Le président John Ashe (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la session, notant que la tâche principale consiste à réduire les options dans le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2). Les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/AWG/2010/12) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/KP/AWG/2010/13).

NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LES PARTIES À L'ANNEXE I : Le président John Ashe, (Antigua et Barbuda), a introduit les soumissions des parties sur le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6). Il a déclaré que quatre groupes de contact se réuniront sur : l'échelle des réductions (« chiffres »), co-présidé par Jürgen Lefevere (EU) et Janine Coyo Felson (Belize); les autres questions, y compris l'UTCATF, le mécanisme de flexibilité et les questions de méthodologies, présidé par le vice-président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle Zélande); les conséquences potentielles, co-présidé par Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Andrew Ure (Australie); et les questions juridiques, co-présidé par Gerhard Loibl (Autriche) et Daniel Ortega (Équateur).

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès dans l'adoption des conclusions sur l'échelle des réductions des émissions de l'Annexe I. Il a insisté sur une deuxième période d'engagement pour les parties à l'Annexe I, soulignant l'insuffisance des engagements actuels et déclarant que le texte actuel devrait être utilisé comme base pour les négociations.

Le représentant de la Belgique, au nom de l'UE, a appelé à un régime post-2012 ambitieux et souligné leur préférence pour un accord juridiquement contraignant unique, incorporant les éléments essentiels du Protocole de Kyoto. Il a cependant souligné la flexibilité sur une deuxième période d'engagement dans le cadre d'un accord global juridiquement contraignant, avec un "partage équitable" des réductions d'émissions par les pays de l'Annexe I non-parties au Protocole de Kyoto et d'autres émetteurs importants.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a fait part de son engagement à faire partie d'un résultat durable, équitable, efficace et global avec la participation de toutes les grandes économies. Elle a indiqué qu'il ne pouvait pas y avoir plus de clarté sur les chiffres tant que les règles et les grandes lignes des résultats post-2012 ne sont pas clarifiées.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à : la réalisation d'un accord sur une deuxième période d'engagement de cinq ans avec 1990 comme année de base unique, juridiquement contraignante ; un accord sur les règles comptables de l'UTCATF ; l'identification des moyens possibles pour le traitement des unités excédentaires de quantités attribuées (UQA) ; une entente sur un processus transparent pour transformer engagements d'atténuation en objectifs quantifiés de limitation et de réduction d'émissions (QELRO), et l'augmentation du niveau global d'ambition.

Le représentant de la Suisse, au nom du GROUPE DE L'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE, a souligné l'importance des objectifs chiffrés dans le cadre d'un ensemble de décisions permettant de progresser vers un régime climatique équilibré et équitable. Il a appelé à la clarification des règles et des options qui affectent le niveau d'ambition,

y compris les règles comptables de l'UTCATF, la durée des périodes d'engagement, le panier de gaz et le report des UQA excédentaires.

Le Lesotho, au nom des PMA, a appelé les pays développés à faire preuve de leadership et de volonté politique nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Il a souligné la nécessité d'œuvrer pour un résultat concret et réalisable à Cancun, qui servirait de base à un résultat ambitieux et juridiquement contraignant. Il a indiqué que les lignes directrices pour le traitement de l'UTCATF et les règles pour l'amélioration de la répartition géographique des projets du Mécanisme de Développement Propre (MDP) doivent être finalisées.

Belize, au nom du SICA, a appelé les parties de l'Annexe I à augmenter leur niveau d'ambition, et a souligné la nécessité d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a déclaré qu'un accord sur une deuxième période d'engagement constitue la première priorité qui exige l'engagement et l'abandon de la condition préalable selon laquelle toutes les parties doivent prendre des responsabilités. Il a salué le texte du président comme une bonne base pour les négociations. La Bolivie, au nom de l'ALBA, a déploré les efforts visant à «éliminer le Protocole de Kyoto», soulignant l'urgence des travaux de l'AWG-KP qui doivent être conclus à la CdP / RdP 6 à Cancun.

Le représentant de la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné la nécessité de modifier le Protocole de Kyoto afin d'établir une deuxième période d'engagement et les suivantes, et a déploré les signes que les parties à l'Annexe I ne sont pas pleinement engagées pour une entente dans le cadre de l'AWG-KP. Il a en outre: mis en évidence un engagement de conclure les négociations sur l'UTCATF; salué les progrès sur les règles de comptabilité de la gestion forestière; appelé à l'exploration des options juridiques sur un éventuel décalage entre les périodes d'engagement et demandé instamment la poursuite des travaux sur l'adoption des règles et des méthodologies pour les projets du MDP impliquant les petites et moyennes entreprises.

BINGO a encouragé les efforts pour mener des consultations sur les questions d'intérêt commun aux deux groupes de travail spéciaux, notant que les liens et les chevauchement demeurent confus et que le secteur des entreprises exige de la clarté sur les engagements et les moyens disponibles pour les honorer. L'ICLEI a souligné que l'action climatique réussie au niveau local peut être renforcée. Le représentant de YOUNGO souligné que les participants sont là pour «se battre pour une vie meilleure et un monde meilleur.»

L'ONGE a déclaré que les projets du MDP ne doivent pas entraîner la perte de moyens de subsistance; et PEUPLES AUTOCHTONES a appelé à un résultat contraignant dans le cadre du Protocole de Kyoto, qui: reconnaît les droits autochtones au sens de la DDPA; supprime les faiblesses de l'UTCATF, et utilise une approche basée sur le financement, plutôt qu'une approche basée sur le marché. CLIMATE ACTION NETWORK a déclaré que la meilleure adaptation réside dans une atténuation d'urgence et a appelé à la suppression de l'écart de 7 à 10 gigatonnes. Les SYNDICATS ont exhorté les pays de l'Annexe I à faire une transition vers une économie à faible émissions carboniques et qui respecte les travailleurs.

QUESTIONS DIVERSES: Le président Ashe a noté que Shin Yeon-Sung (République de Corée) poursuivra les consultations informelles avec les parties sur les questions d'intérêt commun entre l'AWG-LCA et l'AWG-KP.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

GROUPE DE CONTACT SUR LES «QUESTIONS DIVERSES»: Rappelant l'objectif qui consiste à réduire les options dans le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2), Macey, le vice-président de l'AWG-KP, a souligné les progrès réalisés sur l'UTCATF au cours de la session

d'août. Il a noté qu'il y aura cinq consultations informelles sur l'UTCATF, co-animées par Marcelo Rocha (Brésil) et Peter Iversen (Danemark), ainsi que deux réunions de chacun des sous-groupes sur les mécanismes de flexibilité et le panier des questions méthodologiques, toutes facilitées par lui-même. Il a indiqué qu'il y aura trois groupes de contact, dont un consacré à l'UTCATF, et que des dispositions seraient prises pour une réunion conjointe avec le groupe sur les chiffres.

GROUPE DE CONTACT SUR LES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I ("CHIFFRES"): Le co-président Jürgen Lefevère a expliqué que l'objet des discussions sera de rationaliser davantage le texte du président sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2), notant que Ashe, le président de l'AWG-KP, a demandé que les parties s'emploient à réduire considérablement ce texte. Il a résumé le plan de travail proposé pour le groupe de contact, qui inclut des discussions sur: la conversion des promesses en objectifs chiffrés; les efforts et les réalisations à ce jour et le report des UQA excédentaires, ainsi que l'échelle des réductions d'émissions globales et individuelles, y compris la durée des périodes d'engagement et l'année de base.

Le co-président Lefevère informé les parties qu'un document exposant les efforts et les réalisations à ce jour est en cours de préparation. Il a en outre noté que plusieurs parties avaient attiré l'attention sur des erreurs dans le texte du président, ou sur le fait que le texte ne reflète pas entièrement leurs points de vue, et a invité ces parties à identifier ces erreurs ou lacunes. Les ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE et LE BRÉSIL ont ensuite donné des précisions sur leurs propositions sur diverses questions telles que les engagements des parties à l'Annexe I et le report des UQA excédentaires; des erreurs également été identifiées dans le texte du président.

DANS LES COULISSES

Les spacieux couloirs de l'impressionnant nouveau centre des Congrès et des Expositions de Tianjin Meijiang ont été remarquablement subjugués le jour de l'ouverture des pourparlers de Tianjin sur les changements climatiques, avec des négociateurs fatigués qui se plaignaient de «la fatigue de la réunion» et de ne pas entrevoir l'aboutissement des négociations. De nombreux négociateurs semblaient résignés à l'inévitable de ne pas obtenir un accord juridiquement contraignant avant la CdP 17 en Afrique du Sud, alors qu'ils discutaient de ce à quoi pourrait ressembler un ensemble de décisions "équilibré" issu de la CdP 16. « Nous avons besoin de savoir ce que nous allons transmettre à la CdP/et CdP/RdP avant d'arriver à Cancun », a souligné un délégué, « nous devons tirer des leçons du chaos de Copenhague ». Un autre a noté que « même si beaucoup d'entre nous pensent que nous devons aller au-delà de l'adage selon lequel «rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu», il va être difficile de trouver un terrain d'entente sur ce que sera un ensemble des décisions. »

Après le groupe de contact de l'AWG-KP sur les "chiffres", certains délégués déploraient le fait de n'avoir plus rien à dire et ne savaient pas trop s'ils pouvaient ajouter quelque chose de nouveau lors des discussions au cours de la semaine à venir, et ont continué à souligner que les engagements sur la table "ne maintiendront pas le thermomètre mondial au-dessous de 2 ° C». "Quoi qu'il en soit, nous allons attendre et voir" a commenté un délégué «on ne sait jamais, il pourrait y avoir quelques surprises en réserve pour nous ».

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 MARDI 5 OCTOBRE 2010

Tout au long de mardi, divers groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour examiner les thèmes sur l'adaptation, l'atténuation et les finances, la technologie et le renforcement des capacités. Les groupes de contact de l'AWG-KP se sont penchés sur les questions juridiques et les réductions d'émissions de l'Annexe I, tandis que l'UTCATF et les questions diverses ont été discutées lors des consultations informelles.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

QUESTIONS JURIDIQUES: Dans la matinée, le co-président Daniel Ortega a ouvert la session du groupe de contact sur les questions juridiques avec une discussion sur l'organisation du travail, expliquant que le groupe se réunira six fois pour examiner l'entrée en vigueur, les questions diverses, y compris les amendements proposés au Protocole de Kyoto, et les questions soumises au groupe par d'autres groupes de contact.

La CHINE a noté que les discussions au-delà de l'amendement de l'Article 3.9 (nouveaux engagements des parties à l'Annexe I) sont en dehors du mandat de l'AWG-KP. Avec l'Arabie saoudite, le Brésil, l'Inde, la Bolivie, le Ghana, le GROUPE AFRICAIN, l'Égypte et le Soudan, elle a souligné que les discussions de fond sur les autres propositions visant à modifier le Protocole de Kyoto, contenues dans le texte du président, seraient inacceptables, et a demandé instamment de consacrer le peu de temps de négociation qui reste aux discussions dans le cadre du groupe de contact sur les chiffres. Plusieurs parties ont noté que la CdP / RdP constitue l'instance appropriée pour débattre des modifications proposées.

L'Australie a souligné la nécessité d'examiner les autres amendements proposés dans le texte du président. TUVALU, appuyé par les États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a souligné que les modifications corrélatives découlant de la modification de l'Annexe B doivent être examinées afin d'assurer la cohérence juridique du Protocole de Kyoto.

La Suisse a souligné que "les interprétations rigides" du mandat de l'AWG-KP ne faciliteront pas l'évolution des discussions.

Le co-président Ortega a déclaré qu'il allait soumettre les points de vue des parties au président de l'AWG-KP, ajoutant que les parties auraient dû soulever ces préoccupations en séance plénière. La Chine a souligné que les négociations sont un processus mené par les parties. Le délégué de l'Australie a souligné que, en tant qu'une partie appelée à «prendre effectivement un engagement au titre de l'Annexe I», il lui est «difficile de comprendre» pourquoi des parties empêcheraient les discussions susceptibles d'aider à prendre ces engagements, soulignant que ces parties sont en train de bloquer les progrès en vue d'une deuxième période d'engagement.

Le co-président Ortega a indiqué qu'il retournerait faire rapport au groupe sur les moyens d'aller de l'avant.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES DE L'ANNEXE I: Dans l'après-midi, la coprésidente Janine Coye Felson a ouvert la session du groupe de contact et demandé

aux parties de se concentrer sur la traduction des engagements des parties de l'Annexe I en QERLO et sur le report des UQA excédentaires. Le Secrétariat a présenté le document technique sur les questions relatives à la traduction des engagements en QERLO (FCCC/TP/2010/3).

L'Australie a souligné que les règles et les options juridiques doivent être clarifiées avant que les promesses ne puissent être traduites en QERLO. L'UE a souligné que le point de départ aura une incidence sur l'intégrité environnementale. La Nouvelle Zélande a noté que les promesses des parties sont fondées sur des hypothèses différentes. Le Brésil a déclaré que le point de départ "n'est pas pertinent" et que le vrai problème repose sur le niveau actuel des promesses.

La représentante des États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité des chiffres comparables et soutenu une période d'engagement de cinq ans, ce qui permettrait au processus de répondre à la science émergente et d'approfondir les engagements avant 2020. Elle a souligné la nécessité d'éviter l'immobilisation des surplus de la première période et de récompenser les parties pour n'avoir pas honoré leurs engagements.

La Fédération de Russie a souligné que leur promesse dans le cadre de l'Accord de Copenhague ne constitue pas un engagement pour une deuxième période. La Chine a indiqué que l'approche ascendante est insuffisante et a insisté pour que les pays développés réduisent leurs émissions de 40% d'ici 2020, à partir des niveaux de 1990. Le représentant de la Bolivie a proposé que chaque pays utilise le point de départ qui entraîne les réductions les plus élevées, soulignant que les promesses actuellement sur la table aboutiront à une réduction de 10% seulement, par rapport aux niveaux actuels. Il a déclaré que la clarification des règles avant la traduction des promesses en QERLO ne fera pas de différence en termes de ce que l'atmosphère voit.

Pour ce qui est du report des UQA excédentaires, le Secrétariat a présenté un tableau des options pour traiter le report à la deuxième période d'engagement et aux périodes suivantes, et les parties ont précisé leurs propositions. La Fédération de Russie a déclaré que toute proposition visant à supprimer ou à limiter le report est incompatible avec le Protocole de Kyoto.

GROUPES INFORMELS DE L'AWG-KP

UTCATF: Au cours des consultations informelles, les discussions ont porté essentiellement sur une proposition d'un certain nombre de parties relative aux lignes directrices pour la présentation et l'examen des informations sur les niveaux de référence de la gestion forestière. Les parties ont examiné les questions de comparabilité et de cohérence, ainsi que les défis posés par les procédures d'examen proposées. Les parties ont également examiné les émissions résultant des produits ligneux récoltés (PLR), en particulier la manière de rendre compte de l'oxydation des PLR exportés.

GROUPES DE RÉDACTION DE L'AWG-LCA

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Le groupe de rédaction sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités s'est réuni le matin et dans l'après-midi. Au cours des discussions du matin sur les

finances, les parties ont examiné l'organe de supervision proposé. Le co-facilitateur Burhan Gafoor, a rappelé qu'il existe des divergences sur la question de savoir si un nouvel organe devrait être créé ou si les institutions existantes devraient être renforcées pour remplir les fonctions proposées. Les parties ont débattu de la question de savoir si le processus de création d'un nouveau fonds pour le climat pourrait également prendre en considération les fonctions proposées d'un nouvel organe.

Les parties ont par ailleurs examiné le point de savoir s'il faudrait obtenir à Cancun, une décision sur le nouvel organe ou, à défaut, une décision qui ne préjuge pas d'un nouvel organe. Plusieurs parties ont mis en garde contre la prise à Cancun d'une décision qui préjugerait de l'issue finale du processus de l'AWG-LCA.

Au cours des discussions l'après-midi sur la technologie, les parties ont examiné le mandat, la composition et le lien avec les dispositions financières du comité exécutif de technologie proposé (TEC). S'agissant du mandat, les parties ont débattu de la question de savoir : s'il faut préciser le mandat du TEC; ou disposer d'une décision demandant au TEC d'élaborer ses propres modalités. La question de savoir s'il existe une distinction entre un mandat et les modalités ou la fonctionnalité du TEC a été soulevée, et les vues ont été divergentes à ce sujet. Une divergence de vue a également émergé sur la relation entre le TEC et le centre et réseau de technologies climatiques proposés (CTCN), concernant une proposition que le TEC fournit des orientations au CTCN et qu'il devra par conséquent élaborer le mandat du CTCN. L'autre position voudrait que les deux organismes soient d'un statut égal.

Pour ce qui est de la composition, les parties ont examiné la taille, l'expertise technique et la capacité, ainsi que les conditions de service. Les parties ont également débattu du point de savoir si seuls les fonctionnaires du gouvernement devraient siéger à titre privé au conseil d'administration, ou s'il faudrait inclure aussi d'autres personnes; de la nécessité d'un équilibre équitable entre pays développés et pays en développement; et de l'utilisation du Groupe d'experts sur le transfert de technologie comme un modèle.

A propos de la relation entre la technologie et les finances, les parties ont examiné le rôle potentiel du TEC et du point de savoir s'il devra fournir des conseils de politique générale ou être activement lié au mécanisme de financement. Goot, le co-facilitateur a proposé des consultations bilatérales sur une décision possible relative à la technologie, et a mis sur pied un sous-groupe sur le mandat et la composition du TEC. □

ADAPTATION: Dans la matinée, les parties ont poursuivi l'examen des arrangements institutionnels. Certaines parties ont exprimé leur préférence pour une option demandant aux pays développés parties d'aider les pays en développement parties à renforcer et à établir les arrangements institutionnels désignés au niveau national pour l'adaptation. D'autres parties ont préféré une option moins contraignante invitant toutes les parties à renforcer et à mettre en place au niveau national, des arrangements institutionnels.

Au cours des discussions de l'après-midi, les parties ont examiné le renforcement des mesures d'adaptation dans le cadre de l'adaptation, ainsi que l'établissement d'un processus pour les PMA en vue de la formulation et de la mise en œuvre des programmes d'action nationale aux fins de l'adaptation (PANA), ce qui a reçu l'appui général des parties.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (i) du PAB) (atténuation par les pays développés): Les délégués se sont concentrés sur la structuration des discussions visant à produire un texte sous la forme d'une décision ou une partie d'une décision. Ils ont identifié d'autres questions à débattre outre celles proposées par la présidente de l'AWG-LCA dans sa note de scénario, notamment : les systèmes de conformité, y compris pour les pays non-parties à l'Annexe I du Protocole de Kyoto; la comparabilité des mesures entreprises par les pays développés; la nature juridique des résultats; la nature et le contenu de l'ensemble des décisions à considérer à Cancun pour adoption, les implications pour le Protocole de Kyoto et le but d'un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA; et le cadre des engagements pour l'atténuation par les pays de l'Annexe I. Les consultations se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB) (atténuation par les pays en développement): Le co-facilitateur Rosland a suggéré de focaliser les discussions sur le soutien à la préparation des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), un registre de l'atténuation, l'ICA, et le MRV des mesures et du soutien. Les parties ont examiné la nécessité d'une discussion de fond sur les éléments qui feront partie d'une décision de la CdP 16 et ceux qui peuvent être considérés ultérieurement.

Les parties ont débattu du point de savoir si un ensemble de décisions à Cancun devrait inclure des éléments pour refléter et "graver" les engagements pris par les grandes économies en développement. Elles ont précisé leur concept d'un registre, et certaines ont souligné qu'il devrait être un forum pour l'appariement des actions proposées avec l'appui. Les parties ont débattu de l'opportunité d'une annexe et du point de savoir si elle refléterait les "promesses inconditionnelles", combinant les mesures d'atténuation financées et celles non financées dans les pays en développement. Les parties ont également discuté de la question de savoir si les communications nationales constituent un forum approprié pour rendre compte de tous les types d'activités d'atténuation.

Les délégués ont examiné les différences entre les MAAN soutenues et autonomes dans les pays en développement, ainsi que du point de savoir si toute la gamme des mesures d'atténuation, dont certaines bénéficient d'un soutien, sont pertinentes pour le sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB. Les consultations se poursuivront.

Atténuation (sous-paragraphe 1 (b) (v) du PAB) (différentes approches pour améliorer le rapport coût-efficacité, et promouvoir les mesures d'atténuation : Les discussions ont porté sur la rationalisation du texte lourdement croché, afin de faciliter la prise d'une décision à Cancun. Les parties ont souligné la nécessité de : déterminer le contenu potentiel d'une décision; se concentrer sur ce qui est nécessaire pour le travail en vue d'un accord juridiquement contraignant, et d'assurer un équilibre entre les approches de marché et celles non fondées sur le marché. Certaines parties ont préféré que les discussions soient focalisées uniquement sur les approches non fondées sur le marché. Les parties ont également examiné les moyens de rationaliser le texte, par exemple en séparant dans le texte, les approches de marché de celles non fondées sur le marché, et en les examinant au sein de groupes de rédaction plus restreints ou sous-groupes.

Atténuation (sous-paragraphe 1 (b) (vi) du PAB) (conséquences des mesures de riposte): Les discussions du groupe de rédaction ont été centrées sur les moyens de rapporter et de traiter les conséquences des mesures de riposte. Les parties ont examiné : la nécessité de créer un forum; sa structure et les fonctions possibles; la possibilité d'utiliser les mécanismes existants plutôt que d'établir un forum distinct; et la question de savoir si l'examen doit se limiter aux conséquences survenues dans les pays en développement. Les parties ont également examiné le contenu possible d'une décision prise à Cancun, sur les conséquences des mesures de riposte. Les consultations se poursuivront.

DANS LES COULISSES

A la fin de la journée de mardi, l'ambiance morose du centre des Congrès de Tianjin Meijiang s'était quelque peu égayée, et certaines parties parlaient de discussions "franches et intéressantes", en particulier au sein de certains groupes de l'AWG-LCA sur l'atténuation. "Bien que nous ne soyons pas exactement en train de progresser sur le fond, au moins nous sommes maintenant en train de discuter sur la manière d'aller de l'avant", a déclaré un délégué.

Cependant, dans la plupart des groupes, il y avait moins d'enthousiasme. Avec des attentes pour Cancun déjà beaucoup plus faibles que pour Copenhague, certaines parties semblaient avoir du mal à discerner un moyen clair pour y parvenir à tout accord. Un délégué chevronné a estimé que «l'absence d'un résultat à Cancun pourrait conduire à une mort éventuelle du processus." D'autres sont demeurés plus optimistes, et un délégué a commenté que "nous sommes en train de constituer un ensemble de décisions réalisables qui seront adoptées à Cancun." D'autres étaient préoccupés par l'approche d'élaboration des décisions pour Cancun, et l'un d'entre eux a noté que le «butinage des questions à résoudre à Cancun constitue une démarche à risque, dans la mesure où nous pourrions, à une étape ultérieure, perdre tout intérêt dans la recherche d'un accord juridiquement contraignant».

De nombreux participants au groupe de contact de l'AWG-LCA sur les questions juridiques réuni dans la matinée étaient en train de commenter sur les «feux d'artifices» auquel a eu droit le mandat des groupes. Et un délégué de noter joyeusement que «c'est dommage que nous n'ayons rien fait, mais restez à l'écoute.»

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 MERCREDI 6 OCTOBRE 2010

Le mercredi, divers groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour examiner les thèmes de vision commune, adaptation, atténuation, et finances, technologie et renforcement des capacités. Le groupe de contact de l'AWG-LCA s'est réuni dans l'après-midi pour faire le point des progrès accomplis dans les groupes de rédaction. Les groupes de contact et les discussions informelles dans le cadre de l'AWG-KP ont examiné les conséquences potentielles, les réductions des émissions de l'Annexe I et d'autres questions.

GROUPES DE RÉDACTION DE L'AWG-LCA

VISION COMMUNE : Les discussions ont d'abord porté sur l'examen à entreprendre. Turesson, le facilitateur, a invité les parties à faire des propositions écrites et les a encouragés à les présenter dans un «style visionnaire» ou sous forme des principes, plutôt que dans une formule opérationnelle. En ce qui concerne la portée de l'examen, certains participants ont indiqué qu'elle devrait se limiter à un examen de l'objectif à long terme, tandis que d'autres ont estimé qu'elle devrait également inclure les engagements et les mesures. Pour ce qui est du fond, les parties ont proposé l'examen: des émissions actuelles, des tendances attendues des émissions, des situations économiques et de l'évolution des capacités, ainsi que leurs implications pour les responsabilités et les obligations des parties à la Convention; et des engagements et mesures pris par les pays développés et en développement. Les parties ont également suggéré que les questions diverses soient prises en compte lors de l'examen, notamment : les situations et les spécificités nationales ; l'objectif de limiter l'augmentation de la température à des niveaux spécifiques ; les principes d'équité et de responsabilités communes, mais différenciées et les capacités respectives ; la responsabilité historique des parties de l'Annexe I; les besoins des pays en développement en matière de développement économique et social et d'éradication de la pauvreté ; et la situation particulière de certains groupes de pays tels que les PEID, les PMA et les pays tributaires de la production et de la consommation des combustibles fossiles. Les parties ont également examiné la séquence de l'examen, ainsi que les mesures à prendre sur la base de cet examen.

Les parties ont ensuite focalisé les discussions sur le texte traitant de la vision commune. Pour ce qui est du texte sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités, plusieurs parties ont mis en garde contre le fait d'avancer les discussions dans les autres groupes qui traitent spécifiquement de ces questions. Certaines parties ont préféré un texte général sur ces questions contenant, entre autres, les principes et la vision qui les concernent. Les parties ont alors fait diverses propositions écrites pour inclusion dans le texte.

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES: Le groupe de rédaction s'est réuni dans la matinée pour discuter du renforcement des capacités et des finances.

Au sujet des finances, les parties ont débattu du point de savoir s'il faudrait faire référence au financement de démarrage rapide dans une décision à Cancun. Certaines parties ont préféré ne pas faire cette référence, notant que la question ne s'inscrit pas dans le mandat de l'AWG-LCA, tandis que d'autres ont plaidé pour une décision distincte sur le financement de démarrage rapide, soutenant que cela permettrait de fournir des informations sur par exemple les canaux, les sources et la nature de financement de démarrage rapide. Plusieurs parties ont fait appel à la flexibilité s'agissant d'une référence au financement de démarrage rapide dans le préambule d'une décision à Cancun. Gafoor, le co-facilitateur, a invité les parties à entreprendre des consultations informelles sur la question.

S'agissant du renforcement des capacités, les parties se sont penchées sur: la structure et le contenu éventuels d'un résultat obtenu à Cancun sur le renforcement des capacités; les besoins institutionnels ; la manière dont le thème de renforcement des capacités est reflété dans le texte de l'AWG-LCA ; et la nécessité d'indicateurs de performance. Dans l'ensemble, les parties ont convenu de la nécessité de tenir compte du renforcement des capacités dans un résultat à Cancun. Certains pays ont souligné la nécessité d'un chapitre séparé sur ce thème pour mieux traduire les besoins émergents et les questions omises dans les autres sections du texte, tandis que d'autres ont préféré intégrer le renforcement des capacités dans le texte. Des désaccords sur la nécessité de nouvelles institutions ont été exprimés et certains ont mis l'accent sur les institutions existantes et exprimé leurs préoccupations à propos de la prolifération potentielle des institutions. D'autres parties ont indiqué que l'écart entre les décisions sur le renforcement des capacités et leur exécution est dû en partie à la rareté des institutions spécifiques responsables

de la mise en œuvre. S'agissant des indicateurs de performance généraux, certaines parties ont observé qu'ils ne sont pas facilement disponibles pour le renforcement des capacités, soulignant que les indicateurs fondés sur des projets seraient plus applicables. Les consultations se poursuivront.

ADAPTATION : Les parties ont examiné deux options sur le soutien aux pays en développement pour l'adaptation. Certaines ont préféré l'option stipulant que les pays développés doivent fournir aux pays en développement un financement à long terme basé sur le don, renforcé, suffisant, nouveau, additionnel et prévisible, ainsi qu'un appui pour la technologie, l'assurance et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. D'autres ont appuyé la deuxième option et appelé les pays développés à augmenter de manière substantielle leur soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités, aux efforts d'adaptation des pays en développement. Les consultations officielles sur la question se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (i) du PAB) (atténuation par les pays développés): Dans le groupe de rédaction, les parties se sont concentrées sur la façon de faire progresser les discussions. Elles ont examiné la possibilité de regrouper les questions relatives à l'atténuation par les pays développés, et de les examiner séparément au sein de deux sous-groupes. Il a été proposé de consacrer un groupe à l'inscription des objectifs de l'ensemble des pays développés ou engagements, et d'y inclure: la relation avec les objectifs du Protocole de Kyoto et le résultat final convenu dans le cadre de l'AWG-LCA; les objectifs à moyen et à long terme; le concept de gradation et de l'inclusion dans l'Annexe I, et l'inscription des objectifs ou des engagements des pays développés. L'autre groupe serait sur le MRV pour améliorer les actions d'atténuation des pays développés, et comprendrait: l'accent sur le MRV; les dispositions générales du MRV, y compris sa base et sa structure, et la comparabilité des efforts, le respect des objectifs ou engagements, et un programme de travail sur le MRV.

Plusieurs parties ont soutenu cette manière de regrouper et de traiter les questions. D'autres s'y sont opposées, mettant en relief le caractère transversal de certains des problèmes et la difficulté de les examiner séparément. Plusieurs parties ont préféré débattre de toutes les questions dans un seul groupe afin d'assurer la cohérence. D'autres se sont également opposées à l'examen de certaines des questions énumérées. Les consultations se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB) (atténuation par les pays en développement): Les parties se sont concentrées sur la manière de structurer les débats, en particulier sur l'opportunité de créer des sous-groupes, le nombre et l'orientation de ces groupes. Elles ont examiné la possibilité de regrouper les questions dans les deux groupes suivants: les questions relatives à un registre et à un mécanisme pour l'atténuation, couvrant l'appui pour la conception, la préparation et la mise en œuvre des MAAN, le MRV des actions financées et le MRV de l'appui, et la reconnaissance des actions d'atténuation; et le MRV, couvrant les communications nationales, l'inventaire des GES et l'ICA. Alors que certaines parties ont appuyé la création de deux sous-groupes pour examiner ces questions séparément, d'autres ont préféré discuter de toutes les questions au sein d'un seul groupe. Des objections ont été exprimées relativement à l'examen de certaines des questions. Finalement, les parties ont pu s'accorder sur la tenue de discussions dans un seul groupe.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (iii) du PAB) (REDD): À l'issue des discussions sur la façon de progresser sur les options contenues dans le texte, le co-facilitateur Rosland a invité les parties qui avaient fait de nouvelles propositions de textes en août à présenter leurs idées. Les parties ont examiné: la procédure pour aborder la question des forêts de manière plus globale, y compris les services de l'écosystème; la nécessité pour REDD-plus de contribuer à l'adaptation et les préoccupations selon lesquelles un mécanisme REDD-plus pourrait créer un nouveau système de compensation. Les parties ont ensuite examiné la mesure dans laquelle le texte précédant a abordé ces préoccupations. Elles ont également présenté les vues sur l'ampleur de l'intégration de l'adaptation par REDD-plus sur la base du PAB. Certaines ont exprimé des préoccupations au sujet du respect des droits souverains sur les forêts et plusieurs ont souligné l'importance du maintien de l'intégrité environnementale de tout mécanisme de marché lié à REDD-plus. Le co-facilitateur Rosland a indiqué que les propositions des autres parties seraient prises en compte lors des prochaines réunions du groupe de rédaction.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (iv) du PAB) (approches sectorielles et mesures spécifiques par secteur): Au cours des discussions, l'idée d'un cadre général pour les approches sectorielles coopératives et les mesures spécifiques par secteur afin de faciliter la mise en œuvre de l'Article 4.1 (c) de la Convention (transfert de technologie) a été soutenue par certaines parties, qui ont souligné qu'il devrait être volontaire et compatible avec les dispositions et principes de la Convention. Plusieurs parties se sont opposées à ce texte, affirmant que cela pourrait limiter les mesures d'atténuation. Un autre texte a été proposé par certaines parties, notant qu'il pourrait être utile pour les parties d'explorer davantage les approches sectorielles et les mesures spécifiques par secteur. Le facilitateur Watt a exhorté les parties à mener des consultations informelles en vue d'une entente sur un texte de compromis.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA

Dans le groupe de contact sur le bilan réuni dans l'après-midi, les facilitateurs du groupe de rédaction ont présenté un compte rendu des progrès réalisés dans leurs groupes respectifs. La présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a fait rapport sur les consultations relatives aux pays à économie en transition et autres pays en situation particulière. Elle a déclaré qu'une solution possible pourrait résider dans une décision portant spécifiquement sur le renforcement des capacités et des besoins de financement de ces pays et qu'elle préparerait un projet de décision en ce sens.

Mukahanana-Sangarwe, la présidente, a ensuite présenté un document sur "les éléments possibles de l'issue de Cancun," y compris la vision commune, l'adaptation, l'atténuation, et les finances, la technologie et le renforcement des capacités; elle a invité les parties à présenter ce que peut apporter Cancun et la manière de réaliser ces objectifs.

Le PEROU, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique latine, a souligné trois résultats clés pour Cancun, notamment: une décision sur la forme juridique confirmant le caractère juridiquement contraignant d'un résultat de l'AWG-LCA, des décisions de fond sur les "questions réglées", et des décisions sur un programme de travail pour le traitement des questions non résolues. Le JAPON a demandé d'extraire des éléments de l'Accord de Copenhague pour un ensemble équilibré de décisions. L'AUSTRALIE a déclaré que les progrès sur les

éléments d'un ensemble équilibré "n'ont pas été équilibrés", et souligné les progrès limités pour ce qui est de l'atténuation, le MRV et l'ICA.

L'EGYPTE a souligné que les résultats sur des éléments tels que les combustibles de soute et les marchés pourraient ne pas être réalisables. Le PAKISTAN a déclaré que ces éléments devraient résulter du processus mené par les parties et non pas des "consultations exclusives." Le VENEZUELA, avec l'Afrique du Sud, a souligné que l'équilibre ne peut pas être atteint sans un résultat dans le cadre de l'AWG-KP. La CHINE a souligné l'importance du financement de démarrage rapide comme un produit livrable à Cancun, ainsi que l'importance des directives pour la notification, et des éléments opérationnels pour permettre la distribution des fonds.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD a déclaré qu'un résultat possible à Cancun pourrait inclure une décision globale sur la forme juridique de l'issue, d'identifiant les éléments d'un accord global juridiquement contraignant, ainsi qu'un ensemble de décisions de fond pour tester la mise en œuvre ou la préparation dans des domaines où des progrès ont été accomplis, tels que REDD-plus. Il a indiqué que l'ensemble doit inclure une décision relevant de la CdP / RdP, qui adopte les amendements à l'Annexe B du Protocole de Kyoto, ou traduit un engagement des parties de l'Annexe I à une deuxième période d'engagement. Il a souligné que le résultat de Cancun doit être conçu de manière à présenter les éléments du PAB comme piliers vers un accord global juridiquement contraignant qui sera adopté ultérieurement.

Le représentant de la Suisse, au nom du GIE, a exprimé son soutien au document de la présidente qui propose les éléments d'une issue possible, en indiquant que ce document reflète les éléments du PAB. Il a exhorté les parties à se concentrer sur les questions identifiées dans le document, pendant le reste du temps à Tianjin. L'UE a fait appel à davantage de progrès sur des questions telles que les engagements et les promesses pour l'atténuation. La représentante de Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à un accord juridiquement contraignant associé à une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, soulignant que "Cancun ne doit pas compromettre l'avenir." Elle s'est félicitée du document de la présidente, se déclarant satisfaite de certains de ses éléments, notamment ceux sur l'adaptation.

TUVALU a demandé des éclaircissements sur le but du texte relatif à la vision commune, et déclaré qu'un résultat à Cancun doit faire explicitement référence à un mandat pour parvenir à un accord juridiquement contraignant. Le représentant de CUBA a souligné que la vision commune va au-delà d'un objectif à long terme. Au sujet des finances, il a déclaré que l'expression "mobilisation du financement à long terme" est un «concept vide de sens" et qu'il faudrait reprendre la formule du PAB sur la fourniture de ressources financières nouvelles, additionnelles et prévisibles. La NORVEGE a exprimé sa satisfaction pour ce qui est des questions " réglées" tel que REDD-plus, la technologie et les finances, dans le document de la présidente, et a appelé à davantage de progrès sur l'atténuation et les dispositions de MRV y afférentes.

L'ARABIE SAOUDITE a déploré l'approche de "butinage" du document, déclarant qu'il ne reflète pas les éléments du PAB, et insistant sur la nature axée-sur-les-parties du processus de l'AWG-LCA. La NOUVELLE ZELANDE a exprimé sa volonté de travailler avec le document de la présidente, soulignant que certains éléments demandent à être précisés, notamment la création d'un nouveau fonds et les détails sur l'ICA. La FEDERATION DE RUSSIE a décrit le document de la présidente comme un point de départ utile pour dégager les

éléments en vue des décisions à Cancun. Notant que Cancun ne sera pas le «dernier mot», le BRESIL a appelé à des décisions simples qui reflètent l'essence des différentes questions.

Le représentant des États-Unis a souligné qu'il existe déjà un accord qui aborde la plupart des questions débattues, et a demandé que les discussions soient basées sur l'accord de Copenhague. Il a déclaré que les questions telles que l'atténuation et la transparence doivent être davantage approfondies dans les sous-groupes, tandis que des questions telles que la technologie, qui ont pratiquement été réglées, ne doivent pas d'être reprises dans les sous-groupes. Il a également souligné que l'engagement des États-Unis n'est pas subordonné à la législation nationale.

L'INDE a souligné que les éléments possibles d'un résultat à Cancun devraient résulter des discussions en cours au sein des groupes de rédaction et que les efforts pour progresser devraient tenir compte de ces discussions. SINGAPOUR a souligné que le résultat à Cancun doit: traiter de la forme juridique et de la nécessité d'un accord juridiquement contraignant ; et ne pas accélérer la "mort" du Protocole de Kyoto, mais plutôt envoyer un signal politique clair quant à son maintien. Le MEXIQUE a déclaré qu'un résultat à Cancun doit être en mesure de fournir des mesures immédiates pour la mise en œuvre de la Convention et du Protocole, et devrait constituer le pilier pour la réalisation d'un accord juridiquement contraignant. Plusieurs parties ont souligné la nécessité d'une référence à la nature juridiquement contraignante d'un résultat de l'AWG-LCA.

Le VENEZUELA a proposé que les parties examinent le document de la présidente au sein de leurs groupes régionaux et communiquent leur réaction aux facilitateurs du groupe de rédaction, en vue de l'établissement d'une liste consensuelle axée sur les parties. La COLOMBIE a déclaré que la présidente devrait travailler avec les animateurs des groupes de rédaction, afin de préparer les textes du projet de décision et faciliter les discussions. Mukahanana-Sangarwe, la présidente de l'AWG-LCA, a invité les parties à poursuivre le travail vers un compromis dans leurs différents groupes de rédaction.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

CONSEQUENCES POTENTIELLES: Dans la matinée, le co-président Buendía a demandé aux parties de se concentrer sur les options contenues dans le texte, consistant à créer un forum permanent pour traiter des conséquences potentielles, ou à utiliser les canaux existants, telles que les communications nationales.

L'ARGENTINE a souligné que la création d'un forum est fondamentale pour suivre la conformité des parties de l'Annexe I et leurs obligations en vertu des Articles 2.3 (effets défavorables des politiques et mesures) et 3.14 (effets néfastes) du Protocole. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le forum est nécessaire parce que les parties de l'Annexe I n'ont pas fait rapport, dans leurs communications nationales, des conséquences potentielles. La NOUVELLE ZELANDE quant à elle, a souligné que les parties de l'Annexe I ne sont pas tenues de faire rapport sur les conséquences potentielles avant leurs cinquièmes communications nationales, qui viennent d'être achevés et examinées. En réponse, l'ARABIE SAOUDITE a soutenu que les parties de l'Annexe I sont tenues de faire rapport sur les conséquences potentielles dès leurs premières communications nationales.

Le SOUDAN a déclaré que le forum fournirait également une plate-forme pour rendre opérationnel ce qui est rapporté dans les communications nationales. La NOUVELLE ZELANDE a souligné que l'information fournie dans les communications nationales est déjà opérationnalisée parce les parties de l'Annexe

I présentent des rapports sur les moyens déployés pour mettre en œuvre leurs politiques de manière à éviter les conséquences potentielles. À propos de la fonction de contrôle de l'instance proposée, elle a souligné que le SBI a déjà pour mandat d'examiner les communications nationales.

La SUISSE a souligné que l'obligation des parties à l'Annexe I est de « s'efforcer » à réduire au minimum les impacts des politiques et des mesures et que la tendance à imposer des restrictions sur la manière dont les pays souverains conçoivent et mettent en œuvre les politiques doit être déconseillée. Il a noté l'absence d'un mandat clair ou des termes de référence pour le forum proposé.

UTCATF: Macey, le vice-président de l'AWG-KP, a présenté les progrès dans les discussions sur l'examen des niveaux de référence, la force majeure et les produits ligneux récoltés (PLR), ainsi qu'une entente sur la suppression de la possibilité d'inclure les PLR dans le cadre du MDP. A propos de la comptabilité de la gestion forestière, TUVVALU a présenté une option sur la comptabilité net-net relative à une moyenne sur la période d'engagement précédente ou les périodes. L'UE a déclaré que cette proposition réduirait les incitations à long terme pour les actions. La NOUVELLE ZELANDE et l'INDE ont exprimé la crainte que la moyenne sur une période d'engagement ne reflète pas les cycles forestiers à long terme.

La BIÉLORUSSIE a indiqué que la proposition est utile pour aider à mesurer la réalisation des objectifs par les parties. L'Australie a souligné l'importance cruciale de la transparence, indifféremment de l'option choisie. CLIMATE ACTION NETWORK a préféré une base de référence historique, soulignant que les bases de références envisagées permettent aux parties de dissimuler les augmentations d'émissions résultant de la gestion forestière, bien que cela puisse être amélioré avec l'utilisation des taux de récolte historique.

TUVVALU a posé la question de savoir si « nous nous intéressons à ce que l'atmosphère voit ou de créer des incitations pour l'industrie. »

Pour ce qui est de l'année de base pour des activités supplémentaires, la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a parlé du défi posé par l'utilisation de 1990, en raison de l'insuffisance des données ; le représentant de l'UE a déclaré que les incitations varieront, selon que le niveau de référence fixé dans le temps ou s'il est suivi à travers les périodes. Il a déclaré qu'une seule année de base n'est pas politiquement faisable. La NOUVELLE ZELANDE a soutenu 1990 comme année de référence pour toutes les activités. La BIÉLORUSSIE a souligné que l'année de base a pour raison d'être la réduction des incitations perverses.

S'agissant de la comptabilité pour les zones humides, la BIÉLORUSSIE a parlé d'un prochain atelier du GIEC sur les zones humides dont le rapport sera présenté au SBSTA. Le BRÉSIL a averti que si la comptabilité est volontaire, les parties dont les zones humides sont drainées n'auront pas à présenter un rapport, tandis que celles où ces zones sont remouillées devront le faire. TUVVALU exprimé sa préoccupation au sujet de la comptabilité du croisement entre les zones humides, les terres cultivées et les pâturages, et l'UE a mis en garde contre le risque de double comptage. La BIÉLORUSSIE a déclaré que ces questions sont traitées dans les définitions.

CLIMATE ACTION NETWORK a fait appel à l'examen de la qualité des données, afin que la comptabilité des zones humides devienne obligatoire. La BIÉLORUSSIE et la SUISSE ont déclaré que la comptable volontaire pour les zones humides est mieux que l'absence de toute comptabilité. Le BRÉSIL a posé une question de savoir comment sera traitée

l'absence d'émissions de CO₂ par les zones humides. La SUISSE a souligné que les parties se dirigent vers le système de comptabilisation du carbone total.

GROUPES INFORMELS DE L'AWG-KP

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES DE

L'ANNEXE I: Au cours des consultations informelles de la matinée, les parties ont repris les discussions sur le report des UQA excédentaires. Elles ont examiné en profondeur les options contenues dans le document du Secrétariat relatives aux possibilités pour le traitement du report des UQA excédentaires à la deuxième période d'engagement et aux suivantes, ainsi que les autres propositions des parties, telles que: l'amélioration du niveau d'ambition ; le non-report des UQA excédentaires; et l'imposition d'une taxe sur le report des UQA.

QUESTIONS DIVERSES (Panier de questions de méthodologies): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné les propositions en vue du rapport sur les nouveaux gaz, y compris la pertinence de l'inclusion des gaz existant dans le texte, et la cohérence avec l'Annexe A du Protocole de Kyoto. Une partie a souligné les différences entre les rapports sur les émissions réelles, comparativement aux émissions potentielles. A propos des options pour les méthodologies supplémentaires de l'UTCATF basées sur le guide des bonnes pratiques du GIEC, certaines parties ont suggéré que ce point soit traité dans le groupe sur l'UTCATF, et plusieurs ont souligné les risques de ne pas s'accorder sur les règles avant une période d'engagement. Les parties ont également examiné le texte rationalisé sur les années de référence.

DANS LES COULISSES

Une frénésie d'activités a marqué la journée de mercredi, avec les délégués qui se précipitaient entre les salles de réunion, lorsque les groupes de rédaction de l'AWG-LCA se sont réunis le matin et l'après-midi. Cet affairément, selon un observateur, ne semble pas donner lieu à beaucoup de changement, la plupart des délibérations étant centrées sur "des discussions sur la manière de discuter." "Il ne se passe rien et il y a maintenant davantage de jeux politique que d'actions concrètes", a-t-elle ajouté. "Je souhaite que nous puissions tous nous ouvrir les yeux sur ce que nous devons faire", a opiné un autre négociateur, établissant une analogie entre le brouillard qui descend sur Tianjin et le manque de clarté quant à la trajectoire vers un résultat constructif à Cancun.

D'autres étaient plus optimistes à leur sortie du groupe de contact de l'AWG-LCA sur le bilan, en dépit des plaintes de nombreux délégués sur l'absence de progrès. "Certains éléments d'un accord commencent à se dessiner et il était utile de voir comment les parties s'attendent à voir s'intégrer tous les éléments essentiels d'un ensemble », a observé un délégué.

Du côté de l'AWG-KP, les délégués ont commenté sur les "discussions constructives" au cours des réunions informelles sur le panier de questions de méthodologies et des groupes de contact sur l'UTCATF et les conséquences potentielles, tandis que d'autres ont exprimé leur frustration au sujet des discussions sur les chiffres, déplorant qu'ils "avaient le sentiment de tourner en rond. "" Nous savons que nous en arrivons au moment crucial où il faudra prendre les grandes décisions politiques ", a commenté un négociateur déterminé, " nous devons donc aller de l'avant. "

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 JEUDI, 7 OCTOBRE 2010

Le jeudi, divers groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour examiner les thèmes de vision commune, adaptation, atténuation, et de finances, technologie et renforcement des capacités. Des groupes de contact et des discussions informelles dans le cadre de l'AWG-KP ont été tenus sur les conséquences potentielles, les questions juridiques, les réductions d'émissions de l'Annexe I et l'UTCATE.

GROUPES DE RÉDACTION DE L'AWG-LCA

VISION COMMUNE: Les discussions se sont poursuivies et les parties ont proposé un texte sur la technologie, les finances, le renforcement des capacités et des sections du texte sur la vision commune concernant le commerce international, et fourni des éclaircissements sur certaines de ces propositions. Les parties ont été en mesure de terminer la première lecture de l'ensemble du texte, en attendant les nouvelles propositions de texte soumises par certaines parties. Les consultations se poursuivront.

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: A propos du renforcement des capacités, Goote, le co-facilitateur, a mis en relief les domaines de convergence, y compris le rôle crucial de renforcement des capacités qui permet aux pays de mettre en œuvre leurs engagements en vertu de la Convention, ainsi que la nécessité de: renforcer le cadre actuel; intégrer le renforcement des capacités dans un résultat Cancun; éviter les lacunes en veillant à ce que toutes les questions de renforcement des capacités soient traitées; refléter les liens entre le renforcement des capacités et d'autres domaines thématiques, et s'assurer que les décisions sur le renforcement des capacités sont mises en œuvre intégralement et efficacement. Les parties ont ensuite été invitées à donner leur avis sur un document produit par le Secrétariat, qui met en évidence les références au renforcement des capacités dans le texte de négociation de l'AWG-LCA, et vise à identifier les lacunes. Certaines parties ont fait part de leurs préoccupations par rapport

au document, observant que ces références proviennent du texte qui n'est pas accepté et ne devraient par conséquent pas constituer la base pour le travail du groupe. Elles ont également appelé à la concentration sur des domaines tels que: un groupe technique sur le renforcement des capacités; ses termes de références ou mandat; et le champ d'application du renforcement des capacités. D'autres parties ont bien accueilli le document considéré comme un outil utile.

Pour ce qui est de la technologie, les parties ont échangé leurs vues sur le projet de centre et de réseau de technologies climatiques (CTCN). Des vues divergentes ont été exprimées sur la question de savoir si ce mécanisme devra être établi à l'intérieur ou hors de la Convention. Certaines parties ont également réitéré que le comité exécutif de la technologie (TEC) et le CTCN devront être des organes parallèles sans lien, et ont souligné le besoin de cohérence dans les mandats du TEC et du CTCN. Les parties ont par ailleurs examiné le projet de texte révisé sur la composition et le mandat du TEC, ce qui a abouti à des modifications dans le texte et à des propositions. Les discussions se poursuivront.

ADAPTATION: Le facilitateur, Kumarsingh, a invité les parties à examiner les moyens de poursuivre les discussions. Certaines parties ont indiqué qu'elles avaient entrepris des consultations internes au sein de leurs groupes respectifs et préparé des textes, dont un sur les arrangements institutionnels. D'autres parties ont souligné qu'elles avaient encore besoin de temps pour la coordination au sein de leurs groupes. Le texte revise sera examiné vendredi

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (i) du PAB) (atténuation par les pays développés): Muyungi, le co-facilitateur a expliqué qu'à l'issue des consultations, toutes les questions seraient débattues dans un seul groupe de rédaction et a invité les parties à se concentrer sur le premier groupe relatif à l'inscription des objectifs ou engagements des pays développés en matière d'atténuation. Plusieurs parties ont souligné les éléments qui doivent être reflétés dans un résultat issu de Cancun, notamment: la poursuite du Protocole de Kyoto, la comparabilité des efforts; et l'intention d'œuvrer en vue d'un

accord juridiquement contraignant. De nombreuses parties ont soutenu l'idée de "refléter" les engagements des pays développés dans une décision à Cancun, à condition d'inclure une précision indiquant : sans préjudice à la forme juridique. Certains ont noté qu'une telle décision devra également inclure une référence au fait que les promesses actuelles sont insuffisantes. En ce qui concerne ce qui devrait être inscrit, certains participants ont indiqué que cela devrait se limiter aux pays de l'Annexe I non-parties au Protocole de Kyoto, tandis que d'autres ont préféré inscrire dans un résultat issu de Cancun, les engagements de tous les pays, aussi bien ceux de l'Annexe I que ceux non visés à l'Annexe I.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB) (atténuation par les pays en développement): Rosland, le co-facilitateur a invité les parties à se concentrer sur le registre / mécanisme d'atténuation, en particulier sur les questions relatives à l'appui pour la conception, la préparation et la mise en œuvre des MAAN, qui sont traitées dans les paragraphes 29 ter, 30 bis et 44 du projet de texte (FCCC/AWGLCA/2010/14). Il a également invité les parties à faire des propositions pour la fusion de ces paragraphes. Certaines parties ont exprimé la crainte que certaines des questions dans ces paragraphes ne portent sur l'architecture financière, et ne relèvent, ont-ils souligné, du groupe financier. Les Parties ont ensuite examiné la structure et les fonctions possibles du registre et du mécanisme d'atténuation. Des désaccords persistaient sur les autres fonctions du registre, en particulier s'il doit être utilisé pour enregistrer toutes les MAAN des pays en développement, financées et autonomes. Certains pays ont préféré l'enregistrement de toutes les MAAN dans une annexe à un instrument juridiquement contraignant et réserver le registre uniquement pour les MAAN financées. D'autres parties ont déclaré que le registre devra être utilisé uniquement pour les MAAN enregistrées et aux fins d'appareillage des mesures avec les appuis, et qu'un système de reconnaissance des MAAN autonomes sur une base volontaire pourrait être décidé ultérieurement. Certaines parties ont également souligné que le registre devra jouer un rôle consultatif ou d'évaluation. En ce qui concerne la nature de l'appui, plusieurs parties ont souligné qu'il devra inclure le soutien technique, financier et au renforcement des capacités. Certaines parties ont suggéré de poursuivre les discussions sur ces questions spécifiques dans un groupe de travail plus restreint, mais il n'y avait pas eu de consensus sur ce point. Les consultations se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (iv) du PAB) (approches sectorielles et mesures spécifiques au secteur): À propos des combustibles de soute, les parties ont examiné les propositions de texte sur: la nécessité de réduire les émissions résultant des transports maritimes et aériens, les rôles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI); une invitation à l'OACI et à l'OMI de faire rapport sur leurs travaux à la Conférence des parties; et l'utilisation des fonds provenant de transport maritime et aérien pour réduire les émissions.

Watt, la Facilitatrice, a ensuite invité les parties à débattre de l'agriculture. Certains participants ont souligné qu'un résultat positif à Cancun sur l'agriculture devra: renforcer la mise en œuvre de l'Article 4.1 (c) de la Convention (transfert de technologie); le respect des dispositions et principes pertinents de la Convention; et promouvoir un système économique international favorable et ouvert.

Les Parties ont également examiné le texte sur l'agriculture, et plusieurs ont préféré revenir au texte déposé en juin. Watt, la Facilitatrice, a indiqué qu'elle tiendra des consultations avec les parties qui avaient proposé des changements, et présentera un texte sur la base de l'issue de ces consultations.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

CONSEQUENCES POTENTIELLES: Les parties ont poursuivi la discussion sur l'option de créer un forum pour le traitement des conséquences potentielles, ou d'utiliser les circuits existants. L'UE, le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE, L'AUSTRALIE, la SUISSE et la FEDERATION DE RUSSIE ont réitéré leur soutien pour l'utilisation des circuits existants tels que les communications nationales et SBI, tandis que L'ARGENTINE, L'ARABIE SAOUDITE, le SOUDAN ET le CHINE ont appuyé l'établissement d'un nouveau forum pour échanger l'information et faciliter le dialogue. L'ARGENTINE a souligné la nécessité de centraliser toutes les informations disponibles dans un forum. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le forum proposé devra réduire autant que possible ses frais d'exploitation et tenir deux réunions annuellement, en conjonction avec le SBI.

QUESTIONS JURIDIQUES: Dans la matinée, le co-président Loibl, a fait un compte rendu des consultations sur la manière de poursuivre les discussions, et noté l'émergence d'un consensus possible autour des sections du texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2) qui pourraient être examinées. Il a suggéré la mise en attente des éléments de l'option B, en particulier la section Y sur l'entrée en vigueur des amendements, et l'Article S sur les privilèges et immunités, et a sollicité les avis sur les sections qu'il convient de traiter en premier.

Le BRÉSIL, au nom du G-77/CHINE, avec le SOUDAN, la BOLIVIE et l'ÉGYPTE, a déclaré que les discussions devraient être concentrées uniquement sur les questions relevant du mandat de l'AWG-KP, en particulier la modification de l'Article 3.9 du Protocole (nouveaux engagements pour les parties de l'Annexe I) et les modifications corrélatives. Il a souligné que l'option B ne fait pas partie du mandat du groupe et qu'elle pourrait être examinée dans le cadre de la CdP / RdP.

La représentante des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE a déclaré que les parties devraient se concentrer sur l'amendement de l'Article 3.9 et les modifications corrélatives, ainsi que sur les options de l'option B relatives aux "questions juridiques difficiles", telles que le report des UQA excédentaires, un processus de révision possible des objectifs de réduction des émissions et les améliorations à des mécanismes basés sur des projets, tels que la part des fonds.

L'AUSTRALIE, avec la NOUVELLE ZELANDE et la SUISSE, a déclaré que toutes les options dans le texte se rapportent à une deuxième période d'engagements et souligné

que, au moment où ils se préparent à adopter des obligations de réduction des émissions à l'échelle économique, ils ont besoin de clarté sur ce que ces engagements entraîneraient. L'Australie a souligné que l'option A fait actuellement l'objet de discussions dans le groupe sur les chiffres, et que bloquer la discussion sur toutes les options revient à bloquer effectivement tout progrès au sein de l'AWG-KP. La NOUVELLE ZELANDE a déploré le manque de cohérence en plaidant pour une limitation du mandat consistant à préciser ce qu'est ou n'est pas une modification corrélative.

L'UE, avec la NORVEGE, a souligné leur volonté à engager les discussions sur l'entrée en vigueur et s'est dit préoccupée par ceux qui penchent pour une «vision étroite du mandat." L'UE a déclaré que le fait de laisser ces questions à la CdP / RdP ne garantit pas que nous aurons suffisamment de temps pour ces discussions.

Le BRESIL a déclaré que la tentative de rouvrir la discussion sur tous les éléments du Protocole de Kyoto correspond à une «tentative de tuer le Protocole de Kyoto." L'AUSTRALIE a noté qu'il est inutile de poursuivre les discussions dans le groupe sur les chiffres, si les discussions ne sont pas menées sur l'option B, en raison de la nécessité de certitude juridique quant à ses propositions.

Le GHANA, appuyé par le BÉNIN et le BANGLADESH, a proposé une voie à suivre, incluant l'examen de l'option A, suivi par une discussion des questions dans l'option B qui, telles qu'identifiées par le Secrétariat, découlent directement de la modification de l'annexe B, et la conclusion des discussions sur d'autres questions soulevées dans l'option B. La SUISSE a souligné la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour couvrir toutes les questions dans l'option B. Le BRESIL a déclaré que toute discussion sur un point en dehors du mandat constitue une «perte» de temps du groupe. La représentante des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE a suggéré d'utiliser la procédure suivie par le groupe sur les questions diverses, procédure suivant laquelle ceux qui ne souhaitent pas participer à une discussion sur certaines questions s'abstiennent, afin de laisser la latitude à ceux qui souhaitent débattre de leurs propositions.

Dans l'après-midi, Ortega, le co-président, a indiqué que de nouvelles consultations seront menées sur la proposition du Ghana. La SUISSE a proposé qu'Ashe, le président de l'AWG-KP, se présente devant le groupe pour parler de la question du mandat. Le BRESIL s'est opposé à toute discussion sur les amendements à l'Article 21 (entrée en vigueur). La CHINE a souligné qu'il revient aux parties, et non pas au Secrétariat, de statuer sur les propositions qui sont des modifications corrélatives et celles qui ne le sont pas. Le BRESIL a déclaré que les propositions dans l'option B sont des modifications non corrélatives et ne rentrent par conséquent pas dans le mandat du groupe. L'UE a rejeté l'idée que l'option A contient des modifications corrélatives, tandis que l'option B contient des modifications non-corrélatives.

Le représentant du Secrétariat a déclaré qu'une demande d'identifier les modifications corrélatives mettrait le Secrétariat dans une "position très délicate." Il a souligné que le document émis antérieurement (FCCC/KP/AWG/2009/3) indiquait

les articles qui nécessiteraient une modification aux fins de cohérence, mais a indiqué que ce document ne mentionne pas l'Article 4.2 ou 4.3 (mise en œuvre conjointe des engagements), qui pourrait aussi être considéré comme corrélatif.

La CHINE, appuyée par le BRESIL et la BOLIVIE, a déclaré que la clarification du mandat du groupe sur les questions juridiques était nécessaire pour la poursuite des discussions. La NOUVELLE ZELANDE a exprimé sa frustration à l'effet que le groupe sur les chiffres a consacré beaucoup de temps à débattre du report des UQA que le groupe a jugé nécessaire pour l'établissement d'une deuxième période d'engagements, alors que dans le groupe sur les questions juridiques, les parties ont refusé de discuter des propositions de textes relatives aux UQA, parce que ces propositions figurent dans l'option B. Elle a appelé à l'examen de l'option A, avant de passer au traitement des «questions juridiques difficiles" dans l'option B. La représentante des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE a noté que certains éléments non résolus des propositions de modification de l'Annexe B, tels que l'utilisation de " l'Union européenne » à la place de « Communauté européenne », sont réglés par des propositions dans l'option B. La SUISSE a appelé à l'intervention du président de l'AWG-KP sur cette question.

Ashe, le président de l'AWG-KP, a déclaré que la CdP / RdP 5 a chargé l'AWG-KP de mener les discussions sur la base du rapport de la CdP / RdP qui contient les propositions soumises aux parties aujourd'hui. Il a demandé aux parties d'examiner les soumissions, même si elles ne sont pas les leurs, soulignant que cela n'implique pas que les parties parviendront à un consensus, et a demandé aux parties de se donner "le simple respect d'écouter» les propositions des uns et des autres, et de leur bien-fondé.

Le BRESIL a déclaré que la première question qui doit être abordée est le mandat de l'AWG-KP. La CHINE et l'INDE ont souligné que la proposition du président pour un examen de fond des questions juridiques est en dehors du mandat de l'AWG-KP.

La représentante des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, nom de l'AOSIS, appuyée par l'UE et la Nouvelle ZELANDE, a soutenu la proposition du président de débattre de toutes les options. A propos de la proposition de l'AOSIS sur la durée de la période d'engagement dans l'option B, elle a souligné que la question n'est pas abordée dans l'annexe B et nécessite par conséquent une modification corrélative.

Ashe, le président de l'AWG-KP a souligné que l'explication concise fournie par l'AOSIS sur leur proposition a démontré sa pertinence pour la modification de l'Annexe B. Il a indiqué qu'il procédera à de nouvelles consultations informelles sur la question et fera rapport au groupe lors de sa prochaine réunion. La CHINE a déclaré qu'il n'y a pas de consensus sur la tenue à Tianjin, de nouvelles réunions du groupe de contact sur les questions juridiques.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LES PARTIES DE L'ANNEXE I: Dans l'après-midi, le groupe de l'AWG-KP sur les chiffres a démarré avec l'examen des options liées à l'Article 3.1 du Protocole de Kyoto (engagements chiffrés en matière de réduction des émissions), et le Secrétariat a présenté un document sur les paramètres des réductions globales

des émissions par les parties de l'Annexe I, notamment: le pourcentage; l'année de base; la première et la dernière année de la période d'engagement; l'année du terme et d'autres facteurs. La Croatie a déclaré que la formule «par adoption par la Conférence des Parties" devra être incluse comme une option pour l'année de base. Le représentant d'AUSTRALIE a appuyé l'option «au moins X% en-dessous des niveaux de 1990." Il a indiqué qu'ils pourraient envisager 1990 comme une année de base tant que les parties peuvent inscrire les années de référence. L'UE a mis l'accent sur un objectif collectif de réduction des émissions d'environ 30% en-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020 et d'environ 80 à 90% à l'horizon 2050.

Pour ce qui est de l'année de base, le co-président Lefevre a fait rapport sur les consultations et noté émergence d'un consensus sur la question d'avoir une seule année commune comme base pour l'établissement des engagements juridiques internationaux dans la deuxième période d'engagement. Il a également souligné le désir d'un certain nombre de parties de retenir une année qui représente l'année de base pour leurs objectifs nationaux. La CROATIE a déclaré que les parties devraient avoir différentes années de base, mais que pour des raisons de comparabilité, 1990 pourrait être arrêtée comme une année de référence. La représentante des ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE a appelé au maintien 1990 comme année de référence. Le CANADA a déclaré que leur engagement juridique sera compatible avec l'Accord de Copenhague, qui utilise 2005 comme une année de base.

Le co-président Lefevre a également présenté une option visant à simplifier la présentation et à améliorer la comparabilité des options de modification de l'Annexe B dans le texte, qui consisterait à déplacer les en-têtes et les titres en bas de page des trois tableaux dans les options, dans une seule page, et la liste des pays inscrits dans les tableaux, dans une deuxième page.

GROUPES INFORMELS DE L'AWG-KP

QUESTIONS DIVERSES (UTCATF): Plusieurs participants ont fait un exposé sur les rapports proposés et sur les étapes d'examen des exclusions pour raison de force majeure en comptabilité de la gestion forestière, ainsi que sur un exemple hypothétique. Ils ont souligné que bien que les émissions liées à une force majeure pourraient être exclues de la comptabilité, elles devront encore faire l'objet de rapport. Certaines parties ont souligné que si un pays fonde ses niveaux de référence sur des événements de force majeure, il ne devrait pas être autorisé à l'exclusion. D'autres se demandaient si la force majeure pourrait être invoquée pour un seul événement ou pour une série de perturbations, et ont mis en garde contre les niveaux de seuil bas qui pourraient mener à l'exclusion de la plupart des perturbations. Certaines parties ont relevé les défis que pose la distinction entre les perturbations naturelles et anthropiques sur les terres gérées, en particulier lorsque certaines terres gérées sont par nature plus prédisposées à d'importantes perturbations, telles que les incendies ou les infestations de ravageurs. Les parties ont exprimé des vues divergentes sur la manière de comptabiliser les émissions de non-CO2 résultant d'une force majeure.

Dans l'après-midi, les discussions se sont poursuivies sur la force majeure, et certains pays ont suggéré la nécessité de se pencher de nouveau sur la définition. Les parties ont également débattu brièvement de la manière de procéder avec l'examen des lignes directrices pour la présentation et l'examen des informations sur les niveaux de référence.

DANS LES COULISSES

Alors que les délégués sortaient lentement de la session de déjeuner- information organisée par le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur le financement des changements climatiques, beaucoup ont exprimé leur frustration face à l'absence de nouveaux détails. «Nous comprenons que la dernière réunion du groupe se tient la semaine prochaine et qu'aucun membre du groupe n'a pu être là aujourd'hui, mais nous espérons avoir au moins une idée de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent", a commenté un délégué. "La présentation a accordé tellement de place à ce que le mandat du groupe ne couvre pas", a déploré un observateur, «que maintenant ne suis pas certain de ce que le groupe a été en mesure de traiter."

Un Certain enthousiasme a été suscité par la perspective de la mise en circulation envisagée par les parties, du texte sur un ensemble potentiel issu de Cancun, et l'on a pu entendre plusieurs délégués en train de faire des supputations sur le contenu possible d'un tel texte. "Voilà qui nous donne au moins l'occasion de voir le potentiel donner-et –recevoir autour des éléments fondamentaux», a souligné l'une des parties. Certains affichaient un optimisme prudent à propos d'un consensus éventuel qui aiderait à insuffler une dynamique pour Cancun. Comme l'a commenté un délégué enthousiaste, «après presque trois années de négociations, je ne peux pas retourner à ma capitale à la fin de Cancun sans aucun résultat à montrer."

Dans le cadre de l'AWG-LCA, plusieurs parties ont noté que les différents facilitateurs ont travaillé "très fort" pour maintenir la bonne humeur et soutenir les discussions, et que cela semblait conduire vers une réussite modeste. Quelques-uns des groupes ont produit des projets de texte de décision nouveaux, bien que comportant encore des crochets, et d'autres envisageaient en faire autant au cours du prochains jour. "Il semble que nous pourrions partir d'ici avec quelque chose, ce qui constitue certainement un signe positif pour Cancun", s'est enthousiasmé un délégué soulagé. Toutefois, d'autres ont observé qu'ils avaient effectivement fait plusieurs pas en arrière dans leurs groupes et envisagé de partir avec un texte même plus volumineux que celui qu'ils avaient à leur arrivée. Un autre délégué a commenté sur le nouveau mantra du processus de Cancun, «rien n'est convenu tant qu'il n'y a rien de conclu." Le pessimisme s'est exacerbé lorsque, alors que les délégués sortaient de la deuxième séance du groupe de contact de l'AWG-KP sur les questions juridiques, un observateur a déploré : « ils reviennent sur l'examen du mandat de l'AWG-KP. Or, le vrai problème est que, sans un débat sur certaines des questions de fond importantes, il n'y a aucun moyen de parvenir à un accord à Cancun. "

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 VENDREDI 8 OCTOBRE 2010

Le vendredi, divers groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour l'examen des thèmes de vision commune, adaptation, atténuation et finances, technologie et renforcement des capacités. Des groupes de contact et des discussions informelles en vertu de l'AWG-KP ont examiné les conséquences potentielles, l'UTCATF, les mécanismes et les réductions des émissions de l'Annexe I. L'AWG-KP a tenu également une séance plénière informelle dans l'après-midi pour débattre des éléments d'un résultat équilibré à Cancun.

GROUPES DE REDACTION DE L'AWG-LCA

VISION COMMUNE: Les discussions ont porté sur la structure et le contenu d'une décision sur une vision commune. Certaines parties ont suggéré un paragraphe de cadrage pour présenter le contexte de la vision commune, et proposé des textes à cet égard. Pour ce qui est du contenu, plusieurs parties ont proposé de se concentrer sur l'objectif à long terme des réductions des émissions, soulignant qu'il s'agit là de l'unique élément susceptible de faire l'objet d'un consensus à Cancun.

Elles ont soutenu que les autres questions en suspens pourraient être résolues l'année prochaine, et ont noté la possibilité de s'accorder à Cancun, sur un processus à cet effet. D'autres parties ont souligné que l'objectif d'une vision commune est de renforcer la mise en œuvre de la Convention et que, par conséquent, l'examen de tous les éléments proposés, y compris l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et le renforcement des capacités, doit être mené en même temps que celui de l'objectif global de réduction des émissions.

Certaines parties, contrées par d'autres, ont suggéré que le co-animateur prépare un texte pour faciliter les négociations. Les parties ont convenu que Turesson, le co-facilitateur, prépare une «feuille de papier» comportant des rubriques, des puces et des références aux paragraphes pertinents du texte de négociation, avant la poursuite des consultations.

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES:

Le groupe de rédaction a examiné les finances dans la matinée, et la technologie dans l'après-midi. Au cours des discussions sur les finances, les parties ont examiné

le financement à long terme, le MRV de l'appui, le rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les attentes pour Cancun. A propos de l'échelle du financement à long terme, de nombreuses parties ont souligné la nécessité d'un financement nouveau, additionnel, suffisant et prévisible, ainsi que de contributions fixées provenant essentiellement des sources publiques. D'autres parties ont mis en garde contre le fait de proposer "des pourcentages simplistes", notant qu'elles attendent avec intérêt les résultats du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur le financement des changements climatiques. Pour ce qui est du MRV de l'appui financier, certains ont préconisé d'utiliser, en s'y appuyant, les systèmes de communications nationales existants, plutôt que de consigner le soutien financier aux pays en développement dans un registre.

Certaines parties ont soutenu la confirmation du FEM comme entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier, tandis que d'autres ont préconisé la poursuite de la réforme de cette institution, pour lui permettre d'être davantage à l'écoute de la Convention. La nécessité de créer un lien entre les discussions sur le rôle du FEM et celles sur la rationalisation de l'architecture financière a également été soulevée.

A propos de la technologie, les parties ont examiné la composition, les modalités et les procédures de fonctionnement du TEC, ainsi que le mandat du CTCN. Certaines parties ont mis en garde contre un retour à un texte déjà accepté. Goote, le co-facilitateur a indiqué qu'il intégrera les suggestions dans une version actualisée. Les parties ont discuté brièvement des droits de propriété intellectuelle et Goote, le co-facilitateur a souligné que ce texte est resté inchangé et sera réexaminé à Cancun.

ADAPTATION: Dans la matinée, le groupe de rédaction a examiné les rapports. Certaines parties ont souligné la nécessité de: faire rapport sur les activités entreprises et sur l'appui fourni et reçu pour les mesures d'adaptation; et d'assurer la transparence, la responsabilité mutuelle et une gouvernance solide. D'autres parties ont souligné la nécessité de faire rapport sur l'appui fourni, afin d'identifier les insuffisances et les écarts dans l'appui, et de fournir des informations sur les expériences et les leçons apprises. Les parties ont également examiné le texte révisé sur les arrangements institutionnels au niveau national.

Dans l'après-midi, les parties ont examiné les arrangements institutionnels pour l'adaptation, ainsi qu'une proposition relative à un comité sur l'adaptation et ses fonctions. D'autres parties ont

insisté sur l'utilisation des institutions et de l'expertise existantes dans le cadre de la Convention, tout en reconnaissant le travail entrepris par d'autres organismes.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (i) du PAB) (atténuation par les pays développés): Dans la matinée, le groupe de rédaction a examiné: le concept et les critères pour l'admission des pays dans l'Annexe I; l'inscription des objectifs pour les pays développés; la formulation et l'accent sur le MRV pour les pays développés, et la conformité.

De nombreuses parties se sont opposées à une discussion sur l'admission, arguant que ce point ne fait pas partie du BAP et ne rentre donc pas dans le mandat de l'AWG-LCA, et que déjà, la Convention permet aux pays d'adhérer volontairement à l'Annexe I. Certaines parties ont également souligné que l'admission ne tombe pas dans la catégorie des problèmes susceptibles d'être réglés à Cancun. D'autres ont aussi mis en relief l'amélioration de la situation économique dans de nombreux pays depuis 1992 lorsque la Convention a été adoptée, et suggérant que cela devrait être pris en compte. Certaines parties ont proposé des obligations et des engagements différenciés pour les pays en développement, au lieu de l'admission.

Pour ce qui est de l'inscription des objectifs, certaines parties ont souligné la nécessité d'examiner la nature des engagements en même temps que la relation entre les pays visés, et les pays non-visés, à l'Annexe I du Protocole de Kyoto, afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des engagements. Plusieurs parties ont souligné que l'approche devrait être ascendante et conduire à des engagements plutôt que des objectifs, tandis que d'autres ont soutenu qu'une approche descendante est plus pratique. Certaines parties ont également plaidé pour une décision à Cancun qui commence le processus, reconnaît les engagements et encourage les parties à améliorer leur ambition. Elles ont souligné qu'une telle décision ne serait qu'une étape intermédiaire vers un accord juridiquement contraignant qui reflète les engagements des pays développés en matière d'atténuation, et les mesures différenciées prises par les pays en développement. D'autres ont souligné que les engagements de toutes les grandes économies, et pas seulement des pays de l'Annexe I, devront être consignés dans une décision à Cancun.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB) (atténuation par les pays en développement): Les discussions du groupe de rédaction ont porté sur les communications nationales et l'ICA, points traités dans les paragraphes 28 à 43 septies du texte de négociation. Rosland, le co-facilitateur, a invité les parties à faire des suggestions en vue de rationaliser le texte et d'identifier les questions susceptibles de faire partie d'une décision à Cancun. Plusieurs parties ont souligné la nécessité de rapports plus fréquents et approfondis de la part des pays non visés à l'Annexe I, ainsi que leur grande importance pour un résultat équilibré à Cancun. Les parties ont réitéré diverses propositions à cet effet, y compris: un rapport sur toutes les actions d'atténuation, financées et autonomes; MRV et ICA nationaux et internationaux des actions financées, et MRV et ICA nationaux des actions autonomes; et rapports nationaux et vérification interne des actions autonomes, et rapports nationaux et vérification interne des actions financées. S'agissant de ce qui devra faire l'objet des rapports, certains intervenants ont préconisé toutes les MAAN, avec une différenciation entre la méthodologie de rapport pour les MAAN soutenues et les

MAAN autonomes. D'autres ont souligné que seules les MAAN financées devront être soumises à toute forme de MRV ou d'ICA.

Certaines parties ont souligné que les discussions devront être centrées sur l'appui pour le développement et la mise en œuvre des MAAN, et non pas sur le MRV des MAAN, notant que sans un appui suffisant, les MAAN ne seront pas mises en œuvre et qu'il n'y aura alors rien pour le MRV. Plusieurs parties ont déclaré que les coûts totaux convenus de toute obligation supplémentaire doivent être financés. D'autres parties ont fait objection à certaines des questions dans le texte de négociation, telles que la question des stratégies et plans de développement à faibles émissions, arguant que ce concept ne fait pas partie ni de la Convention, ni du PAB.

En ce qui concerne le contenu d'un résultat issu de Cancun, certaines parties ont proposé un accord sur l'idée de base préconisant des mesures pour améliorer les rapports, et un système visant à faciliter le dialogue et l'échange d'information, et de laisser pour l'année prochaine l'entente sur les détails opérationnels. Les discussions se poursuivront dans un sous-groupe animé par le co-facilitateur Rosland.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (vi) du PAB) (conséquences potentielles des mesures de riposte): Les parties ont poursuivi l'examen du texte de négociation. Le passage sur la reconnaissance de la nécessité de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement découlant de l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte prises par les pays développés a été placé entre crochets. Une proposition pour l'exigence d'un consensus international sur des mesures susceptibles d'avoir un impact sur le commerce international, en particulier sur les exportations des pays, a également été placée entre crochets. Une autre proposition de veiller à ce que les mesures commerciales liées aux changements climatiques prises par les pays développés ne laissent pas le fardeau de l'atténuation des changements climatiques aux pays en développement, ou ne limitent leur développement social ou économique, a aussi été placée entre crochets.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

REDUCTION DES EMISSIONS DE L'ANNEXE I: Dans ce groupe de contact, le co-président Lefevre a déclaré que le but de la réunion était de voir comment les idées et propositions du groupe sur les questions diverses influencent les chiffres. L'AUSTRALIE a demandé une mise à jour sur les consultations du président Ashe de l'AWG-KP concernant les questions juridiques, et a souligné la nécessité de clarifier les options juridiques sur les règles. Le co-président Lefevre a rétorqué que les consultations sont encore en cours.

À propos de l'UTCATF, le co-facilitateur Iversen a noté des progrès sur le traitement de la force majeure et des produits ligneux récoltés (PLR), la restriction sur les PLR dans le cadre du MDP, et un processus d'examen des niveaux de référence en comptabilité dans le domaine de la gestion forestière. L'UE, appuyée par la NOUVELLE ZELANDE, l'ISLANDE et d'autres, a rappelé l'importance de fixer les règles de l'UTCATF avant un accord sur les nouveaux engagements. La représentante des ÉTATS FEDERES DE MICRONESIE, au nom de l'AOSIS, a exprimé sa préoccupation au sujet des implications des propositions sur l'UTCATF concernant la comptabilité et la transparence, et souligné la nécessité de tenir compte des impacts

quantitatifs des propositions. La NOUVELLE ZELANDE a souligné qu'en cas d'un changement significatif des règles, elle devra recalculer son objectif.

La représentante des ÉTATS FEDERES DE MICRONESIE, prenant note des préoccupations relatives à l'ambition quantitative et à l'intégrité environnementale des promesses, a déclaré que des propositions devront être soumises sur le report des UQA, la deuxième phrase de l'Article 3.2 (année de référence pour les émissions de l'UTCATF) et les Articles 3.3 et 3.4 (UTCATF). La NOUVELLE ZELANDE a suggéré que certaines de ces propositions nécessiteraient probablement des amendements au Protocole de Kyoto.

Quant aux mécanismes de flexibilité, Macey, le vice-président de l'AWG-KP a présenté les discussions sur le piégeage et la fixation du carbone (CCS), le MDP, les niveaux de référence normalisés, les nouveaux mécanismes de marché, les facteurs d'actualisation, la délivrance des réductions d'émissions certifiées et le report des UQA excédentaires. Pour ce qui est du report, il a soulevé la question de savoir si ce problème doit être débattu dans le cadre des chiffres ou des mécanismes. L'UE a souligné la nécessité de se concentrer sur la cohérence des règles, afin d'assurer un «ancrage solide» des nouveaux mécanismes dans le système international. La NOUVELLE ZELANDE a appelé les parties à résoudre les tensions entre un marché du carbone "profond et fluide», ainsi que la question du recourt aux marchés pour régler d'autres problèmes.

S'agissant du panier de questions de méthodologie, le vice-président Macey a souligné le travail effectué sur les gaz à effet de serre et les potentiels de réchauffement planétaire. Les ÉTATS FEDERES DE MICRONESIE, soutenus par beaucoup d'autres, ont proposé des options pour la consolidation des gaz à effet de serre dans le cadre de l'Annexe A. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné l'importance de traiter du potentiel de réchauffement planétaire, compte tenu de la contribution importante du méthane et de l'oxyde nitreux dans le profil des émissions de son pays.

Dans l'après-midi, le coprésident Lefevre a présenté huit documents, à savoir: une révision du tableau présentant les options pour le traitement du report des UQA excédentaires; les soumissions contenant les vues des parties sur le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6) ; une proposition pour présenter à nouveau le tableau des options dans l'Annexe B, afin de permettre la comparaison des titres du tableau; une révision australienne de ses propositions dans l'option B ; une proposition de révision des options sur les nouveaux gaz dans le texte, basée sur les résultats des discussions dans le groupe de contact sur les questions diverses ; une proposition de l'Australie sur les UQA ; une proposition de l'AOSIS sur les UQA et l'accréditation de l'UTCATF ; et une proposition par les co-présidents visant à réduire la répétition dans les options A et B. Les parties ont ensuite parcouru le texte pour intégrer chaque proposition dans le texte du président. Les parties ont noté que, bien que la cohérence entre les options A et B puisse être utile, elles craignent que la suppression des répétitions dans les deux options n'entraîne une confusion plus importante. Dans la soirée, les délégués ont poursuivi la lecture du texte afin d'y insérer propositions des parties.

CONSEQUENCES POTENTIELLES: Les parties ont poursuivi l'examen des options pour la création d'un forum permanent, ou l'utilisation des circuits existants. Le co-président M. Buendia, a souligné que le mot «forum» a une connotation juridique dans certaines langues et qu'une autre appellation

permettrait peut-être de résoudre certains des désaccords. L'ARABIE SAOUDITE, avec l'UE, a appelé à l'examen de la fonction avant de passer à la question du nom. L'UE a demandé des éclaircissements sur les implications possibles de la fonction d'"évaluation" du forum permanent proposé. Le co-président Buendía a déclaré que les soumissions des parties, y compris un texte et des précisions possibles sur les propositions contenues dans le texte du président, seront disponibles en ligne avant Cancun.

GROUPES INFORMELS DE L'AWG-KP

MECANISMES DE SOUPLESSE: Lors des consultations sur les mécanismes de flexibilité, les parties ont discuté de la répartition régionale des projets relevant du MDP, de la complémentarité, du report des UQA et de la part des fonds. Des textes ont été proposés sur chaque élément, et les parties ont été invitées à poursuivre les travaux de manière informelle sur ces questions, afin de rationaliser le texte.

UTCATF: Au cours des consultations de l'après-midi, les parties ont débattu des propositions sur l'établissement des niveaux de référence pour la gestion forestière, en se basant sur une moyenne sur les périodes d'engagement, le calendrier lié au développement de méthodologies complémentaires et de la proposition relative à un examen des présentations sur les niveaux de référence en gestion forestière. Certains participants ont exprimé la crainte que la proposition sur le processus d'examen n'entraîne un écart entre les périodes d'engagement, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils n'envisagent pas un tel écart. Ils ont souligné que le processus d'examen assurera la transparence dans l'établissement des objectifs. Les parties ont parlé des conséquences du processus d'examen en cas de résultats contradictoires. Elles ont en outre examiné les procédures potentielles du processus d'examen proposé. Dans la soirée, le co-facilitateur Iversen a présenté un document non-officiel mettant en relief les mises à jour effectuées dans le texte à Tianjin.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE L'AWG-KP

Ashe, le président de L'AWG-KP, a ouvert la séance plénière informelle, et invité les parties à examiner ce qui pourrait constituer un ensemble équilibré de décisions pour Cancun dans le cadre de l'AWG-KP.

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupé par les «progrès extrêmement lents» dans la voie de négociation de l'AWG-KP, et a souligné la nécessité d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. Il a déclaré qu'un résultat équilibré pour Cancun devrait contenir une modification de l'Annexe B et la définition des nouveaux engagements des parties à l'Annexe I. Plusieurs participants ont souligné la nécessité pour les parties de prendre des engagements pour une deuxième période, et de préserver le Protocole de Kyoto. L'Australie, l'UE, la NORVEGE et la SUISSE ont souligné la nécessité de cadrer les engagements du Protocole de Kyoto dans le contexte d'un accord global juridiquement contraignant. L'Australie a déclaré qu'un résultat issu de Cancun devra intégrer les progrès et pourrait inclure: l'intention d'œuvrer pour une deuxième période d'engagement; un texte pour servir de base pour les négociations ; un calendrier ; et la clarté des règles, à l'instar de celles sur l'UTCATF et les mécanismes.

Le représentant de l'UE a déclaré qu'un résultat à Cancun pourrait inclure l'inscription des engagements de réduction, la confirmation de la poursuite de l'architecture du Protocole de Kyoto et un plan de travail pour aller de l'avant. Il a souligné l'importance de l'envoi à la communauté internationale, d'un message fort sur la continuité des institutions et des mécanismes du Protocole de Kyoto. La NORVEGE a souligné la nécessité de discuter et de s'entendre sur les paramètres nécessaires à la prise des engagements pour une deuxième période d'engagement, y compris les questions juridiques. Le représentant du JAPON a souligné que leur participation aux négociations dans le cadre de l'AWG-KP a pour but de voir se réaliser des progrès sur les règles relatives à l'UTCATF, les mécanismes et le panier des questions méthodologiques, et que son pays s'attend à ce que ces mécanismes fassent partie d'un cadre qui rassemble tous les grands émetteurs dans un accord unique, équitable et efficace. La NOUVELLE ZELANDE a souligné que le résultat final doit être ratifiable, a rappelé que les règles devront être approuvées avant la prise des engagements, et noté qu'il est toujours nécessaire de «lire les petits caractères avant de signer le contrat.»

La représentante des ÉTATS FEDERES DE MICRONESIE, nom de l'AOSIS, a appelé à la consolidation de la fondation du Protocole de Kyoto, comme partie de l'architecture des changements climatiques globaux. Elle a déclaré que les décisions devraient porter sur: les règles comptables de l'UTCATF; les UQA excédentaires; les nouveaux gaz à effet de serre; une trajectoire claire pour accroître l'ambition de réduction des émissions des parties de l'Annexe I ; et un engagement sans équivoque en faveur du Protocole de Kyoto par les parties à l'Annexe I. TIVALU a déploré les propositions relatives à l'UTCATF qui créeraient des subventions pour l'industrie forestière, notant que cela pourrait retarder accord sur cette question à Cancun.

L'AFRIQUE DU SUD a proposé une décision globale couvrant en même temps les voies de négociations de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP qui permettrait de refléter les éléments d'un ensemble complet sur les changements climatiques, d'assurer les parties qu'elles sont en train d'œuvrer pour un résultat et pour des éléments d'ancrage dans les deux voies, et que des progrès ont été accomplis. Le représentant de la FEDERATION DE RUSSIE a déclaré que les progrès accomplis dans la voie de l'AWG-LCA ne sont pas suffisants et a souligné qu'en l'absence de certitude sur un accord global dans le cadre de la Convention, il est peu probable que son pays apporte son soutien à une deuxième période d'engagement.

Rappelant le besoin de continuité, l'INDE a souligné que la communauté des affaires et les marchés réagissent aux politiques d'atténuation et s'attendent à la prévisibilité, et que par conséquent, les changements doivent être fonction de l'échelle de nécessité.

Le THIRD WORLD NETWORK a exhorté les parties à conclure les négociations sur une deuxième période d'engagement avant Cancun, et fait une mise en garde contre un régime de réduction d'émissions faible, déréglementé et volontaire. L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES ÉCHANGES DES DROITS D'ÉMISSION a parlé de "progrès insuffisants - absence de progrès" sur les questions relatives à l'amélioration du MDP et à la mise en œuvre conjointe, et a déclaré que les investisseurs n'ont toujours pas de réponse quant à une lacune dans l'architecture du Protocole de Kyoto. L'Association des marchés du carbone et des investisseurs, au

nom des BINGO, a souligné qu'en l'absence d'objectifs clairs de réduction des émissions, la communauté des affaires a besoin tout au moins, des éclaircissements quant à la poursuite du fonctionnement du MDP, avant, pendant et après toute deuxième période d'engagement. Climate Action Network, au nom des ONGE, a appelé au "bon sens" dans les négociations sur l'UTCATF, et encouragé les parties à l'Annexe B, à comptabiliser leurs émissions et à ne pas se présenter à Cancun avec "un paquet de lacunes".

Ashe, le président de l'AWG-KP, a ensuite clos la séance plénière informelle, en notant que bien que de nombreuses divergences persistent entre les parties, il y a encore du temps entre maintenant et Cancun, pour des consultations afin de résoudre certaines de ces divergences.

DANS LES COULISSES

Le rythme frénétique des négociations s'est poursuivi sans relâche alors qu'il ne reste plus que deux jours de négociation aux délégués avant Cancun. Les parties ont fait des mains et des pieds pour finaliser les projets de textes et s'assurer que leurs propositions y sont incluses. «Je suis censé être présent à au moins cinq endroits en même temps," a commenté un négociateur harcelé, "et ces nombreuses sessions parallèles ne facilitent pas la tâche. Ce serait formidable d'avoir les textes à portée de main pour les plénières le samedi". L'effet direct de cette situation a été une multiplication des propositions et l'allongement progressif de l'avant-projet du texte de négociation dans quelques-uns des groupes de rédaction de l'AWG-LCA. D'autres groupes se sont employés à rationaliser le texte, et le travail sur le texte du président dans le groupe de l'AWG-KP sur les chiffres s'est poursuivi jusqu'à tard dans la soirée, et sera terminé à Cancun.

Après la plénière informelle de l'AWG-KP sur un résultat équilibré, beaucoup ont continué à spéculer sur les perspectives de Cancun. «Je peux compter au moins une poignée de définitions différentes du terme «équilibré», qui toutes mettent l'accent sur les positions nationales ou régionales et soulignent les divergences d'opinion entre les parties", a déploré un observateur aguerri. D'autres ont abouti à une conclusion plus optimiste, et l'un a commenté que "maintenant au moins, nous comprenons ce qu'envisagent les différents groupes - Il nous faut juste travailler pour combler le fossé entre eux"

Bien qu'ils ne se soient réunis qu'une fois dans un groupe de rédaction au cours de la semaine, de nombreux délégués de REDD-plus ont néanmoins été très actifs dans les coulisses, avec la tenue des réunions informelles par le Partenariat de REDD-plus, un groupe de 68 pays donateurs et bénéficiaires. «Nous essayons d'établir des procédures, de développer un programme de travail et de définir la participation des parties prenantes", a commenté un délégué épuisé, en sortant de la séance de nuit tard le vendredi. "Nous irons avec nos ministres à la réunion de Nagoya, à la fin du mois, et voulons nous assurer que nous avons un partenariat dont nous pouvons être fiers, au cours de la Conférence des parties sur la Biodiversité", a-t-elle poursuivi.

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU BNT: Le numéro du Bulletin des Négociations de la Terre consacré à la synthèse et analyse des Pourparlers de Tianjin sur les changements climatiques sera disponible dès Mardi le 11 octobre 2010 en ligne à <http://www.iisd.ca/climate/cwng12/>

COMPTE RENDU DES POURPARLERS DE TIANJIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 4-9 OCTOBRE 2010

Les délégués se sont réunis à Tianjin, Chine, du 4 au 9 octobre pour la douzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (AWG-LCA 12) et la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 14). Plus de 2 305 participants, y compris les représentants des gouvernements, les organisations observatrices et intergouvernementales et les médias, ont assisté à la réunion. Il s'agissait de la dernière réunion des groupes de travail spéciaux (GTS) avant la sixième session de la Conférence des parties (CdP) et la sixième session de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP) qui se tiendront à Cancún, du 29 novembre au 10 décembre 2010.

L'AWG-LCA a examiné le texte de négociation distribué en août 2010 (FCCC/AWG/LCA/2010/14). Ce texte couvre les éléments clés du Plan d'Action de Bali (PAB) (décision 1/CP.13), à savoir: une vision commune de l'action concertée à long terme, l'atténuation, l'adaptation, les finances et la technologie, ainsi que le renforcement des capacités. La réunion a porté essentiellement sur les questions susceptibles d'être résolues pendant le temps disponible, tout en gardant à l'esprit la nécessité de parvenir à un équilibre. Les parties ont centré leurs travaux sur la recherche des points de convergence sur ces questions et sur la rationalisation du texte. Les résultats, qui comprennent des projets de textes et des notes des facilitateurs des groupes de rédaction, seront intégrés dans un document d'information préparé par le Secrétariat. Le texte de négociation de l'AWG-LCA demeurera la base des négociations à Cancún.

L'AWG-KP a examiné le projet de proposition du président présenté aux parties à l'AWG-KP 13 en août (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2). Le document contient plusieurs projets de décision portant, entre autres, sur les amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9 (Nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I), les mécanismes de flexibilité et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les parties se sont employées à réduire les options contenues dans le document et à faire avancer l'examen des

questions importantes. Une proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3) fera l'objet d'un examen approfondi à Cancún.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la CCNUCC en 1992, qui a établi un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, aux fins d'éviter «les interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 194 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième Conférence des Parties (CdP 3) tenue à Kyoto, Japon, avaient convenu d'un Protocole relevant de la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à réaliser des objectifs de réduction de leurs émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de manière à abaisser les

DANS CE NUMÉRO

Bref Historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.1	
Compte Rendu de la Réunion	3
Groupe de Travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme	3
Groupe de Travail Spécial sur les Nouveaux Engagements des Parties Visées à l'Annexe I au Titre du Protocole de Kyoto	11
Plénière Informelle	16
Brève Analyse de la Réunion	16
Prochaines Réunions	17
Glossaire	18

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola "Tomi" Akanle, Asheline Appleton, Anna Schulz, Matthew Sommerville, et Kunbao Xia. Édition numérique: Leila Mead. Version française: Héléne Kom – Correctrice: Sandra Gagnon. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'État américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), et le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'espace maritime. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2010, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), le gouvernement d'Islande, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et la Banque mondiale. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Le financement de la version espagnole du *Bulletin* est financée par le ministère espagnole de l'environnement et des affaires rurales et marines. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.

niveaux d'une moyenne de 5,2% par rapport à ceux de 1990, et ce, au cours de la période entre 2008-2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs spécifiques variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 parties.

En 2005, lors de la première Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 1), tenue à Montréal, Canada, les parties ont établi l'AWG-KP en vertu de l'Article 3.9 du Protocole, qui donne mandat de considérer de nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant l'expiration de la première période d'engagement. En outre, la CdP 11 a décidé à Montréal, d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers connus sous le nom de «Dialogue de la Convention», qui s'est poursuivi jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB) (décision 1/CP.13) établissant l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur les éléments clés de la coopération à long terme, déterminés au cours du Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, et le transfert de technologie. La Conférence de Bali a également permis l'accord des parties sur un processus biennal, la Feuille de route de Bali, qui a établi deux «voies» de négociation menées au titre de la Convention et du Protocole, et fixé un délai pour la conclusion des négociations à la CdP 15 et la CdP/RdP 5 à Copenhague, en décembre 2009.

DE BALI À COPENHAGUE: En 2008, les deux Groupes de travail spéciaux (GTS) ont tenu quatre sessions de négociation parallèles: avril à Bangkok, Thaïlande; juin à Bonn, Allemagne; août à Accra, Ghana; et décembre à Poznań, Pologne. En 2009, les GTS se sont réunis en avril, juin et août à Bonn, Allemagne; octobre à Bangkok, Thaïlande; novembre à Barcelone, Espagne; et décembre à Copenhague, Danemark.

AWG-LCA: En ce qui concerne l'AWG-LCA, la première partie de 2009 a été consacrée à l'élaboration du projet de texte de négociation. Ce processus a abouti à un texte d'environ 200 pages couvrant l'ensemble des éléments fondamentaux du PAB. En raison de la longueur du texte, les délégués ont commencé à produire des documents non officiels, des guides de lecture, des tableaux et des matrices visant à rendre le texte de négociation plus facile à gérer. Le résultat a été une série de documents non officiels transmis à Copenhague en annexe au rapport de la réunion. Au moment de leur départ pour Copenhague, beaucoup avaient le sentiment que l'AWG-LCA avait accompli des progrès satisfaisants sur des questions telles que l'adaptation, la technologie et le renforcement des capacités, mais que de «profondes divergences de vues» persistaient sur l'atténuation et certains aspects du financement.

AWG-KP: Pour ce qui est de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les «chiffres» en 2009, en particulier, sur les réductions globales et individuelles des émissions des parties visées à l'Annexe I, au-delà de 2012, lorsque la première période d'engagement du Protocole arrive à terme. Les parties ont également poursuivi l'examen des autres questions du programme de travail de l'AWG-KP, y compris les mécanismes de flexibilité, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (l'UTCATF), et les conséquences potentielles des mesures de riposte aux changements climatiques. Les discussions s'appuyaient sur la documentation dont une partie portait sur les propositions d'amendements au Protocole en vertu de l'Article 3.9 (Nouveaux engagements des parties à

l'Annexe I) et l'autre sur le texte relatif aux autres questions, telles que l'UTCATF et les mécanismes de flexibilité. La plupart avaient le sentiment qu'aucun progrès significatif n'avait été accompli sur les objectifs globaux et individuels des parties visées à l'Annexe I, et des divergences sont également apparues entre pays développés et pays en développement sur la question de savoir si le résultat de Copenhague devrait être un amendement du Protocole de Kyoto ou un nouvel accord unique en vertu des deux GTS.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009 à Copenhague, Danemark et a englobé la CdP 15 et la CdP/RdP 5, les 31e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), de même que l'AWG-KP 10 et l'AWG-LCA 8. Plus de 110 dirigeants du monde ont assisté au segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CdP/RdP, du 16 au 18 décembre.

L'événement a été marqué par des controverses liées à la transparence et au processus. Des divergences sont notamment apparues sur la question de savoir si les travaux devraient être menés au sein d'un groupe plus restreint des «amis du président» ou dans des groupes de contact ouverts à tous. Une proposition de la présidence danoise de la CdP, de mettre sur la table de négociation deux textes reflétant le travail accompli par les GTS, a également donné lieu à des divergences. Bon nombre des parties ont rejeté le texte danois, demandant que seuls les textes élaborés par les GTS soient utilisés. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe constitué des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé l'«Accord de Copenhague».

À la suite de l'adoption de l'Accord par ce groupe restreint, les délégués représentant toutes les parties ont été convoqués à nouveau pour la plénière de clôture de la CdP. Au cours des 13 heures qui ont suivi, ils ont discuté de la transparence du processus et de la question de savoir si la CdP devrait adopter l'Accord de Copenhague. Plusieurs ont soutenu son adoption en tant que décision de la CdP, afin de le rendre opérationnel comme une étape vers un «meilleur» accord futur. Quelques pays en développement se sont cependant opposés à l'Accord, conclu au cours de ce qu'ils ont qualifié de processus de négociation «non transparent» et «non démocratique». Finalement, les parties ont convenu d'adopter une décision par laquelle la CdP «prend note» de l'Accord de Copenhague. Les parties ont également établi un processus permettant aux pays d'indiquer leur soutien à l'Accord de Copenhague et, en date du 3 octobre 2010, 139 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction d'émissions et d'autres mesures d'atténuation, conformément à l'Accord.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, la CdP et la CdP/RdP ont également accepté de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6 à Cancún, Mexique.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (AVRIL ET JUIN 2010): Les négociations ont repris en 2010, et l'AWG-LCA 9 et l'AWG-KP 11 se sont déroulées du 9 au 11 avril. Les discussions ont porté essentiellement sur l'organisation et les méthodes de travail pour

2010, afin de permettre à chaque GTS d'accomplir son mandat et de présenter ses résultats à Cancún. Au sein de l'AWG-LCA, les délégués ont chargé la présidente de préparer un texte pour la session de juin. De son côté, l'AWG-KP a décidé de poursuivre l'examen des réductions globales et individuelles des émissions des parties visées à l'Annexe I, de même que les autres questions.

Les discussions ont repris à Bonn du 31 mai au 11 juin. Les travaux de l'AWG-LCA 10 ont porté sur le nouveau projet de texte de la présidente. Tard dans la soirée du 10 juin, la présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a fait distribuer l'avant-projet d'un texte révisé qui, a-t-elle indiqué, pourrait être considéré à l'AWG-LCA 11. Certains pays en développement avaient le sentiment que l'avant-projet était «non équilibré» et qu'il ne devrait pas servir de base de négociation en août, à moins que leurs points de vue n'y soient reflétés de manière complète. Une version révisée du texte a été distribuée en juillet.

À l'AWG-KP 12 l'accent a été mis sur les réductions d'émission des parties visées à l'Annexe I et les autres questions, y compris les mécanismes de flexibilité et l'UTCATF. Les délégués ont également examiné la manière d'éviter un décalage entre la première période d'engagement et les suivantes, et demandé au Secrétariat de préparer un texte sur les options juridiques.

POURPARLERS DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (AOÛT 2010): L'AWG-LCA 11 a examiné un texte distribué par la présidente Mukahanana-Sangarwe en juillet 2010 (FCCC/AWGLCA/2010/8). Le texte visait à faciliter les négociations en vue d'un résultat à la CdP 16. L'AWG-KP a poursuivi l'examen de l'échelle des réductions des émissions des parties visées à l'Annexe I du Protocole. Le Groupe a également examiné les questions juridiques, y compris un éventuel décalage entre la première période d'engagement du Protocole (2008-2012) et les périodes suivantes. En outre, les délégués ont abordé l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité et les conséquences potentielles des mesures de riposte aux changements climatiques. L'AWG-KP a décidé de transmettre à Tianjin, pour un examen plus approfondi, un projet de proposition de la présidente (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2) sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Les pourparlers de Tianjin sur les changements climatiques ont débuté le matin du lundi 4 octobre 2010. Huang Xingguo, le Maire de Tianjin, a souhaité aux délégués la bienvenue à Tianjin, ville qu'il a présentée comme modèle chinois en matière de développement d'une économie circulaire. Il a déclaré que cette réunion constitue une illustration des efforts déployés par la Chine pour mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Feuille de route de Bali.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres, a mis l'accent sur la nécessité de faire en sorte que le multilatéralisme ne soit pas perçu comme «une route sans fin», et a exhorté les parties à empêcher les impacts des changements climatiques d'annuler les progrès du développement. Elle a déclaré qu'un ensemble de décisions de la Conférence des parties (CdP) et de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (CdP/RdP) pourrait être un résultat réalisable à Cancún, et pourrait inclure les cadres pour l'adaptation et le transfert de technologie, le renforcement des capacités, un mécanisme financier et le lancement d'une phase préparatoire

pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Elle a souligné que l'examen de ces questions ne peut pas progresser sans clarifier les questions politiques sensibles, y compris le financement de démarrage rapide, l'avenir du Protocole de Kyoto, l'officialisation des engagements antérieurs pris par les parties, le financement à long terme, les mesures de riposte et une compréhension de l'«équité», pour orienter les travaux à long terme.

Dai Bingguo, Conseiller d'État, Chine, a exhorté les pays à parvenir sans tarder, à un consensus sur un accord juridiquement contraignant. Il a souligné les objectifs d'atténuation de la Chine et suggéré que les parties doivent adhérer au cadre de la CCNUCC et s'appuyer sur les résultats de la Conférence de Copenhague pour promouvoir la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto; respecter les principes de responsabilités communes mais différenciées; et trouver un équilibre entre le développement économique, l'éradication de la pauvreté et la protection du climat.

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME

La douzième session de l'AWG-LCA s'est ouverte le 4 octobre 2010, sous la présidence de Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), avec Dan Reifsnnyder (E-U) comme vice-président, et Teodora Obradovic-Grnarovska (ancienne République yougoslave de Macédoine) comme Rapporteur. Les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/AWGLCA/2010/12) et l'organisation du travail (FCCC/AWGLCA/2010/2 et 13). Les délégués sont ensuite passés au principal point de l'ordre du jour relatif à la préparation d'un résultat de la CdP 16.

PRÉPARATION D'UN RÉSULTAT DE LA CdP 16 : Tout au long de la semaine, l'AWG-LCA a travaillé sur la préparation d'un résultat de la CdP 16, en mettant l'accent sur le texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14). Le Secrétariat a présenté la documentation (FCCC/AWGLCA/2010/13-14; MISCs.6-7).

Faisant rapport des réunions intersession, le Mexique a résumé les préparatifs de Cancún, y compris: le Dialogue ministériel informel sur le financement du climat; une série d'activités organisées parallèlement à la 65e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2010 à New York; et un atelier technique international pour les États et les peuples autochtones en vue de la CdP 16, tenu en septembre 2010 au Mexique.

La Suisse a présenté un rapport sur les résultats du Dialogue ministériel informel organisé sur le financement du climat les 2 et 3 septembre 2010 à Genève, en Suisse. Elle a noté que les quatre questions suivantes ont été examinées: un nouveau fonds pour le climat; le rôle du secteur privé; la structure du fonds; et les sources de financement à long terme.

Dans l'ensemble, les parties ont été favorables à l'adoption d'un ensemble équilibré de décisions à Cancún. Le Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a souligné que les travaux de l'AWG-LCA devraient se baser sur les principes et les dispositions de la Convention et du Plan d'action de Bali (PAB), et ne pas procéder à un reclassement ou à une différenciation entre les pays en développement. Il a appelé à la poursuite des négociations et de l'examen des éléments clés à Cancún, conformément au PAB; au respect de l'équilibre entre les deux voies de négociation; et à la garantie que ces décisions ne compromettent pas l'objectif mondial d'un résultat global et ambitieux juridiquement contraignant.

Le représentant de la République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a appelé à l'établissement de nouveaux mécanismes, notamment: un comité sur l'adaptation chargé de fournir un soutien technique pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation améliorées, et un fonds relevant de la CdP alimenté par des contributions fixées par les pays développés. Il a déclaré que l'AWG-LCA devrait se concentrer sur l'amélioration du niveau d'ambition des pays visés à l'Annexe I non parties au Protocole de Kyoto, la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et sur le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestiers (REDD-plus).

La représentante de la Grenade, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a déclaré que la CdP 16 devra démontrer que la communauté internationale va livrer un résultat juridiquement contraignant dans un délai précis. Elle a proposé des décisions sur: la création d'un organisme permanent pour l'adaptation et d'un mécanisme international chargé de la question des pertes et dommages; REDD-plus; et le renforcement des capacités. À propos de l'atténuation, elle a demandé de s'appuyer sur le Protocole de Kyoto pour l'évaluation, la notification et la vérification (MRV) des pays développés, et suggéré l'adoption de nouvelles règles pour les pays en développement sur les communications nationales et la fréquence des inventaires des gaz à effet de serre (GES). Au sujet du financement, elle a appelé à la création officielle d'un nouveau fonds et d'un organisme de contrôle.

Le Lesotho, au nom des pays les moins avancés (PMA), a plaidé pour un financement considérablement accru, accessible et complémentaire pour les PMA et, à propos de l'adaptation, a déclaré que les PMA devraient recevoir 70% des 1,5% proposés du produit intérieur brut des parties visées à l'Annexe I consacré à l'adaptation.

Le représentant de l'Union européenne (UE) a souligné que son objectif général à Cancún est de progresser autant que possible vers un résultat ambitieux, global et juridiquement contraignant conforme à l'objectif de 2°C. Il a souligné que l'UE attend avec intérêt la mise en place d'un cadre pour l'adaptation et d'un mécanisme de la technologie, ainsi que les mécanismes institutionnels y afférents. Il a en outre noté la nécessité d'une décision sur la création du Fonds vert de Copenhague pour le climat et sur le financement du démarrage rapide. Il a réaffirmé que l'UE versera annuellement une contribution de 2,4 milliards d'Euros au cours de la période 2010-2012, pour le financement de démarrage rapide.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a noté que les décisions devront: tenir compte des réalisations à ce jour; comporter une ébauche des progrès à accomplir; et galvaniser l'action immédiate en mettant en œuvre l'Accord de Copenhague. Elle a également mis en relief la MRV et la consultation et analyse internationales (ICA) des éléments clés de tout programme équilibré à Cancún. La Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, a souligné l'importance des progrès dans le cadre de l'AWG-LCA et déclaré que les parties devront tout mettre en œuvre afin de produire un ensemble de projets de décisions d'ici la fin de la semaine.

Le Belize, au nom du Système d'intégration centraméricaine (SICA), a appuyé un plafond des émissions de GES d'ici 2015, et appelé à des progrès sur l'adaptation et le financement. La représentante du Venezuela, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a appelé à des progrès équilibrés sur tous les éléments du PAB, afin de permettre l'adoption à Cancún d'un instrument juridiquement

contraignant qui viendra renforcer et compléter le Protocole de Kyoto. Elle a déclaré que l'instrument devra inclure tous les pays développés.

Le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe arabe, a appelé à une concentration sur la négociation des questions susceptibles d'être acceptées et d'aboutir à un accord équilibré. Il a déclaré que le PAB constitue la base pour les négociations dans les deux Groupes de travail spéciaux (GTS) et que le résultat de Cancún doit être conforme aux principes de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. Le Chili, s'exprimant également pour la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Pérou et la République dominicaine, a noté qu'un ensemble équilibré de décisions n'est «ni nébuleux, ni vague».

Le représentant de l'ICLEI-Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des collectivités locales et des autorités municipales, a exprimé sa préoccupation face à l'absence de référence au niveau local et à l'action décentralisée, en particulier dans le texte sur l'atténuation. La Chambre de commerce internationale, au nom des ONG du monde des affaires et de l'industrie (BINGO) a demandé de viser en priorité, des résultats qui prévoient: des mesures comparables et coopératives à long terme; des directives sur les méthodes d'inventaire de GES; et l'examen des MRV des mesures nationales. Climate Action Network, au nom des ONG environnementales (ONGE), a parlé des grandes attentes de Cancún, exhorté les parties à aller au-delà de l'adage selon lequel «rien n'est conclu tant que tout n'est pas convenu», et mis l'accent sur la nécessité de convergence pour un consensus sur un mandat clair de conclure un accord contraignant à la CdP 17. Le représentant des Amis de la Terre, au nom des ONGE, a déploré les tentatives de «démantèlement» de l'architecture de la CCNUCC pour la remplacer par une approche basée sur les promesses, et souligné que le financement climatique ne doit pas être utilisé comme monnaie d'échange contre les pays en développement. Campagne mondiale pour l'action climatique, au nom des ONG des Jeunes (YOUNGO), a noté qu'en dépit de Copenhague, le mouvement mondial pour le climat grandit au fur et à mesure que les gens continuent à expérimenter les impacts des changements climatiques dans leur pays.

La Fédération internationale des producteurs agricoles, au nom des agriculteurs, a insisté sur la nécessité: d'assurer la sécurité alimentaire locale et mondiale; de répondre aux besoins des agriculteurs en matière d'adaptation; et d'inclure l'agriculture dans le texte de négociation. Tebtebba, au nom des peuples autochtones, a appelé à la reconnaissance des droits des peuples autochtones conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA). Gender CC-Women pour la justice climatique, au nom des ONG spécialisées en genre, a souligné l'importance du développement durable à faible utilisation de carbone.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: La présidente Mukahanana-Sangarwe a ouvert la première réunion du groupe de contact de l'AWG-LCA le lundi. Elle a proposé la poursuite des quatre groupes de rédaction mis sur pied à l'AWG-LCA 11 sur: une vision commune, animé par Anders Turesson (Suède); l'adaptation, animé par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago); l'atténuation, coanimé par Richard Muyungi (Tanzanie) et Audun Rosland (Norvège); et les finances, la technologie et le renforcement des capacités, coanimé par Burhan Gafoor (Singapour) et Maas Goote (Pays-Bas). Elle a indiqué que des sous-groupes pourraient également être créés pour examiner les questions spécifiques.

Un groupe de contact de l'AWG-LCA sur le bilan s'est réuni le mercredi. Les facilitateurs des groupes de rédaction ont fait état des progrès accomplis dans leurs groupes respectifs. Mukahanana-Sangarwe, présidente de l'AWG-LCA, a parlé des consultations sur les pays en transition vers une économie de marché et autres pays en situation particulière. Elle a déclaré qu'une solution possible pour aller de l'avant pourrait résider dans une décision portant spécifiquement sur le renforcement des capacités et sur les besoins de financement de ces pays, et qu'elle préparerait un projet de décision en ce sens.

La présidente Mukahanana-Sangarwe a ensuite présenté un document sur les «éléments possibles de l'issue de Cancún», notamment: une vision commune, l'adaptation, l'atténuation et les finances, la technologie et le renforcement des capacités. Elle a ensuite invité les parties à faire une ébauche de ce que l'on peut attendre de Cancún et la manière de réaliser ces objectifs.

Le Pérou, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique latine, a esquissé trois résultats clés attendus de Cancún, notamment, une décision sur la forme juridique confirmant le caractère juridiquement contraignant d'un résultat de l'AWG-LCA, des décisions de fond sur les «questions réglées», et des décisions sur un programme de travail pour le traitement des questions non résolues. Le Japon a demandé d'extraire des éléments de l'Accord de Copenhague pour développer un ensemble équilibré de décisions. L'Australie a noté que les progrès sur les éléments d'un ensemble équilibré «n'ont pas été équilibrés». Elle a souligné des progrès insuffisants sur les éléments tels que l'atténuation, la MRV et l'ICA.

L'Égypte a déclaré que les résultats sur des éléments tels que les combustibles de soute et les marchés pourraient ne pas être réalisables. Le Pakistan a souligné que les éléments devraient découler du processus piloté par les parties, et non des «consultations exclusives». Le Venezuela, avec l'Afrique du Sud, a rappelé que l'équilibre ne peut pas être réalisé sans un résultat dans le cadre de l'AWG-KP. La Chine a souligné l'importance du financement de démarrage rapide, considéré comme un résultat réalisable à Cancún, des lignes directrices pour la notification, et des éléments opérationnels pour permettre la répartition des fonds.

Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré qu'un résultat possible à Cancún pourrait inclure une décision globale sur la forme juridique du résultat spécifiant les éléments d'un accord global juridiquement contraignant, ainsi qu'un ensemble de décisions de fond pour tester la mise en œuvre ou la préparation dans les domaines où des progrès ont été accomplis, tels que REDD-plus. Il a indiqué qu'une partie de l'ensemble doit consister en une décision relevant de la CdP/RdP qui adopte les amendements à l'Annexe B du Protocole de Kyoto, ou reflète un engagement des parties visées à l'Annexe I pour une deuxième période d'engagement.

La Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, a déclaré qu'un résultat possible devra refléter les éléments du PAB. L'UE a appelé à davantage de progrès sur les questions telles que les engagements et les promesses en matière d'atténuation. Grenade, au nom de l'AOSIS, a plaidé pour un accord juridiquement contraignant de concert avec une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, soulignant que «Cancún ne doit pas compromettre l'avenir».

Tuvalu a demandé des éclaircissements sur le but du texte relatif à une vision commune et déclaré qu'un résultat à Cancún doit faire explicitement référence à un mandat pour la réalisation d'un accord juridiquement contraignant. Le représentant de Cuba a souligné que la vision commune va au-delà d'un objectif à long terme. Au sujet des finances, il a déclaré que la référence à la

«mobilisation des financements à long terme» est un «concept vide de sens» et que l'on devra reprendre le texte du PAB sur la fourniture de ressources financières nouvelles, complémentaires et prévisibles. La Norvège a appelé à davantage de progrès sur l'atténuation et la MRV associée.

L'Arabie saoudite a déploré l'approche de «butinage» du document qui à son avis, ne permet pas de refléter les éléments du PAB, et a souligné le caractère piloté par les parties du processus de l'AWG-LCA. La Nouvelle-Zélande a exprimé sa volonté de travailler avec le document du président, notant que certains éléments demandent à être précisés, tels que la création d'un nouveau fonds et les détails sur l'ICA. Notant que Cancún ne sera pas le «dernier mot», le Brésil a appelé à des décisions simples qui reflètent l'essence des différentes questions.

Le représentant des États-Unis a souligné qu'il existe déjà un accord qui couvre la plupart des questions et demandé que les discussions s'appuient sur l'Accord de Copenhague. Il a déclaré que des questions telles que l'atténuation et la transparence exigent un examen approfondi au sein de sous-groupes. Il a également indiqué que l'engagement des États-Unis n'est pas subordonné aux modifications de la législation nationale.

Vision partagée: Cette question a été traitée dans un groupe de rédaction animé par Anders Turesson (Suède), et les discussions étaient basées sur les sections pertinentes du texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14).

Les discussions ont tourné autour de la manière dont il faudra encadrer la vision partagée, y compris sa structure et son contenu. Les parties ont débattu de l'opportunité de développer une vision partagée unique, contenant un objectif global de réduction des émissions, ou d'élaborer également des objectifs spécifiques pour chacun des éléments du PAB. De nombreux pays en développement ont souligné que tous les éléments du PAB doivent être traités de manière intégrée dans le texte sur une vision commune. Certaines parties ont opté pour un texte général sur ces questions, contenant, entre autres, les principes et la vision qui s'y rapportent. Aucun consensus n'a été atteint sur cette question, et les parties se sont contentées de proposer du texte à insérer dans les sections du chapitre sur la vision commune traitant de la technologie, des finances, du renforcement des capacités, ainsi que du commerce international. Les parties ont également suggéré un paragraphe de cadrage énonçant le contexte pour une vision commune, et ont soumis des propositions de texte à cet égard.

S'agissant de ce qui peut être réalisé à Cancún, plusieurs parties ont préféré se concentrer sur l'objectif à long terme, soulignant qu'il s'agit là de l'unique élément susceptible de faire l'objet d'une entente. Elles ont soutenu que d'autres questions en suspens pourraient être résolues l'année prochaine et ont noté la possibilité d'un consensus à Cancún sur un processus à cette fin. D'autres parties ont souligné que l'objectif d'une vision commune est de renforcer la mise en œuvre de la Convention et que tous les éléments du PAB doivent par conséquent être examinés en même temps que l'objectif global.

À propos de l'examen, les discussions ont été centrées sur sa portée, son contenu et son calendrier, ainsi que sur les mesures qui devront être prises sur la base de l'examen. L'un des principaux points de divergence a été la portée de l'examen, en particulier, la question de savoir s'il devra se limiter à un examen de l'objectif à long terme, ou s'il devra inclure les engagements et les mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif. Pour ce qui est du contenu, les parties ont proposé l'examen: des émissions actuelles, des tendances attendues des émissions, des situations économiques et de l'évolution des capacités, et leurs implications pour les responsabilités et obligations des parties

à la Convention; et des engagements et mesures par les pays développés et les pays en développement.

À la dernière réunion du groupe de rédaction, les parties ont examiné quatre documents élaborés par le facilitateur Turesson. Le premier contenait l'ébauche d'une vision commune dont la teneur suit: l'objectif global à long terme qui comprendra un paragraphe de cadrage, des principes et des expressions numériques; une vision commune sur les éléments clés du PAB qui comprendra les objectifs sur l'adaptation, l'atténuation, la technologie, le financement et le renforcement des capacités; et une section sur d'autres éléments. Le deuxième document comprenait le projet d'ébauche du texte sur l'examen qui inclut: la portée, les facteurs à prendre en compte; les mesures fondées sur l'examen; les modalités et le calendrier. Les troisième et quatrième documents contiennent un projet de texte présentant les discussions des parties sur certains paragraphes relatifs à la vision commune, ainsi que l'examen des sections du texte de négociation. L'intention de départ était de soumettre les quatre documents à la présidente de l'AWG-LCA, pour transmission à l'AWG-LCA afin de faciliter les négociations. En raison de l'absence de consensus sur le contenu des deux premiers documents, les parties ont décidé de ne pas les transmettre à l'AWG-LCA, mais de les garder pour leur propre référence. Les parties ont ensuite convenu de transmettre les deux autres documents contenant des projets de textes sur une vision commune et sur l'examen, en même temps qu'une note du facilitateur Turesson, contenant un exemple de la manière dont certains paragraphes peuvent être restructurés.

Atténuation: Les discussions sur l'atténuation se sont poursuivies tout au long de la semaine dans un groupe de rédaction et dans les «sous-groupes». Le point central des discussions était le texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14) qui comprend des sections traitant de divers éléments de l'atténuation. Les discussions étaient basées sur les paragraphes clés du PAB (décision 1/CP.13), à savoir:

- l'atténuation par les pays développés (paragraphe 1 (b) (i)) du PAB;
- l'atténuation par les pays en développement (1 (b) (ii));
- REDD-plus (1 (b) (iii));
- les approches et les mesures sectorielles concertées (1 (b) (iv));
- les approches pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation (mécanismes de marché) (1 (b) (v)); et
- les conséquences des mesures de riposte (1 (b) (vi)).

Les délégués ont examiné la totalité du texte de négociation. La section ci-dessous résume les discussions sur chacune de ces questions d'atténuation.

Sous-alinéa 1(b)(i) du PAB (atténuation par les pays développés): Cette question a été examinée dans le groupe de rédaction et le sous-groupe animés par Richard Muyungi (Tanzanie). L'accent a été mis sur les questions susceptibles d'aboutir à un accord à Cancún, et les parties se sont d'abord penchées sur la manière de structurer les discussions afin de parvenir à une décision ou partie d'une décision à Cancún. Les parties ont identifié plusieurs problèmes à débattre, outre ceux proposés par la présidente de l'AWG-LCA dans sa note de scénario pré-réunion, tels que: les systèmes de conformité, y compris pour les pays de l'Annexe I non parties au Protocole de Kyoto; la comparabilité des actions entreprises par les pays développés; le caractère juridique du résultat; l'admission des pays dans l'Annexe I; la nature et le contenu de l'ensemble des décisions à examiner en vue de leur adoption à Cancún, et les implications pour le Protocole de Kyoto, et l'objectif d'un

résultat juridiquement contraignant au titre de l'AWG-LCA; et le cadre pour les engagements en matière d'atténuation par les pays visés à l'Annexe I.

Les Parties ont également mis en l'accent sur différents éléments qui devront être intégrés dans un résultat à Cancún, notamment: la poursuite du Protocole de Kyoto; la comparabilité des efforts; la conformité et la volonté d'œuvrer pour la réalisation d'un accord juridiquement contraignant. Bon nombre de parties ont soutenu l'idée de «réfléter» les promesses des pays développés dans une décision à Cancún, à condition d'y inclure une précision que cette démarche ne préjuge pas de la forme juridique. Certains ont déclaré qu'une telle décision devra également contenir une référence au fait que les promesses actuelles sont insuffisantes. Quant à ce qui devra y être consigné, certaines parties ont indiqué que les inscriptions des promesses devront se limiter aux pays visés à l'Annexe I non parties au Protocole de Kyoto. D'autres ont déclaré que la décision devra inclure tous les pays de l'Annexe I, tandis que d'autres enfin ont opté pour l'inscription des promesses de tous les pays, aussi bien les pays visés à l'Annexe I que ceux non visés à l'Annexe I. Une note du facilitateur contenant les «réflexions sur les questions examinées lors des réunions» a été présentée aux parties. Au cours de la plénière de clôture de l'AWG-LCA, plusieurs parties ont contesté le titre qui a été modifié pour faire référence uniquement aux points de vue du facilitateur sur les questions examinées. La note sera transmise à l'AWG-LCA.

Sous-alinéa 1(b)(ii) du PAB (atténuation par les pays en développement): Cette question a été examinée par le

groupe de rédaction et le sous-groupe animés par Audun Rosland (Norvège). Les discussions ont porté sur: les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) pour les pays en développement; la MRV des MAAN, et la MRV du soutien destiné à la mise en œuvre des MAAN.

Les parties ont examiné la nécessité d'une discussion de fond sur les éléments qui feront partie d'une décision de la CdP 16 et sur ceux dont l'examen pourra être reporté à un stade ultérieur. À cet égard, les parties ont débattu de la question de savoir si un ensemble de décisions à Cancún devra inclure des éléments pour refléter et «sceller» les promesses faites par les grandes économies en développement. Certaines parties ont également proposé un accord sur l'idée de base d'améliorer les rapports sur les actions entreprises, et d'un système pour faciliter le dialogue, reportant à l'année prochaine l'adoption des modalités d'exécution détaillées.

En ce qui a trait à la MRV des MAAN, les parties ont réitéré diverses propositions, notamment: le rapport sur toutes les mesures d'atténuation, tant financées qu'indépendantes; la MRV et l'ICA internes et internationales des mesures financées; la MRV et l'ICA internes des mesures indépendantes; le rapport et la vérification internes des mesures indépendantes; et le rapport interne et la vérification internationale des mesures financées.

Quant au registre/mécanisme d'atténuation, les désaccords ont persisté sur ses fonctions, en particulier sur l'opportunité de l'utiliser pour enregistrer toutes les MAAN des pays en développement, financées et indépendantes. Certains pays ont opté pour l'inscription de toutes les MAAN dans un appendice ou une annexe à un instrument juridiquement contraignant, et de réserver le registre aux MAAN financées. D'autres parties ont argumenté que le registre devra être utilisé pour consigner uniquement les MAAN financées et pour la MRV du soutien. Bon nombre de parties ont souligné que le registre doit être un forum pour l'appariement des actions proposées avec le soutien

fourni. Les parties ont également débattu du point de savoir si les communications nationales constituent un forum adéquat pour rendre compte de tous les types d'activités d'atténuation.

S'agissant de la nature du soutien, plusieurs parties ont souligné que cela devrait inclure le soutien technique, financier et au renforcement des capacités. Plusieurs parties ont déclaré que la totalité des coûts convenus de toute obligation supplémentaire doit être fournie.

Sous-alinéa 1(b)(iii) du PAB (REDD-plus): Les discussions dans ce groupe ont été animées par Audun Rosland (Norvège). À l'issue des discussions sur la manière d'aller de l'avant avec les options contenues dans le texte, le facilitateur Rosland a invité les parties qui avaient fait de nouvelles propositions de texte en août à présenter leurs idées. Les Parties ont parlé de: comment aborder la question des forêts de manière plus globale, y compris les services des écosystèmes; la nécessité pour REDD-plus de contribuer à l'adaptation; et des craintes de voir le mécanisme de REDD-plus créer un nouveau système de compensation. Les parties ont généralement bien accueilli l'examen du rôle des forêts dans la fourniture des services des écosystèmes et l'importance des forêts dans l'adaptation. Certains pays ont bien accueilli la rédaction d'un paragraphe sur ces questions.

Bon nombre de parties ont insisté sur l'importance du maintien de l'intégrité environnementale de tout mécanisme de marché associé à REDD-plus. Certains pays ont préféré n'inclure aucune référence à un objectif global, soulignant qu'ils ne prévoient pas un objectif quantitatif sur la réduction du déboisement, en l'absence de décision sur la manière d'atteindre cet objectif. Pour ce qui est de faire rapport au groupe de contact sur les progrès accomplis, le facilitateur Rosland a souligné la nécessité de présenter le champ d'application, les principes et la nécessité d'examiner les garanties, le financement et le soutien technique. Les Parties ont insisté sur la nécessité de refléter, entre autres: la mise en place d'un mécanisme de REDD-plus; une approche progressive; des mécanismes institutionnels propres et un programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Certaines parties ont exprimé leur embarras à charger la présidente de l'élaboration d'une décision. Il lui a plutôt été demandé de consigner dans les documents, le déroulement des débats.

Sous-alinéa 1(b)(iv) du PAB (approches sectorielles et actions sectorielles spécifiques): Cette question a été abordée lors des discussions du groupe de rédaction animé par Annemarie Watt (Australie). Les discussions ont porté sur un cadre général pour les approches sectorielles concertées et les mesures sectorielles spécifiques visant à renforcer la mise en œuvre de l'Article 4.1 (c) de la Convention (Transfert de technologie), les combustibles de soute et l'agriculture.

À propos d'un cadre général, certaines parties ont noté qu'il devra être volontaire et compatible avec les dispositions et les principes de la Convention. Plusieurs parties se sont opposées à ce texte, affirmant qu'il pourrait limiter les mesures d'atténuation. Un autre texte a été proposé par certaines parties, soulignant qu'il pourrait être utile pour les parties d'explorer davantage les approches sectorielles et les actions sectorielles spécifiques.

Pour ce qui est des combustibles de soute, les discussions ont porté sur des propositions relatives à: la nécessité de réduire les émissions résultant des transports maritimes et aériens; les rôles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI); une invitation à

l'OACI et à l'OMI à présenter à la CdP, un compte rendu de leur travail et de l'utilisation des recettes provenant des transports maritimes et aériens pour la réduction des émissions.

S'agissant de l'agriculture, certaines parties ont souligné qu'un résultat positif à Cancún sur l'agriculture devra: renforcer la mise en œuvre de l'Article 4.1 (c) de la Convention; respecter les dispositions et les principes pertinents de la Convention; et promouvoir un système économique international favorable et ouvert.

Sous-alinéa 1(b)(v) du PAB (différentes approches pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et les promouvoir): Les discussions sur cette question ont été animées par Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo). Elles ont porté sur la rationalisation des passages du texte lourdement crochetés afin de faciliter l'adoption d'une décision à Cancún. Les parties ont souligné la nécessité: de déterminer le contenu possible d'une décision; de se concentrer sur ce qui est nécessaire pour travailler en vue d'un accord juridiquement contraignant; et d'assurer un équilibre entre les approches de marché et celles non fondées sur le marché. Certaines parties ont préféré que les discussions portent uniquement sur les approches non fondées sur le marché. Les parties ont également examiné les moyens de rationaliser le texte, par exemple en traitant séparément dans le texte, les approches de marché et celles non fondées sur le marché. Certaines parties ont déclaré que les progrès dépendaient d'une action sur les mécanismes au titre de l'AWG-KP, tandis que d'autres ont appelé à l'établissement de mécanismes et d'un programme de travail sur les marchés et la préparation du marché. Les parties ont convenu de transmettre le projet de texte révisé à l'AWG-LCA.

Sous-alinéa 1(b)(vi) du PAB (conséquences des mesures de riposte): Ce groupe a été animé par Crispin D'Auvergne (Sainte Lucie). À propos d'un forum permanent où traiter de la question de l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, les parties ont examiné: la nécessité de créer un forum; sa structure et ses fonctions possibles; la possibilité d'utiliser les mécanismes existants au lieu de créer un forum distinct; et la question de savoir s'il faudra limiter l'examen aux conséquences survenues dans les pays en développement.

À propos des mesures liées au commerce, les parties ont débattu de la nécessité d'un consensus international sur les mesures susceptibles d'avoir un impact sur le commerce international, en particulier les exportations des pays en développement, et de s'assurer que les mesures liées au commerce entreprises par les pays développés dans le cadre des changements climatiques ne lèguent pas le fardeau des mesures d'atténuation aux pays en développement ou ne compromettent pas leur développement social ou économique. Ces discussions ont été reflétées dans les révisions du texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14).

Adaptation: Le groupe de rédaction était animé par Kishan Kumarsingh (Trinidad et Tobago) et s'est penché sur les options relatives aux mécanismes institutionnels visant à faciliter l'action renforcée pour l'adaptation. Les discussions ont également abordé: les mécanismes pour traiter des pertes et dommages; le soutien fourni aux pays en développement, en particulier les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID); et sur les rapports.

Bon nombre de parties ont appuyé la création d'un comité sur l'adaptation au titre de la Convention. Ces parties ont soumis un nouveau texte qui décrit en détail les fonctions du comité proposé, et suggéré que le comité soit relié au mécanisme

financier de la Convention en fournissant des conseils au nouveau fonds envisagé. Plusieurs autres parties ont indiqué leur scepticisme à propos de la nécessité d'un tel comité et ont maintenu leur soutien au renforcement, à l'amélioration et à une meilleure utilisation des mécanismes institutionnels et expertises existants dans le cadre de la Convention.

Les parties ont également examiné les mécanismes institutionnels nationaux. Certaines parties ont exprimé leur préférence pour une option demandant aux pays développés parties de soutenir les pays en développement parties dans le renforcement et l'établissement des mécanismes institutionnels désignés au niveau national pour l'adaptation. D'autres ont préféré une option moins contraignante invitant toutes les parties à renforcer et à mettre en place au niveau national, des mécanismes institutionnels. Un consensus a été réalisé sur un texte de compromis présentant une fusion des principaux éléments de ces deux options, avec encore des divergences sur une référence à «établir au niveau national des mécanismes institutionnels désignés», ou «établir ou désigner» des mécanismes institutionnels au niveau national.

Les parties ont examiné deux options pour le traitement des pertes et dommages. Certaines parties ont appuyé l'établissement d'un mécanisme international pour la question des pertes et dommages liés aux conséquences des changements climatiques dans les pays en développement vulnérables, et établi une liste des fonctions détaillées de ce mécanisme. D'autres parties ont proposé un nouveau texte sur la question, qui met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération et l'expertise internationales afin de comprendre et réduire les pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques.

Dans l'ensemble, les parties ont soutenu le renforcement des mesures d'adaptation dans le cadre de l'adaptation, ainsi que l'établissement d'un processus permettant aux PMA d'élaborer et mettre en œuvre des Programmes d'action nationaux d'adaptation. Toutefois, les parties ont exprimé des vues divergentes sur la nécessité de créer un processus chargé de fournir un appui financier et technique à cette fin.

Les parties ont examiné deux options sur le soutien pour l'adaptation. Certaines ont préféré l'option stipulant que les pays développés fournissent aux pays en développement parties, un financement durable, accru, suffisant, nouveau et complémentaire, prévisible et basé sur les subventions, ainsi qu'un soutien en matière de technologie, d'assurance et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. D'autres parties ont favorisé la deuxième option exhortant les pays développés parties et les autres parties développées incluses dans l'Annexe II à accroître de manière substantielle leur appui financier, technologique et de renforcement des capacités aux efforts d'adaptation des pays en développement.

Pour ce qui est de la communication, certaines parties ont souligné la nécessité: de faire rapport sur les activités entreprises et l'appui fourni et reçu pour les mesures d'adaptation; et d'assurer la transparence, la responsabilité mutuelle et une gouvernance solide. D'autres parties ont souligné la nécessité de faire rapport sur l'appui fourni, permettant ainsi de déceler les insuffisances et les écarts dans l'appui, et de fournir des informations sur les expériences et les leçons apprises.

Concernant un paragraphe appelant le Secrétariat à soutenir le cadre d'adaptation, certaines parties ont proposé un texte de consensus stipulant que le processus de la CCNUCC constitue le principal forum pour l'examen des questions d'adaptation, et demandant au Secrétariat d'appuyer un cadre d'adaptation pour

la mise en œuvre et un comité sur l'adaptation. Certaines autres parties se sont opposées à ce texte.

Ces discussions sont reflétées dans une révision du texte de négociation qui sera transmise à l'AWG-LCA accompagnée de la note du facilitateur sur l'«action renforcée pour l'adaptation».

Finances, technologie et renforcement des capacités: Ces points ont été débattus dans un groupe de rédaction. Burhan Gafoor (Singapour) a animé les discussions au sein du groupe de rédaction et du sous-groupe sur les finances, tandis que Maas Goote (Pays-Bas) a animé les discussions sur la technologie et le renforcement des capacités.

Finances: Les discussions ont porté essentiellement sur la mise en place d'un nouveau fonds, la composition d'un organisme, le financement de démarrage rapide, le financement durable, la MRV du soutien, et le rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

À propos du nouveau fonds, plusieurs pays en développement ont insisté sur la nécessité de déterminer l'ampleur et les sources de financement et souligné que le fonds doit faire partie du processus de la CCNUCC. Elles ont également souligné la nécessité de doter le fonds d'une structure de gouvernance, qui: relève de la Conférence des Parties; dispose d'un mécanisme de contrôle clairement identifiable, et est dotée d'une représentation équilibrée et équitable des parties. Certaines parties ont souligné la nécessité de soumettre le fonds à la MRV. Cinq soumissions des parties (FCCC/AWGLCA/2010/MISC.6/Add.1) sur le fonds et sur un organisme de contrôle ont été présentées par le Bangladesh, l'UE, les PMA, le G-77/Chine et les États-Unis.

Les parties ont examiné plusieurs propositions sur le fonctionnement et la conception du nouveau fonds, y compris la proposition de l'UE, qui prévoit: un fonds pour compléter les institutions ou mécanismes existants, avec éventuellement différents volets thématiques, la Banque mondiale comme fiduciaire, et la mise en place d'un comité ad hoc pour sa conception. Pour ce qui est du processus d'établissement du fonds, les États-Unis ont proposé de demander aux ministères des finances de réunir un groupe de travail de transition dans une série de rencontres ouvertes à toutes les parties intéressées, et dirigées par les ministres des finances. La proposition du G-77/Chine prévoit la création d'un comité permanent ou comité *ad hoc* sur les finances, chargé de fournir un soutien régulier à la CdP.

Les Parties ont également débattu de l'opportunité d'avoir une décision sur un nouvel organisme chargé de remplir une fonction de contrôle ou, à défaut, une décision qui ne préjuge pas d'un nouvel organisme.

Au sujet du financement de démarrage rapide, les parties ont examiné l'opportunité d'y faire référence dans une décision de Cancún. Certaines parties ont souligné que cette question ne fait pas partie du mandat de l'AWG-LCA, tandis que d'autres ont demandé une décision distincte sur le financement de démarrage rapide, y compris ses circuits, ses sources et sa nature. Plusieurs parties ont fait appel à la flexibilité lors de l'introduction d'une référence au financement de démarrage rapide dans le préambule d'une décision à Cancún.

S'agissant du financement durable, bon nombre de parties ont souligné la nécessité d'un financement nouveau, complémentaire, suffisant et prévisible, ainsi que des contributions fixées provenant essentiellement des sources publiques. D'autres parties ont mis en garde contre le fait de proposer «des pourcentages simplistes». À propos de la MRV du soutien financier, certaines parties ont recommandé d'utiliser les systèmes existants de communications nationales et de s'y appuyer, plutôt que de

consigner le soutien financier aux pays en développement dans un registre. D'autres ont soutenu la confirmation du FEM comme entité responsable du fonctionnement du mécanisme financier, tandis que certaines ont prôné la poursuite des réformes du FEM afin de le rendre plus ouvert vis-à-vis de la Convention.

Une note du co-facilitateur sur les éléments d'un projet de décision a été transmise à l'AWG-LCA et traite de l'établissement d'un nouveau fonds et d'un nouvel organisme de contrôle. Les principaux éléments comprennent entre autres: les points/principes clés; les modalités; le processus de conception; la gouvernance; le secrétariat; le fiduciaire; les rapports; le comité permanent sur les finances ou un nouvel organisme; l'utilisation des institutions existantes; et l'intégration du fonds et du comité permanent dans un résultat juridiquement contraignant.

Au cours des dernières discussions du groupe de rédaction, une partie a appelé à un «geste de bonne foi» et à la compréhension par tous que le financement sera adopté comme une partie d'un ensemble équilibré issu de Cancún, quand bien même il n'y aurait pas eu de progrès sur les autres questions. Certains participants, déplorant que les propositions n'aient pas été suffisamment prises en compte, ont appelé à une référence claire dans une note de bas de page sur le lien entre la note des co-facilitateurs et les propositions contenues dans les soumissions des parties. D'autres parties ont maintenu que la note constitue un document utile qui cristallise les options examinées.

Technologie: Le débat a été centré sur le mandat et la composition du Comité exécutif chargé des technologies (CET) et sur la relation avec les mécanismes financiers. Les parties ont également discuté du projet du centre et réseau des technologies du climat (CRTC).

À propos du mandat, les parties ont débattu de l'opportunité de préciser le mandat du CET dans une décision, ou d'adopter une décision invitant le CET à élaborer ses propres modalités. Une divergence est apparue sur la relation entre le CET et le CRTC envisagé, concernant une proposition stipulant que le CET fournit des orientations au CRTC et qu'il doit par conséquent élaborer les termes de référence du CRTC. Une autre proposition prônait un même statut pour ces deux organismes.

Pour ce qui est de la composition du CET, les parties ont examiné la taille, l'expertise technique et la capacité, ainsi que les conditions de service. Concernant la relation entre la technologie et les finances, les parties ont débattu du rôle potentiel du CET et du point de savoir s'il devra fournir des conseils politiques généraux ou être activement lié au mécanisme de financement. Un projet de texte sur les éléments de la composition et le mandat du CET a été produit et reflète une révision du Chapitre IV, paragraphe 8. Le texte comprend des sections sur le mandat, la composition, les conseils d'experts, et une section entre crochets sur la prise de décision et les questions d'organisation.

Les parties ont procédé à un échange de vues et de perspectives sur le CRTC proposé. Des désaccords ont été exprimés sur l'opportunité d'établir le mécanisme à l'intérieur ou en dehors de la Convention. Au cours de la dernière réunion du groupe de rédaction, les avis étaient partagés sur le projet de texte relatif à la composition et au mandat du CRTC. Certaines parties ont exprimé des préoccupations quant projet de texte, estimant qu'il s'agissait d'une «interprétation sélective des discussions qui ont eu lieu». Le projet de texte a été transmis à l'AWG-LCA après l'introduction des modifications indiquant qu'il représente les vues du co-facilitateur et ne préjuge d'aucune conclusion définitive ou des résultats.

Renforcement des capacités: Les Parties ont débattu: de ce à quoi pourrait ressembler un résultat de Cancún sur le renforcement des capacités; des besoins institutionnels; de la manière dont le renforcement des capacités est présenté dans le texte de l'AWG-LCA et de la nécessité des indicateurs de performance. Certains pays ont souligné la nécessité d'un chapitre à part sur le renforcement des capacités, afin de rendre compte des nouveaux besoins et des questions omises dans les autres sections du texte, tandis que d'autres ont préféré son intégration dans le texte. Des vues divergentes sur la nécessité de nouvelles institutions ont été exprimées, certains préférant utiliser les institutions existantes. À propos des indicateurs de performance généraux, certaines parties ont observé qu'ils ne sont pas facilement disponibles pour le renforcement des capacités, soulignant que les indicateurs fondés sur des projets seraient plus applicables.

Le co-facilitateur Goote a mis en relief les points de convergence, notamment, la nécessité: d'améliorer le cadre actuel; de refléter le renforcement des capacités dans un résultat de Cancún; d'éviter les lacunes en s'assurant que toutes les questions de renforcement des capacités sont traitées; de refléter les liens entre le renforcement des capacités et d'autres domaines thématiques; et de s'assurer que les décisions sur le renforcement des capacités sont pleinement et efficacement mises en œuvre.

Les parties ont examiné un document élaboré par le Secrétariat et mettant en évidence les références au renforcement des capacités dans le texte de négociation de l'AWG-LCA. Certaines parties ont déclaré que ces références proviennent d'un texte qui n'est pas accepté et ne devraient par conséquent pas constituer la base pour le travail du groupe. Elles ont également appelé à une concentration sur les domaines tels que: un groupe technique sur le renforcement des capacités; ses termes de référence ou mandat; et le champ d'application du renforcement des capacités.

Des divergences sont apparues lors de l'examen de la note du co-facilitateur au cours de la dernière réunion du groupe de rédaction. Certains délégués se sont dits préoccupés par le fait que la note intitulée «Domaines de convergence» ne rend pas compte des points de divergence, tels que les mécanismes institutionnels, et une décision distincte sur le renforcement des capacités.

Au cours de la session conjointe du groupe de rédaction, Goote a expliqué qu'aucun résultat ne sera soumis à l'AWG-LCA, en raison du désaccord sur ce qui doit être reflété dans le document. Finalement, les parties ont décidé de soumettre une note préparée par le facilitateur sur les «Points de discussion sur le renforcement des capacités», indiquant que les parties poursuivent activement les concertations sur la meilleure façon de présenter le renforcement des capacités.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-LCA s'est tenue le samedi soir. Mukahanana-Sangarwe, la présidente de l'AWG-LCA, a présenté un rapport de la présidente sur les consultations relatives aux éléments du résultat contenant les composantes possibles d'un ensemble de décisions qui nécessiteraient des progrès. Elle a informé les parties qu'un ensemble de projets de décisions était sur le point d'être accepté sous réserve du résultat de l'AWG-LCA et respectant l'approche des deux voies de négociation en vertu des deux GTS. La liste comprend des éléments portant sur la vision commune, l'adaptation, l'atténuation et les finances, la technologie et le renforcement des capacités.

Le Mexique a indiqué que des consultations ont eu lieu sur le lien entre l'atténuation par les pays développés dans le cadre du PAB et les engagements au titre de l'AWG-KP, et sur la manière

dont les décisions pourraient être prises à Cancún sans préjuger d'un accord juridiquement contraignant, mais qu'il n'avait pas été possible de consulter tous les groupes de négociation et toutes les délégations. Il a noté que la plupart des parties avaient insisté sur la compatibilité d'un ensemble de décisions avec un accord juridiquement contraignant.

Mukahana-Sangarwe, la présidente, a informé les délégués que les consultations se poursuivront avec les pays en transition vers une économie de marché et les pays en situation particulière reconnue par la Convention. Elle a également indiqué que les consultations informelles en cours, menées par Shin Yeon-Sung (République de Corée) sur les questions d'intérêt commun pour l'AWG-LCA et l'AWG-KP se poursuivront.

Elle a présenté les soumissions des parties (FCCC/AWGLCA/2010/MISC.6/Add.1) dans le cadre du financement, sur un nouveau fonds et un nouvel organisme, ainsi qu'une soumission complémentaire des parties relative au point de l'ordre du jour sur la préparation d'un résultat de la CdP 16 (FCCC/AWGLCA/2010/MISC.6/Add.2). Mukahana-Sangarwe a expliqué que les progrès accomplis dans les groupes de rédaction et les sous-groupes ont été reflétés dans le projet de texte ou dans les notes des facilitateurs, et que celles-ci seront compilées sous forme de document d'information par le Secrétariat. Elle a précisé que le texte de négociation de l'AWG-LCA demeurera la base des négociations et souligné que, pour parvenir à un ensemble équilibré, l'accent devra être mis à Cancún sur les progrès qui n'ont pas été accomplis à Tianjin.

Bon nombre de parties sont intervenues pour demander des éclaircissements sur le statut du rapport de la présidente, et des observations des groupes de rédaction, y compris les projets de textes et les notes des facilitateurs. Le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du G-77/Chine, s'est dit préoccupé par la formulation des notes des facilitateurs du groupe de rédaction sur les sous-alinéas 1 (b) (i) et 1 (b) (ii) du PAB. Il a déclaré que les titres et la structure de ces notes donnent l'impression que les parties ont été en mesure d'entamer un débat de fond sur les questions et ont entrepris la rédaction du texte. Il a indiqué que, par ailleurs, à propos du sous-alinéa 1 (b) (i), le G-77/Chine a rejeté la structure des discussions proposée lors des réunions du groupe de rédaction, mais que la note du facilitateur a conservé cette structure. Il a conclu que le G-77/Chine ne peut par conséquent pas accepter les documents. En réponse, le représentant du Secrétariat a proposé le changement des titres des documents qui deviendraient «Points de vue du facilitateur sur les questions examinées». Les documents comprendront également un préambule qui précise que: les points de vue du facilitateur découlent des déclarations faites lors des groupes de rédaction sur l'atténuation au cours de cette session; ces points de vue n'ont aucune incidence sur les négociations; et les négociations se poursuivront sur la base du document (FCCC/AWGLCA/2010/14) (texte de négociation), sans préjuger des positions des parties. Il a ajouté que les sous-titres dans la note sur le sous-alinéa 1 (b) (i) seront également supprimés.

Le représentant de la Chine a demandé de nouvelles précisions sur le statut des notes préparées par les facilitateurs des différents groupes de rédaction, soulignant son opinion que ces notes n'ont aucun statut juridique, ne représentent pas les vues des parties, ne constitueront pas la base pour les négociations futures et ne serviront que de rappel des discussions de la session. Il a également posé la question de savoir si le rapport de la présidente sur les consultations relatives aux éléments du résultat serait inclus dans le document d'information envisagé. Mukahana-Sangarwe, la présidente, a précisé que le texte de négociation actuel demeurera la base des futures

négociations et qu'un préambule sera inclus pour toutes les notes des facilitateurs, afin de préciser qu'elles n'ont aucun statut juridique. Elle a ajouté que son rapport ne sera pas inclus dans le document d'information et n'a pas non plus de statut.

Le représentant de Singapour a déclaré que, bien que le rapport de la présidente ne soit ni exhaustif ni complet, il est meilleur que celui présenté aux parties au cours de la séance du groupe de contact de l'AWG-LCA sur le bilan, tenue mercredi. Il s'est dit satisfait de la référence dans le rapport à la nécessité d'un résultat juridiquement contraignant, mais a déclaré que cette référence devrait être davantage renforcée. Il a également souligné que les travaux de l'AWG-LCA devraient être guidés par les principes de la Convention et les dispositions du PAB, et ajouté que: les «concepts innovateurs» tels que «l'accès équitable à l'espace atmosphérique» n'aideront pas à faire progresser le processus.

La Turquie a déclaré que la liste élaborée par la présidente, comportant les éléments susceptibles de rendre un ensemble de décisions équilibré, constitue un bon cadre pour la poursuite des travaux. Le G-77/Chine a souligné qu'à Cancún, les parties devront travailler avec le texte de négociation, qui a été la base pour les négociations.

Lors des déclarations de clôture, la représentante de la Grenade, au nom de l'AOSIS, a exhorté la CdP 16 à livrer un résultat global et ambitieux qui crée la confiance et la dynamique nécessaires pour un accord à la CdP 17 en Afrique du Sud. Elle a souligné leur souhait de voir le processus aboutir à un instrument juridiquement contraignant, avec une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Elle a exprimé la crainte que l'«acte symbolique» de création d'un fonds ne soit «pris en otage par des événements externes».

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a appelé à un équilibre entre les deux voies de négociation et dans les décisions prises dans chacune des voies, sans compromettre l'objectif mondial d'un résultat global, ambitieux et juridiquement contraignant.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a appelé à un résultat juridiquement contraignant durable, équitable et efficace qui comprend les contributions aux mesures d'atténuation de tous les grands émetteurs. Elle a appelé à une décision permettant des promesses nouvelles et actualisées et au démarrage d'un processus de compréhension de ces promesses. Le Groupe de coordination a indiqué qu'il maintient son financement de démarrage rapide, et a souligné le rôle de la transparence.

La République de Corée, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, a fait appel à la flexibilité et à des progrès sur un registre des MAAN. La République de Corée a indiqué que les consultations bilatérales se poursuivront avec le Qatar au sujet de l'accueil de la CdP 18. L'Équateur, au nom de l'ALBA, a déclaré que: les pays développés doivent prendre des engagements plus importants; il n'y a pas de place dans les négociations pour les conditionnalités; et que la transparence et l'inclusion de toutes les parties dans les négociations sont nécessaires.

Lesotho, au nom des PMA, a plaidé pour la réalisation des échéances à Cancún, par le biais d'une série de décisions qui traitent suffisamment de tous les éléments du PAB et dont l'objectif ultime est la conclusion d'un accord juridiquement contraignant. La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a appelé, entre autres, à un résultat sur une vision commune incluant un objectif global de réduction des émissions, et des objectifs pour l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le renforcement des capacités. Le Panama, au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que le mandat de l'AWG-LCA devra être prolongé afin de lui permettre

de terminer ses travaux, et qu'un programme de travail pour parvenir à un accord juridiquement contraignant doit être adopté. Le représentant de la Chine a remercié les parties pour leur participation à la réunion et a déclaré que la Chine prendra des mesures pour compenser les émissions générées par la réunion.

Le représentant de la Belgique, au nom de l'UE, a insisté sur la nécessité de parvenir à un ensemble équilibré de décisions à Cancún, afin de rétablir la confiance dans le processus multilatéral du changement climatique. Il a déploré l'absence de progrès suffisants sur les questions de l'atténuation, de MRV et des approches de marché, soulignant que Cancún devra faire progresser les parties vers un accord juridiquement contraignant et définir les prochaines étapes.

Le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe arabe, s'est dit préoccupé par le «recul» dans des domaines tels que l'adaptation et le renforcement des capacités. Il a souligné la nécessité d'un équilibre entre tous les éléments du PAB.

Les parties ont adopté le rapport de la session (FCCC/AWGLCA/2010/L.5). La présidente Mukahanana-Sangarwe a pris l'engagement de continuer à guider les travaux du groupe jusqu'à la fin de Cancún. Elle a remercié les délégués pour leur collaboration et leur soutien et a déclaré la réunion close à 22h22.

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Le lundi matin, le président John Ashe (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la session, avec Adrian Macey comme vice-président (Nouvelle-Zélande) et Miroslav Spasojevic (Serbie) en tant que rapporteur. Les parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/AWG/2010/12) et convenu de l'organisation du travail (FCCC/KP/AWG/2010/13). Les observations des parties sur le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6) ont également été présentées.

Dans des déclarations d'ouverture, le Yémen, au nom du G-77/Chine, s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès dans l'adoption des conclusions sur l'échelle des réductions des émissions de l'Annexe I. Il a insisté sur une deuxième période d'engagement pour les parties visées à l'Annexe I, souligné l'insuffisance des engagements actuels et ajouté que le texte en vigueur devra servir de base pour les négociations.

Le représentant de la Belgique, au nom de l'UE, a appelé à un régime post-2012 ambitieux, soulignant leur préférence pour un accord unique juridiquement contraignant qui intègre les éléments clés du Protocole de Kyoto. Il a cependant indiqué son ouverture pour une deuxième période d'engagement dans le cadre d'un accord global juridiquement contraignant, avec une «part équitable» des réductions d'émissions entreprises par les pays non parties à l'Annexe I et d'autres grands émetteurs.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a exprimé son engagement à contribuer à un résultat durable, équitable, efficace et global avec la participation de toutes les grandes économies. Elle a indiqué qu'il ne pourra pas y avoir plus de clarté sur les chiffres, en l'absence de précisions sur les règles et les grandes lignes des résultats post-2012.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a plaidé pour: la réalisation d'un accord sur une deuxième période d'engagement de cinq ans avec 1990 comme unique année de base juridiquement contraignante; un accord sur les règles comptables de l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF); l'identification des moyens possibles pour le traitement des unités excédentaires de quantité attribuée (UQA); un accord sur un processus transparent pour traduire les

engagements d'atténuation en objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO), et une amélioration du niveau global d'ambition.

La Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, a appelé à la clarification des règles et des options ayant une incidence sur le niveau d'ambition, notamment, les règles comptables de l'UTCATF, la durée des périodes d'engagement, l'ensemble des gaz et le report des UQA excédentaires.

Le Lesotho, au nom des PMA, a souligné la nécessité d'œuvrer pour un résultat concret et réalisable à Cancún qui servirait de base pour un résultat ambitieux et juridiquement contraignant. Il a déclaré que les lignes directrices pour le traitement de l'UTCATF et les règles pour l'amélioration de la répartition géographique des projets relevant du Mécanisme de Développement Propre (MDP) doivent être finalisées.

Le Belize, au nom du SICA, a souligné la nécessité d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a déclaré qu'un accord sur une deuxième période d'engagement constitue la première priorité qui nécessite l'abandon de la condition préalable stipulant que toutes les parties prennent des responsabilités. La Bolivie, au nom de l'ALBA, a déploré les efforts visant à «éliminer le Protocole de Kyoto», soulignant l'urgence des travaux de l'AWG-KP qui, a-t-elle déclaré, doivent être conclus à la CdP/RdP 6 à Cancún.

Le représentant de la République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a souligné la nécessité d'une deuxième période d'engagement et des suivantes. Il a en outre: mis l'accent sur un engagement à terminer les négociations sur l'UTCATF; appelé à explorer les options juridiques en cas de décalage éventuel entre les périodes d'engagement; et demandé instamment la poursuite des travaux sur l'adoption des règles et des méthodologies pour les petites et moyennes entreprises pour les projets relevant du MDP.

Le représentant des BINGO a encouragé les efforts pour mener des consultations sur les questions d'intérêt commun aux deux GTS, notant que les liens et les chevauchements demeurent matières à confusion et que le secteur des entreprises exige des éclaircissements sur les engagements et les moyens disponibles pour les mettre en œuvre. L'ICLEI-Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des collectivités locales et des autorités municipales, a souligné la nécessité de promouvoir une action climatique réussie au niveau local. Le représentant des YOUNGO a souligné que les participants sont là pour «se battre pour une vie meilleure et un monde meilleur».

Le Forum des peuples autochtones sur les changements climatiques a appelé à un résultat contraignant au titre du Protocole de Kyoto, qui: reconnaît les droits autochtones au sens de la Déclaration des droits des peuples autochtones (DDPA); comble les lacunes de l'UTCATF; et utilise une approche basée sur le financement, plutôt qu'une approche de marché. Climate Action Network a déclaré que la meilleure adaptation réside dans une atténuation urgente, et a demandé de combler l'écart de 7 à 10 gigatonnes. Le représentant des Syndicats a exhorté les pays visés à l'Annexe I à entamer la transition vers une économie à faible émission de carbone qui tient compte des travailleurs.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Cette question a été abordée pour la première fois en séance plénière le lundi. Les travaux de l'AWG-KP ont mis l'accent sur la réduction des options dans le texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2). Dans le cadre de ce point, les parties se sont réunies en plénière et ont organisé des groupes de contact et des consultations informelles sur les questions suivantes:

- échelle des réductions d'émissions des parties visées à l'Annexe I (également appelé groupe des «chiffres»), coprésidé par Jürgen Lefevere (UE) et Janine Coye Felson (Belize);
- questions juridiques, y compris un décalage possible entre la première période d'engagement au titre du Protocole (2008-2012) et les périodes d'engagement suivantes, coprésidé par Gerhard Loibl (Autriche) et Daniel Ortega (Équateur);
- «autres questions», y compris l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité, et les questions méthodologiques, présidé par le vice-président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle-Zélande); et
- conséquences potentielles des mesures de riposte au changement climatique, présidé par Andrew Ure (Australie).

Ces discussions se sont terminées avec la transmission par les parties d'une version révisée de la proposition du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3) contenant une série de projets de décisions à utiliser comme base pour la poursuite des négociations. Cette section résume les discussions et les résultats pour chacune des questions examinées.

RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I:

Les travaux sur cette question (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2, chapitre I) ont commencé lundi dans le groupe de contact sur les «chiffres» et se sont poursuivis tout au long de la semaine, dans le cadre des consultations informelles et des réunions du groupe de contact.

Le Secrétariat a présenté le document technique sur les questions relatives à la traduction des engagements en QERLO (FCCC/TP/2010/3). L'Australie a souligné que les règles et les options juridiques doivent être clarifiées avant que les promesses ne puissent être traduites en objectifs chiffrés. La Nouvelle-Zélande a indiqué que les promesses des parties sont fondées sur des hypothèses différentes. La Bolivie a souligné que la clarification des règles avant la traduction des promesses en QERLO ne fait pas de différence en termes de ce que l'atmosphère voit, et a rappelé que les promesses actuellement sur la table entraîneraient une réduction de 10% seulement, par rapport aux niveaux actuels des émissions.

Le représentant des États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a mis l'accent sur la comparabilité et a soutenu une période d'engagement de cinq ans, afin de permettre une réponse à la science émergente et une intensification des engagements avant 2020. La Fédération de Russie a souligné que leur promesse contenue dans l'Accord de Copenhague ne constitue pas un engagement au titre de la deuxième période. La Chine a souligné que l'approche ascendante est insuffisante pour l'établissement des objectifs de réduction des émissions de l'Annexe I.

À propos du report des UQA excédentaires, le Secrétariat a présenté un tableau des options et les parties ont précisé leurs propositions. L'AOSIS a insisté sur la nécessité d'éviter un blocage des surplus de la première période d'engagement et de veiller à ne pas récompenser les parties pour n'avoir pas honoré leurs engagements. La Fédération de Russie a déclaré que toute proposition visant à supprimer ou à limiter le report est incompatible avec le Protocole de Kyoto. Les parties ont examiné les options dans le document du Secrétariat, ainsi que les propositions d'autres parties, telles que: l'amélioration du niveau d'ambition; le non-report des UQA excédentaires; le plafonnement du report des AQA; et l'imposition d'une taxe sur le report des UQA.

Pour ce qui est des options relatives à l'Article 3.1 du Protocole (Engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions), le Secrétariat a présenté un document

sur les paramètres pour les réductions globales des émissions des parties visées à l'Annexe I, notamment: le pourcentage, l'année de base, la première et la dernière année de la période d'engagement, l'année de la fin, et d'autres facteurs. La Croatie a déclaré que «par adoption par la CdP» devra être inclus comme une option pour l'année de base. L'Australie a préféré l'option d'«au moins X % au-dessous des niveaux de 1990» et a déclaré que son pays pourrait envisager 1990 comme année de base, dans la mesure où les parties peuvent inscrire les années de référence. L'UE a mis l'accent sur un objectif collectif de réduction des émissions de 30% au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020, et de 80 à 90% à l'horizon 2050.

À propos de l'année de base, le coprésident Lefevere a noté l'émergence d'un consensus sur une année de base unique et commune. Il a également souligné le souhait d'un certain nombre de parties de présenter une année qui correspond à l'année de base de leurs objectifs nationaux. Les États fédérés de Micronésie ont appelé au maintien de 1990 comme année de référence, tandis que la Croatie et le Canada ont déclaré que les parties devraient avoir des années de base différentes, mais que pour des raisons de comparabilité une année de référence commune pourrait également être arrêtée.

Au cours d'une session conjointe avec le groupe sur les «autres questions», l'UE, appuyée par un certain nombre de pays développés parties, a insisté de nouveau sur la nécessité de fixer les règles de l'UTCATF, avant la conclusion d'un accord sur les nouveaux engagements, et la Nouvelle-Zélande d'indiquer qu'en cas d'un changement significatif dans les règles, elle devra recalculer son objectif. La représentante des États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a exprimé ses préoccupations concernant les implications des propositions de l'UTCATF sur la comptabilité et la transparence, soulignant la nécessité de tenir compte des impacts quantitatifs des propositions.

Au cours d'une session conjointe avec le groupe sur les «autres questions» sur les mécanismes de flexibilité, Macey, le vice-président de l'AWG-KP, a présenté le débat sur le piégeage et la fixation du carbone (PFC) et le MDP, les niveaux de référence normalisés, les nouveaux mécanismes de marché et les facteurs d'actualisation sur les réductions d'émissions certifiées, et autres. L'UE a mis l'accent sur la nécessité de se concentrer sur la cohérence des règles pour les nouveaux mécanismes, tandis que la Nouvelle-Zélande a appelé les parties à la résolution des tensions entre un marché du carbone «profond et fluide», et à l'utilisation des marchés pour corriger d'autres problèmes.

Quant au panier de questions méthodologiques, le vice-président Macey a mis en relief le travail sur les GES et les potentiels de réchauffement planétaire. Bon nombre de parties ont proposé la consolidation des options pour les GES dans le cadre de l'Annexe A du Protocole.

Au cours de la séance plénière de clôture de l'AWG-KP, le coprésident Lefevere a souligné que les discussions sur la traduction des engagements en QERLO ont permis de mieux cerner les dimensions techniques et politiques de la question, et que le débat sur les options pour le traitement du report des UQA excédentaires a donné lieu à une compréhension de la logique et des principes qui sous-tendent les différentes options. Il a parlé de l'existence d'une convergence réelle sur la question d'une année de base ou de référence, de la durée et du nombre de périodes d'engagement. Il a souligné que le Chapitre I du texte révisé du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3) servira de base pour les futures discussions à Cancún.

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AWG-KP: Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie:

Le sous-groupe sur l'UTCATF (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2 Chapitre II) était coanimé par Marcelo Rocha (Brésil) et Peter Iversen (Danemark). À propos du paragraphe 21 relatif aux produits ligneux récoltés, les parties ont examiné la manière d'intégrer l'oxydation des produits ligneux récoltés exportés, et ont décidé de supprimer l'option de les inclure dans le cadre du MDP.

Quant au paragraphe 11 relatif à la comptabilité en gestion forestière, Tuvalu a présenté une option sur la comptabilité net-net proposant une moyenne sur les périodes d'engagement précédentes. L'UE a déclaré que cette proposition pourrait réduire les incitations à long terme pour les actions. La Nouvelle-Zélande et l'Inde ont exprimé des craintes que la moyenne sur une période d'engagement ne reflète pas les cycles forestiers à long terme. L'Australie a souligné l'importance cruciale de la transparence, indifféremment de l'option choisie. Climate Action Network a opté pour une référence historique, soulignant que les bases de référence proposées permettent aux parties de dissimuler une augmentation des émissions résultant de la gestion forestière, bien que cela puisse être amélioré avec l'utilisation des taux de récolte historiques.

Les Parties ont également présenté un texte sur une proposition de révision des observations sur les niveaux de référence en gestion forestière. Elles ont examiné les questions de comparabilité et de cohérence, ainsi que les défis posés par les procédures d'examen proposées. Certaines parties ont exprimé la crainte que la proposition sur le processus d'examen n'entraîne un décalage entre les périodes d'engagement en raison du temps requis pour analyser les observations, tandis que d'autres ont indiqué qu'elles n'envisagent pas un tel écart. Elles ont souligné que le processus d'examen consistera à assurer la transparence dans l'établissement des QERLO. Les parties ont examiné les conséquences du processus d'examen en cas de résultats contradictoires.

À propos du paragraphe 19 sur la force majeure, plusieurs parties ont présenté un exposé sur les rapports et les étapes d'examen proposés pour les exclusions liées à la force majeure en comptabilité de la gestion forestière. Elles ont souligné que même si les émissions résultant de la force majeure peuvent être exclues de la comptabilisation, elles devront toujours faire l'objet de rapport. D'autres se demandaient si la force majeure pourra être invoquée pour des événements uniques ou pour des perturbations cumulées. Certaines parties ont souligné les défis posés par la différenciation entre les perturbations naturelles et anthropiques sur les terres gérées. Les parties ont exprimé des vues divergentes sur la manière de comptabiliser les émissions des gaz non-CO2 résultant de la force majeure, et certaines ont suggéré la nécessité de revoir la définition.

Concernant la comptabilité pour les zones humides, la Biélorussie a parlé d'un atelier prochain du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les zones humides dont le rapport sera présenté au SBSTA. Le Brésil a averti que, bien que la comptabilité soit volontaire, les parties qui pratiquent le drainage ne feront pas la comptabilité pour les zones humides, tandis que celles où ces zones sont soumises au remouillage devront le faire. Climate Action Network a appelé à l'examen de la qualité des données, afin que la comptabilité pour les zones humides devienne obligatoire. Le Brésil a posé la question de savoir comment seront traitées les émissions de gaz non-CO2 des zones humides. La Suisse a souligné que les parties se dirigent vers une comptabilisation complète du carbone.

À propos de l'année de base pour des activités complémentaires, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en relief le défi posé par l'utilisation de 1990 comme année de base, en raison de l'insuffisance des données; l'UE a souligné qu'une seule année de base n'est pas politiquement faisable. La Nouvelle-Zélande a appuyé 1990 comme année de référence pour toutes les activités.

Au cours de la plénière de clôture, Rocha, le cofacilitateur, a souligné que le texte du président contient une mise à jour du Chapitre II sur l'UTCATF, et que ce texte servira de base pour la poursuite des discussions.

Mécanismes de flexibilité: Le sous-groupe était présidé par le vice-président Macey et portait sur les améliorations aux mécanismes de flexibilité (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2 Chapitre III). Les parties ont examiné la répartition régionale des projets relevant du MDP, la complémentarité, le report des UQA excédentaires et la part des fonds. Elles ont fourni des précisions sur les options et apporté des modifications mineures au texte sur l'extension de la part des fonds et la répartition régionale des activités des projets relevant du MDP. Les parties ont en outre ajouté un autre paragraphe de préambule pour exprimer leur soutien à la poursuite de l'utilisation des mécanismes. Les modifications sont reflétées dans le document du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3).

Panier des questions méthodologiques: Le sous-groupe sur le panier des questions méthodologiques (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2 Chapitre IV), présidé par le vice-président Macey, s'est réuni en consultation informelle et dans un groupe de contact conjoint. Les parties ont examiné les propositions pour les rapports sur les nouveaux gaz, l'opportunité d'inclure dans le texte les gaz existants, et la cohérence avec l'Annexe A du Protocole de Kyoto. Une partie a relevé les différences entre les rapports sur les émissions réelles et ceux sur les émissions potentielles, demandant que des précisions soient ajoutées dans le texte à ce sujet. À propos des options pour les méthodologies complémentaires de l'UTCATF basées sur le guide des bonnes pratiques du GIEC, les parties ont demandé une coordination avec le sous-groupe sur l'UTCATF et plusieurs ont évoqué le risque de ne pas parvenir à un accord sur les règles avant une période d'engagement, et ont suggéré un texte pour y remédier. Les Parties ont également rationalisé le texte sur l'année de base et dressé la liste des nouveaux GES. Les révisions apportées au texte sont reflétées dans le Chapitre IV du texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3).

CONSÉQUENCES POTENTIELLES DES MESURES DE RIPOSTE: Le groupe de contact sur les conséquences potentielles (FCCC/AWG/KP/2010/CRP.2 Chapitre V) était coprésidé par Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Andrew Ure (Australie). Les discussions ont porté sur les points de discordance qui subsistent dans le texte, à savoir: l'opportunité de créer un forum permanent pour traiter des conséquences potentielles, ou l'utilisation des circuits existants tels que les communications nationales, et le processus d'examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

L'UE, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Suisse et la Fédération de Russie ont exprimé leur soutien pour l'utilisation des circuits existants, tandis que l'Argentine, l'Arabie saoudite, le Soudan et la Chine ont prôné l'établissement d'un nouveau forum pour échanger les informations et faciliter le dialogue.

L'Argentine a souligné que la création d'un forum est fondamentale pour le suivi du respect des engagements par les parties visées à l'Annexe I.

Le Soudan a déclaré que le forum fournirait également une plate-forme pour rendre opérationnel le contenu des communications nationales. La Nouvelle-Zélande a noté que l'information fournie dans les communications nationales est déjà opérationnalisée, car les parties visées à l'Annexe I présentent des rapports sur les manières dont elles mettent en œuvre leurs politiques, de façon à éviter les conséquences potentielles. Pour ce qui est de la fonction d'examen du forum proposé, elle a souligné que le SBI a déjà pour mandat d'examiner les communications nationales. La Suisse a souligné l'absence d'un mandat clair ou termes de référence pour le forum proposé. L'Argentine a souligné la nécessité de centraliser toutes les informations disponibles dans un forum. L'Arabie saoudite a déclaré que le forum proposé devra réduire autant que possible ses frais d'exploitation et tenir deux réunions annuellement, en même temps que le SBI.

Au cours de la séance plénière de clôture de l'AWG-KP, le coprésident Ure a déclaré que, bien que les discussions n'aient pas conduit à des changements dans le texte, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de ce que les deux options entraîneraient en termes de portée. Le texte sera transmis à Cancún, comme Chapitre V du texte du président (FCCC/KP/ AWG/2010/CRP.3).

QUESTIONS JURIDIQUES: Cette question a été abordée dans un groupe de contact coprésidé par Gerhard Loibl (Autriche) et Daniel Ortega (Équateur). L'un des principaux points de désaccord dans ce groupe portait sur le mandat de l'AWG-KP, en particulier sur la question de savoir si l'option B, sur les amendements au Protocole de l'Article 3.1 (Réductions globales des émissions des parties visées à l'Annexe I), dans le texte du président (FCCC / AWG/KP/2010/CRP.2 Chapitre II) entre dans le mandat de l'AWG-KP. Bon nombre de parties, telles que la Chine, l'Arabie saoudite, le Brésil, la Bolivie, et le Groupe africain, ont souligné que ce mandat se limite à l'examen des amendements à l'Article 3.9 (Nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I). D'autres, y compris l'Australie, l'UE, la Suisse et la Nouvelle-Zélande, ont insisté sur la nécessité d'examiner tous les amendements proposés au texte du président et souligné que, au moment où ils s'apprentent à prendre des engagements de réduction d'émissions à l'échelle économique, ils ont besoin de clarté sur les implications potentielles de ces engagements. Tuvalu, appuyé par les États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a souligné que les modifications corrélatives découlant de la modification de l'Annexe B doivent être examinées afin d'assurer la cohérence juridique avec le Protocole de Kyoto.

À l'issue d'un débat prolongé sur la question, Ashe, le président de l'AWG-KP, a déclaré que la CdP/RdP 5 avait chargé l'AWG-KP d'entamer les discussions sur la base du rapport de la CdP/RdP qui contenait les propositions présentées aux parties. Il a invité les parties à examiner les soumissions, même si celles-ci ne sont pas les leurs, et a souligné que cela n'implique pas qu'il y aura un consensus. Les parties ont finalement convenu d'entamer les questions de fond sur la base d'une proposition du Ghana, étant entendu que le fait de débattre n'implique pas un soutien des options par les parties.

La Chine, appuyée par le Brésil, l'Inde, la Bolivie et l'Arabie saoudite, a demandé que le rapport de l'AWG-KP mentionne que l'AWG-KP a pour mandat d'examiner les nouveaux engagements

des parties visées à l'Annexe I, conformément à l'Article 3.9, et que le programme de travail du groupe couvre les questions juridiques résultant du mandat de l'AWG-KP.

Les parties ont ensuite examiné les questions dans le texte qui ne sont pas actuellement abordées par d'autres groupes de l'AWG-KP. Elles ont, entre autres, examiné des propositions visant à modifier les Articles 4.2 et 4.3 (Mise en œuvre conjointe des engagements). Les parties ont également débattu des propositions d'amendement relatives aux Articles 9.1 et 9.2 du Protocole sur l'examen du Protocole, les privilèges et les immunités, les procédures de conformité, et l'entrée en vigueur. Au cours de la séance plénière de clôture de l'AWG-KP, le coprésident Ortega a rapporté que les parties avaient exprimé un certain nombre de préoccupations relatives au mandat de l'AWG-KP. Il a indiqué le souhait de certaines parties de voir leurs points de vue sur le mandat reflétés dans le rapport de la réunion et de poursuivre les discussions sur certaines de ces options à la prochaine session.

AUTRES QUESTIONS: En séance plénière le lundi, le président Ashe a déclaré que Shin Yeon-Sung (République de Corée) poursuivra les consultations informelles avec les parties sur les questions d'intérêt commun pour l'AWG-LCA et l'AWG-KP. Durant la plénière de clôture, le président Ashe a indiqué que les consultations se poursuivront.

PLÉNIÈRE INFORMELLE: Une séance plénière informelle a eu lieu le vendredi 8 octobre pour discuter des éléments d'un résultat à Cancún, et les parties y ont présenté leurs vues. Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a déclaré qu'un résultat équilibré à Cancún devra contenir une modification de l'Annexe B et une définition des nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I. De nombreuses parties ont souligné la nécessité d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

L'Australie, l'UE, la Norvège et la Suisse ont souligné l'importance du cadrage des engagements du Protocole de Kyoto dans le contexte d'un accord global juridiquement contraignant. L'Australie a déclaré qu'un résultat de Cancún devra intégrer les progrès et pourrait inclure: l'intention d'œuvrer pour une deuxième période d'engagement; le texte qui servira de base pour les négociations, un calendrier, et la clarté des règles, comme sur l'UTCATF et les mécanismes.

L'UE a déclaré qu'un résultat à Cancún pourrait inclure l'inscription des engagements de réduction, la confirmation de la poursuite de l'architecture du Protocole de Kyoto et un plan de travail pour aller de l'avant. La Norvège a souligné la nécessité de se concerter et de s'entendre sur les paramètres nécessaires à la prise d'engagements pour une deuxième période. Le Japon a souligné que leur participation aux négociations en vertu de la voie de l'AWG-KP a pour but de faire progresser les travaux sur les règles relatives à l'UTCATF, aux mécanismes et au panier des questions méthodologiques, et qu'ils s'attendent à ce que ces mécanismes fassent partie d'un cadre qui réunit tous les grands émetteurs dans un accord unique, équitable et efficace. La Nouvelle-Zélande a déclaré que le résultat final doit pouvoir être ratifié, soulignant que les règles doivent être approuvées avant la prise des engagements.

La représentante des États fédérés de Micronésie, au nom de l'AOSIS, a appelé à la consolidation du fondement du Protocole de Kyoto dans le cadre de l'architecture globale des changements climatiques. Elle a déclaré que les décisions devront porter sur: les règles comptables de l'UTCATF; les UQA excédentaires; les nouveaux gaz à effet de serre; une voie claire pour améliorer les ambitions de réduction des émissions de l'Annexe I; et un engagement sans équivoque des parties visées à l'Annexe I pour le Protocole de Kyoto. Tuvalu a déploré que les propositions sur

l'UTCATF puissent entraîner des subventions pour l'industrie forestière, notant que cela retarderait la conclusion à Cancún, d'un accord sur cette question.

L'Afrique du Sud a proposé une décision globale couvrant les deux voies de négociation de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, qui permettrait de refléter les éléments d'un ensemble complet de décisions sur les changements climatiques, de rassurer les parties qu'elles œuvrent pour un résultat portant sur deux voies et pour des éléments d'ancrage au titre des deux voies où des progrès ont été accomplis. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les progrès réalisés dans la voie de l'AWG-LCA ne sont pas suffisants et souligné qu'en l'absence de certitude sur un accord global dans le cadre de la Convention, il est peu probable que son pays adhère à une deuxième période d'engagement.

Le Third World Network a exhorté les parties à conclure les négociations sur une deuxième période d'engagement d'ici Cancún, et fait une mise en garde contre un régime de réduction d'émissions faible, déréglé et volontaire. L'association internationale pour les échanges de droits d'émission a noté le recul de «progrès insuffisants à aucun progrès» sur les questions relatives aux améliorations à apporter au MDP et à la Mise en œuvre conjointe, et a déclaré que les investisseurs n'ont toujours pas de réponse quant à une lacune dans l'architecture du Protocole de Kyoto. Le représentant des Marchés du carbone et de l'Association des investisseurs, au nom des BINGO, a souligné qu'en l'absence d'objectifs clairs de réduction des émissions, le monde des affaires a besoin tout au moins, des éclaircissements quant à la poursuite du fonctionnement du MDP, avant, pendant et après une deuxième période d'engagement. Climate Action Network, au nom des ONGE, a encouragé les parties visées à l'Annexe B à comptabiliser leurs émissions et à ne pas se présenter à Cancún avec «un paquet de lacunes».

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La séance plénière de clôture de l'AWG-KP 14 a eu lieu le samedi après-midi. John Ashe, président de l'AWG-KP, a déclaré que l'objectif de cette réunion était de faire progresser le travail de fond sur toutes les questions et de rationaliser le texte. Il a présenté un projet de révision de la proposition du président visant à faciliter la préparation des négociations (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3) et a demandé que toutes les observations sur ce document soient soumises au Secrétariat avant le 31 octobre en vue de leur compilation dans un document qui sera transmis à Cancún.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a souligné que la poursuite du Protocole de Kyoto constitue un élément essentiel et fondamental pour l'avenir du régime du changement climatique et que la définition de nouveaux QERLO des parties visées à l'Annexe I constitue une «pierre angulaire» d'un résultat de Cancún. Il a déclaré que la réunion de Cancún ne peut réussir que si les parties visées à l'Annexe I prennent un engagement clair de remplir leurs obligations légales au titre des deux voies, en commençant par l'AWG-KP.

La Belgique, au nom de l'UE, a déclaré que le but à Cancún devra consister à faire des progrès et à obtenir des résultats sur: les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I; le maintien de l'architecture du Protocole de Kyoto; et les prochaines étapes vers un résultat juridiquement contraignant. L'UE a exprimé sa préférence pour un seul instrument juridiquement contraignant qui inclurait les éléments essentiels du Protocole de Kyoto, mais a indiqué son ouverture pour une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, à condition qu'elle fasse partie d'un cadre plus large, plus rigoureux et plus ambitieux.

Le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe arabe, a déploré le comportement de certains «grands acteurs» qui déclaraient qu'ils n'avaient pas l'intention de participer à une deuxième période d'engagement. Il a appelé les parties visées à l'Annexe I à «assumer leurs responsabilités» et à honorer leurs engagements, en acceptant une deuxième période d'engagement. La Bolivie, au nom de l'ALBA et du Paraguay, a déclaré qu'il est inacceptable que les parties visées à l'Annexe I prennent de nouveaux engagements subordonnés à une plus grande flexibilité pour leurs économies et leurs gouvernements. Il a également déploré le manque de respect pour les procédures de négociation, soulignant les tentatives dans le groupe de contact sur les questions juridiques, de modifier le mandat de l'AWG-KP.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a souligné que l'acceptation d'une deuxième période d'engagement est essentielle pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2°C, et s'est félicité des progrès accomplis dans les domaines tels que l'UTCATF.

Le représentant du Groupe de coordination a déclaré que le groupe a été encouragé par les progrès accomplis, comme par exemple sur l'UTCATF, soulignant qu'un accord futur devra être juridiquement contraignant et inclure tous les «grands acteurs».

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a noté que des progrès ont été réalisés sur certaines questions techniques et souligné la nécessité de promesses plus ambitieuses pour les réductions d'émissions globales des pays de l'Annexe I, afin de parvenir à une réduction de 45% au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020.

Lesotho, au nom des PMA, a appelé à des résultats sur: l'utilisation des réductions certifiées des émissions résultant des activités de projets du MDP dans les PMA, les PEID et en Afrique; l'extension de la part des fonds aux UQA et aux unités d'absorption, et l'augmentation la part des fonds résultant de ces mécanismes.

Le représentant de la Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, a noté la convergence sur l'identification des éléments d'un résultat de Cancún, et a appelé les parties à faire preuve de souplesse tout en accélérant le rythme des négociations. Il a déclaré que les parties peuvent améliorer les règles sur l'UTCATF et les mécanismes, et que l'ensemble de décisions au titre de l'AWG-KP doit être équilibré avec les décisions de l'AWG-LCA.

Le représentant des Marchés du carbone et de l'Association des investisseurs, au nom des BINGO, a souligné que le secteur privé est déterminant pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la lutte contre les changements climatiques, et a exhorté les parties à envoyer au secteur privé des signaux clairs pour le déploiement de la législation et des capitaux. Il a déclaré que les pays visés à l'Annexe I doivent disposer d'un éventail d'options de réduction, y compris un MDP amélioré.

La représentante du Groupe de travail international sur les affaires autochtones, au nom du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques, a déclaré que la réunion de Tianjin a commencé sur une note positive prometteuse de progrès importants. Elle a indiqué que ces espoirs ne se sont pas matérialisés, a déploré l'absence de progrès au cours de la session, et a exhorté les parties à faire des efforts, soulignant que les populations vulnérables attendent des progrès.

Climate Action Network, au nom des ONGE, a appelé à un espace commun de discussion pour l'AWG-KP et AWG-LCA, et a exprimé sa préoccupation concernant l'approche pour le niveau de référence proposé dans le cadre de l'UTCATF.

L'AWG-KP a adopté son rapport de la session (FCCC/KP/AWG/2010/L.6). Remerciant le gouvernement chinois et le peuple de Tianjin, le président Ashe a clos la réunion à 17h14.

PLÉNIÈRE INFORMELLE

Lors d'une plénière informelle le samedi 9 octobre, Patricia Espinosa, Secrétaire aux Affaires étrangères du Mexique et présidente désignée de la CdP 16 et de la CdP/RdP 6, a souligné son engagement à œuvrer de manière inclusive et transparente, par une approche équitable et équilibrée. Elle a souligné les divergences d'opinions sur la portée d'un ensemble équilibré de décisions et appelé les parties à créer des conditions pour un nouvel accord contraignant. Elle a insisté sur la nécessité de cadres institutionnels sur l'adaptation, la technologie et la préservation des forêts, de structures financières saines, de cadres institutionnels pour préserver les forêts, de modèles pour renforcer les capacités de tous les pays, et d'intensifier les mesures d'atténuation, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées.

BRÈVE ANALYSE DE LA RÉUNION

«Qiu Tong Cun Yi»

(Chercher un terrain d'entente, tout en préservant les différences)
Regretté Premier Ministre Zhou Enlai

Avec les attentes considérablement réduites pour Cancún, ce proverbe chinois bien connu illustre les aspirations modestes d'un grand nombre de parties à leur arrivée aux pourparlers de Tianjin sur les changements climatiques, alors qu'ils avaient encore devant eux six jours de négociations seulement avant la Conférence de Cancún. Le mandat du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (AWG-LCA) et celui du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) avaient été prolongés après un échec à conclure leurs travaux à la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques en décembre 2009. Aux termes des mandats prolongés, il leur était demandé d'achever leur travail et de présenter leurs résultats respectifs à la seizième Conférence des Parties (CdP 16) et à la sixième Réunion des parties (CdP/RdP 6) à Cancún. Les pourparlers de Tianjin ont par conséquent porté essentiellement sur l'identification des questions de convergence dans les domaines sur lesquels un accord pourrait être conclu et ceux où les parties estimaient qu'un accord était nécessaire pour atteindre cet objectif.

Cette brève analyse examine les objectifs de la réunion de Tianjin dans le contexte de l'issue que l'on peut attendre de Cancún, ainsi que les implications pour le multilatéralisme.

DERNIER ARRÊT AVANT CANCÚN

Pour l'AWG-KP, l'objectif était de commencer le travail sur la base du projet de texte du président de l'AWG-KP relatif aux nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I. Ce texte contient différentes options sur les questions, y compris l'ampleur des réductions des émissions à réaliser par les parties visées à l'Annexe I (appelé «chiffres»), les améliorations aux mécanismes de flexibilité, et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Il s'agissait de réduire les options dans le texte, en mettant un accent particulier sur les chiffres, afin de faciliter la poursuite des négociations à Cancún. Pour ce qui est de l'AWG-LCA, la présidente Margaret Mukahanana-Sangarwe a souligné dans sa note de scénario pré-réunion, la nécessité pour l'AWG-LCA de se concentrer sur ce qui est réalisable pendant le temps encore disponible avant Cancún, et sur le contenu possible du résultat à présenter à la CdP. L'expression très populaire à Tianjin à propos de «présenter un ensemble équilibré de décisions» à la

CdP 16, émane de cette note de scénario qui, pour certains, veut dire s'assurer qu'il y a «quelque chose pour tout le monde» et «quelque chose sur tout».

L'appréciation des progrès accomplis sur ces objectifs dépend surtout de l'évaluateur. Pour certains, il y a eu des progrès considérables dans la voie de l'AWG-LCA et, en comparaison, des progrès insuffisants dans celle de l'AWG-KP. Pour d'autres, c'est l'inverse. Dans le cadre de l'AWG-KP, il semble y avoir eu peu de progrès sur la question de l'année de référence et de la durée d'une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto. Beaucoup ont commenté que l'accord sur les règles comptables de l'UTCATF en matière de gestion forestière, qui apporterait la clarté nécessaire pour une entente sur les chiffres, est à la portée de Cancún. Toutefois, en l'absence de changement sur la question des chiffres réels, les progrès au cours de la semaine ont été généralement considérés comme utiles, mais loin d'être suffisants, en particulier par les pays en développement.

De l'avis de plusieurs, l'AWG-LCA a progressé de manière inégale. Pour ce qui est de la technologie et de REDD-plus, où des progrès substantiels avaient déjà été rapportés, beaucoup ont déploré le fait que certaines parties avaient commencé à ériger des obstacles et à revenir sur les accords précédents. Comme l'a souligné un négociateur de REDD-plus, «cette question était quasi prête pour adoption à Copenhague, mais il semble maintenant que certains essaient de défaire ce que nous avons réalisé à ce jour». Un passionné de la technologie a commenté: «J'espère que lorsque nous serons enfin prêts à adopter les décisions sur la technologie, nous n'allons pas recommencer les négociations». Dans d'autres domaines tels que l'atténuation, les parties ont à peine abordé les questions de fond, et ont plutôt passé la majeure partie de la semaine à, comme l'a indiqué un délégué frustré, «discuter sur la façon de discuter».

En dépit de ces difficultés à aller de l'avant, bon nombre de délégués ont fait des observations sur les «attitudes positives» et l'«écoute profonde» qui ont caractérisé les discussions informelles. «Nous ne sommes pas remis du traumatisme de Copenhague», a souligné un délégué des pays en développement, rappelant en outre les tensions qui ont marqué les réunions d'avril et de juin à Bonn, «mais nous sommes prudemment confiants que toutes les parties négocient de bonne foi et de manière transparente».

En termes de ce que tout ceci signifie pour Cancún, les attentes ne portent plus sur la réalisation d'un instrument juridiquement contraignant que la plupart avaient espéré de Copenhague. Bien que la forme du résultat final ne soit pas encore claire, beaucoup espèrent que Cancún donnera tout au moins le signal que l'AWG-LCA continue à œuvrer pour un résultat juridiquement contraignant. Par conséquent, la priorité pour Cancún semble avoir évolué de «rien n'est conclu tant que tout n'est pas convenu» à «réaliser suffisamment pour envoyer un signal», avec plus de réalisme.

Pour beaucoup, cela se traduit par un simple ensemble de décisions esquissant les contours de ce qui sera développé plus tard en 2011 et, éventuellement, au-delà.

ENSEMBLE ÉQUILIBRÉ DE DÉCISIONS

Des divergences importantes ont commencé à apparaître dans le contenu de ces décisions. Pour l'AWG-LCA, bon nombre de parties ont exprimé le souhait d'avoir des décisions sur tous les éléments du Plan d'action de Bali (PAB). En dépit du texte bien élaboré sur l'adaptation, la technologie et REDD-plus, de nombreux pays développés et pays en développement parties ont souligné qu'il n'y aura pas d'accord sur ces questions tant qu'il n'aura pas de clarté sur les questions des engagements

ou des mesures d'atténuation par les pays développés et pays en développement, sur la surveillance, la notification et la vérification (MRV) associées à ces mesures et engagements, et la MRV du soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre desdites mesures. Ainsi, pour la plupart, l'atténuation devra être un élément central d'un ensemble équilibré.

Un autre élément d'un ensemble équilibré concerne le niveau de détail dans les textes des décisions. Un délégué a noté que, «même si les décisions peuvent être adoptées sur chacun des éléments clés, les parties vont devoir accepter le fait que certains de leurs éléments bien développés peuvent être bloqués pour faire en sorte que sur le fond, tout évolue au même rythme». La plupart des parties semblent rechercher un accord sur l'atténuation, mais avec différents niveaux de détail. Un domaine important de désaccord réside dans l'inscription des promesses d'atténuation des pays dans une décision de la CdP. Cette exigence soulève deux questions: s'il faudra inscrire les promesses de tous les pays ou uniquement celles des pays développés; et comment «protéger» le Protocole de Kyoto et empêcher «sa mise à mort». Pour atteindre ce dernier objectif, certaines parties ont appuyé l'inscription des seuls engagements des États-Unis dans une décision de la CdP, avec l'adoption des promesses des autres pays développés parties au Protocole de Kyoto via une deuxième période d'engagement du Protocole, et la recherche des moyens pour assurer la comparabilité des engagements à travers les deux groupes de travail spéciaux (GTS). Ce dernier point a trait à la troisième question de l'équilibre - équilibre entre les deux voies de négociation et l'assurance que les parties sont satisfaites des progrès accomplis dans les deux voies.

Les progrès dans le cadre de l'AWG-KP nécessiteront un accord sur une deuxième période d'engagement pour les pays développés parties. La plupart des pays en développement insistent pour que les pays développés s'engagent pour une deuxième période dans le cadre du Protocole de Kyoto, alors que la majorité des pays développés préfèrent un accord unique dans le cadre de l'AWG-LCA, qui englobe tous les grands émetteurs. Ainsi, pour les parties qui prônent une deuxième période d'engagement, il faudra tout au moins un signal clair que le Protocole de Kyoto se poursuivra. La CdP/RdP doit adopter une décision qui, comme l'a déclaré un délégué chevronné, «maintient le Protocole suffisamment vivant pour les pays en développement, mais suffisamment mort pour les pays développés - qui en fait, «maintient ses fonctions vitales».

Une des préoccupations majeures pour la plupart des parties, au cas où le résultat de Cancún serait un ensemble de décisions, est de s'assurer que l'adoption de ces décisions ne consacre pas la «fin du parcours pour le régime de changement climatique post-2012». Certains délégués ont exprimé la crainte que la réalisation d'un ensemble global de décisions à Cancún puisse rendre «redundant» un accord juridiquement contraignant. Il en résulte cependant que les décisions de Cancún sont encadrées, elles doivent au minimum, ne pas préjuger de la forme juridique du résultat des négociations de l'AWG-LCA et ne pas écarter, empêcher ou annuler la nécessité d'un accord juridiquement contraignant. Des délégués préoccupés ont insisté pour que ce point soit précisé dans les décisions et que les mandats des GTS soient prolongés afin qu'ils puissent poursuivre leurs travaux et présenter leurs résultats respectifs à la CdP 17 et la CdP/RdP 7, prévue en Afrique du Sud à la fin de 2011.

Par conséquent, bon nombre de ceux qui ont suivi le processus de très près disent que pour satisfaire la plupart des pays, un résultat à Cancún doit: contenir les décisions de la CdP sur l'atténuation, l'adaptation, les finances, la technologie et le

renforcement des capacités; déclarer que le but ultime est un résultat juridiquement contraignant; établir un programme pour atteindre ce résultat, et contenir une décision de la CdP/RdP soulignant la poursuite du Protocole de Kyoto.

Il reste à voir comment réaliser un équilibre. Les parties ont commencé à travailler sur le contenu possible des décisions, mais n'ont pas encore atteint «un terrain d'entente». Par conséquent, il est encore nécessaire pour les parties de discuter ouvertement de la manière dont leurs ensembles de décisions souhaités s'équilibrent entre ces trois objectifs.

AFRIQUE DU SUD, CANCÚN OU AU-DELÀ

L'acceptation du fait que la Conférence de Cancún ne sera pas la fin de la négociation du régime post-2012 et la question de la prolongation des mandats des GTS afin de leur permettre de poursuivre leurs travaux jusqu'en 2011 ont amené certains à commencer à se demander s'il y aura jamais un terme à ce processus. Le résultat final, que la plupart espéraient être un instrument juridiquement contraignant, était initialement attendu de Copenhague, et maintenant, semble peu probable au moins jusqu'à 2011. En l'absence d'une feuille de route claire à court ou à long terme pour l'avenir, dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC Christiana Figueres, a souligné la nécessité de faire en sorte que le monde ne perçoive pas le multilatéralisme comme «une route sans fin». Pourtant, certains rapports des médias sur les pourparlers de Tianjin sont allés plus loin en décrivant le multilatéralisme, non pas comme une «route sans fin», mais comme une «impasse».

Il y a eu des appels pour un accent accru sur les efforts bilatéraux, régionaux ou multilatéraux en dehors du processus de la CCNUCC, afin que la politique et la bureaucratie ne nuisent à l'accomplissement de la tâche, qui consiste à protéger la terre contre les effets dangereux du changement climatique. Un délégué favorable à l'action en dehors du processus de la CCNUCC, après avoir cité le proverbe chinois qui parle de «suivre des chemins différents menant à la même destination», a ajouté que, tant que la destination consiste à assurer un climat de sécurité pour lui-même, ses enfants et les générations futures, peu lui importe le chemin emprunté.

Beaucoup espèrent que Cancún donnera au monde entier le message que les gouvernements sont en mesure de relever le défi du changement climatique par le biais du multilatéralisme et qu'ils peuvent établir et suivre une feuille de route à court terme pour créer un régime de changement climatique post-2012 dans lequel la CCNUCC et son Protocole de Kyoto jouent un rôle central. Pour atteindre cet objectif, les parties ont appelé les uns les autres à travailler avec un sens renouvelé de l'urgence et de flexibilité. Au moment où les participants clôturaient les discussions au Centre des congrès de Tianjin Meijiang, avant la reprise à Cancún dans sept courtes semaines, un délégué désespéré a exhorté les parties à «laisser de côté tous les jeux et la rhétorique et à concentrer les efforts sur la recherche du succès dans cette voie que nous avons suivie au cours des trois dernières années».

PROCHAINES RÉUNIONS

Septième Forum africain du développement (FAD VII) sur les changements climatiques et le développement: Organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, cette réunion vise à renforcer la participation de l'Afrique dans les négociations internationales sur les changements climatiques. **dates:** du 10 au 15 octobre 2010 **lieu:** Addis-Abeba, Éthiopie **contact:** Isatou Gaye

téléphone: +251-11-554-3089 **télécopieur:** +251-11-551-4416
courriel: igaye@uneca.org **internet:** <http://www.uneca.org/adfvii/>

GIEC-32: La 32^e session du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques examinera entre autres questions, les progrès accomplis dans la préparation du Cinquième Rapport d'Évaluation (RE5). **dates:** du 11 au 14 octobre 2010 **lieu:** Busan, République de Corée **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **internet:** <http://www.ipcc.ch>

Dixième conférence des parties à la Convention sur la Diversité biologique (CDB): La dixième Conférence des parties (CdP) à la Convention sur la diversité biologique devra, entre autres, évaluer la réalisation de l'objectif 2010 consistant à réduire de manière significative le taux de perte de biodiversité. Elle sera précédée par la cinquième Réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité (du 11 au 15 octobre). **dates:** du 18 au 29 octobre 2010 **lieu:** Nagoya, Japon **contact:** Secrétariat de la CBD **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopieur:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **internet:** <http://www.cbd.int/cop10/>

Conférence internationale de Delhi sur l'énergie renouvelable (DIREC): Il s'agira de la quatrième conférence mondiale au niveau ministériel sur l'énergie renouvelable. Elle se composera d'une réunion ministérielle, de réunions interentreprises et gouvernements-entreprises, d'événements parallèles, d'une foire commerciale et d'une exposition **dates:** du 27 au 29 octobre 2010 **lieu:** New Delhi, Inde **contact:** Rajneesh Khattar, Secrétariat de DIREC **téléphone:** +91-98717-26762 **télécopieur:** +91-11-4279-5098/99 **courriel:** rajneeshk@eigroup.in **internet:** <http://direc2010.gov.in>

Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques: Cette réunion, parrainée par le Gouvernement des Pays-Bas, se penchera sur les actions concrètes visant à établir un lien entre les politiques agricoles et les réductions d'émissions, et les avantages de l'adaptation. **dates:** du 31 octobre au 5 novembre 2010 **lieu:** La Haye, Pays-Bas **contact:** Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments des Pays-Bas **courriel:** agriculture2010@minlnv.nl **internet:** <http://www.afcconference.com/>

Réunions du Fonds d'investissement climatique (FIC), du Comité du Fonds d'affectation spéciale et du Sous-comité: Cette réunion parrainée par la Banque mondiale, se tiendra à Washington, DC. **dates:** du 8 au 12 novembre 2010 **lieu:** Washington, DC **contact:** unité administrative du FIC **téléphone:** +1-202-458-1801 **courriel:** CIFAdminUnit@worldbank.org **internet:** <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/>

Vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (RdP 22): Cette réunion est prévue à Bangkok, Thaïlande en novembre 2010. **dates:** du 8 au 12 novembre 2010 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Secrétariat de l'ozone **téléphone:** +254-20-762-3851 **télécopieur:** 254-20-762-4691 **courriel:** ozoneinfo@unep.org **internet:** <http://ozone.unep.org/>

Sommet du G-20 de novembre: La République de Corée préside le G-20 en 2010. **dates:** du 11 au 13 novembre 2010 **lieu:** Séoul, République de Corée **contact:** Comité présidentiel pour le Sommet du G-20 **courriel:** G20KOR@korea.kr **internet:** <http://www.g20.org/index.aspx>

Seizième Conférence des Parties à la CCNUCC et sixième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto: Les 33^e réunions du SBI et du SBSTA se tiendront parallèlement. **dates:** du 29 novembre au 10 décembre 2010 **lieu:** Cancún, Mexique **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopieur:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **internet:** <http://unfccc.int/>

GLOSSAIRE

ALBA	Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
AWG-KP	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto
AWG-LCA	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention
CAI	Consultation et analyse internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
CdP/RdP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties
CET	Comité exécutif chargé des technologies
CRTC	Centre et réseau de technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
FSC	Fixation et stockage de carbone
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRV	Surveillance, notification et vérification
PAB	Plan d'action de Bali
PMA	Pays les moins avancés
PEID	Petits États insulaires en développement
QERLO	Objectifs quantifiés de limitation ou de réduction d'émissions
REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris la conservation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
UQA	Unités de quantité attribuées
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie